

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 29 JUIN 2023

DELIBERATION N°2023.00309

COMPTES ADMINISTRATIFS 2022, BUDGET PRINCIPAL, BUDGETS ANNEXES, ET BUDGETS RATTACHES - ADOPTION

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 22 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 89

Nombre de pouvoirs : 17

Nombre de voix : 106

Présidente de séance : Mme Sylvie FAYOLLE

Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI,
M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON,
Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Françoise BERGER, M. Jean-Pierre BERGER,
M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Audrey BERTHEAS,
M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER,
M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPARD,
M. André CHARBONNIER, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI,
M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA,
M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL,
M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS,
Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER,
M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS,
M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON,
M. Jacques GUARINOS, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN,
Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH,
Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER,
M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Solange MORERE, Mme Evelyne ORIOL,

M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, Mme Marie-Jo PEREZ, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Jacques VALENTIN, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Lionel BOUCHER,
Mme Christiane BARAILLER donne pouvoir à M. Cyrille BONNEFOY,
Mme Michèle BISACCIA donne pouvoir à M. Christian SERVANT,
M. Christophe CHALAND donne pouvoir à Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
M. Germain COLLOMBET donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,
M. Gabriel DE ALMEIDA donne pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE,
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. François DRIOL,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
M. Olivier LONGEON donne pouvoir à M. Jean DUVERGER,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
Mme Nicole PEYCELON donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
Mme Clémence QUELENNEC donne pouvoir à M. Eric BERLIVET,
M. Alain SCHNEIDER donne pouvoir à M. Claude LIOGIER

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON, M. Marc CHAVANNE,
Mme Viviane COGNASSE, M. Jordan DA SILVA, M. Didier DELDON, M. David FARA,
M. Jérôme GABIAUD, M. Pascal GONON, M. Yves LECOCQ, Mme Fabienne MARMORAT,
M. Patrick MICHAUD, M. Gaël PERDRIAU, Mme Christel PFISTER, M. Hervé REYNAUD,
M. Daniel TORGUES, Mme Laetitia VALENTIN



DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 29 JUIN 2023

COMPTES ADMINISTRATIFS 2022, BUDGET PRINCIPAL, BUDGETS ANNEXES, ET BUDGETS RATTACHES - ADOPTION

Conformément aux dispositions de l'article L.5217-10-10 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil métropolitain adopte chaque année les comptes administratifs de Saint-Etienne Métropole.

En 2022, les éléments marquants de l'exercice qui ont impacté l'activité budgétaire de Saint-Etienne Métropole sont :

- une inflation élevée depuis le début de la guerre en Ukraine avec des répercussions sur les dépenses ;
- une revalorisation du point d'indice qui vient impacter la masse salariale ;
- la mise en œuvre du pacte financier et fiscal adopté le 30 septembre 2021 ;
- un niveau d'investissement élevé pour développer le territoire.

Les résultats d'exécution du budget principal et des budgets annexes sont présentés dans le document détaillé ci-joint.

Budget principal :

Le budget principal est impacté en 2022 par :

La mise en œuvre du pacte financier et fiscal adopté le 30 septembre 2021 avec :

- l'instauration de la taxe GEMAPI ;
- l'évolution des taux de foncier bâti, et TASCOT ;
- le plan de relance au bénéfice des communes.

Un niveau d'investissement élevé avec des dépenses d'équipement à hauteur de 112.4 M €, avec pour l'essentiel, 29.2 M € consacrés au renforcement de l'attractivité de la Métropole, 56.4 M € pour le développement harmonieux du territoire, 20.1 M € pour le développement d'une Métropole durable et 4.6 M € pour le plan de relance des communes.

Le taux d'exécution des dépenses en investissement est de 70 % en 2022.

Le niveau d'épargne nette dégagée en 2022 est de 43.9 M €

L'encours de dette est de 324.3 M € au 31/12/2022 contre 319.4 M € au 31/12/2021 et le ratio de désendettement est de 4,5 années.

Budget annexe Transport :

Au 1^{er} juillet 2022 un nouveau contrat de DSP pour la gestion du service public de transport urbain de voyageurs et des mobilités a été conclu.

Pour 2022, la mise en œuvre du pacte financier et fiscal avec notamment la hausse du taux du versement Mobilité, ainsi que la reprise d'une activité économique normale après Covid, ont permis de dynamiser la recette du versement mobilité (69.5 M € en 2022).

Le budget annexe Transport est impacté en 2022 par les fortes révisions de prix applicables en raison de l'inflation et la mise en place de nouveaux services et expérimentations.

Pour 2022, l'épargne nette est de 5.8 M € (3.8 M € en 2021)

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 7.4 M € (13.6 M € en 2021).

L'encours de dette s'établit à 139.8 M € au 31/12/2022 contre 144.4 M € au 31/12/2021, le ratio de désendettement est de 9 ans.

Budget annexe Zones Industrielles :

Il n'y a pas d'épargne nette sur ce budget géré en comptabilité de stocks.

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 0.1 M € et permettent la poursuite de l'aménagement et de la commercialisation des zones industrielles.

Les autres budgets annexes et rattachés :

Ces budgets s'équilibrent essentiellement avec les redevances des usagers.

Assainissement collectif : dépenses d'équipement 15.7 M € (13.4 M € en 2021), taux de réalisation 76 % (83 % en 2021), encours de dette 55.6 M €, ratio de désendettement 6 ans,

SPANC : budget de fonctionnement de 138 K €, pas d'équipement ni de dette,

Eau : dépenses d'équipement 10 M € (dont 2.2 M€ pour les barrages) (6.8 M € en 2021), encours de dette 35.9 M €, ratio de désendettement 5 ans,

Parcs et Aires de Stationnement : dépenses d'équipement 1.8 K €, encours de dette faible de 36 K €,

Réseaux de Chaleur : dépenses d'équipement 744 K € (1.4 M € en 2021), encours de dette 9.2 M €, ratio de désendettement 9 ans.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **approuve les Comptes administratifs 2022 du Budget principal, des Budgets annexes et Budgets rattachés.**

Ce dossier a été adopté à la majorité avec 7 voix contre et 4 abstentions.

Pour extrait,
Le secrétaire de Séance,




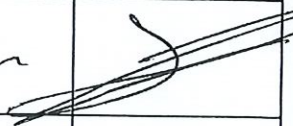
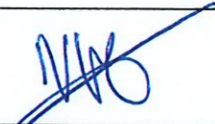

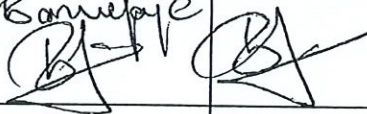
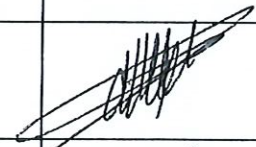


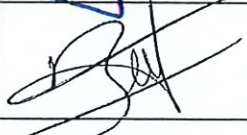
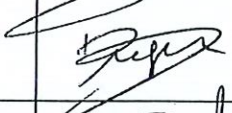


Tom PENTECOTE

Le Premier Vice-Président,

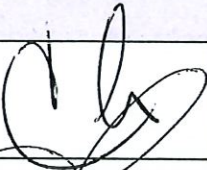
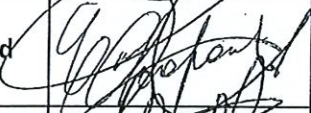

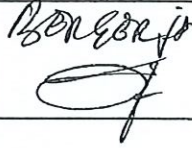

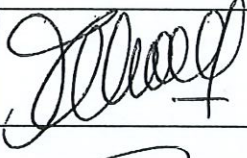


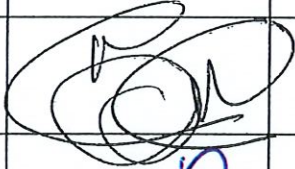

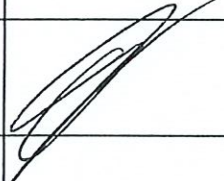




Hervé REYNAUD

CONSEIL METROPOLITAIN DU JEUDI 29 JUIN 2023

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
ARNAUD Ingrid	Saint-Christo-en-Jarez				
ARTIGUES Gilles	Saint-Etienne			Boiron	
AUBOURDY Nicole	Saint-Etienne				
BAKLI Abdelouahb	Saint-Etienne				
BARAILLER Christiane	Fraisses			Banetaye	
BARRIER Jean-Alain	Farnay		BOULHOL Marcelle		
BARRIOL Denis	Genilac		GRENARD Christel		
BASSON Jean-Luc	La Tour-en-Jarez				
BENOUMELAZ Caroline	Rive-de-Gier				
BERGER Françoise	Saint-Héand				
BERGER Jean-Pierre	Saint-Etienne				
BERLIVET Eric	Roche-la-Molière				

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
BERROUKECHE Nora	Saint-Etienne				
BERTHEAS Audrey	L'Horme				
BISACCIA Michèle	Saint-Priest-en-Jarez			M. SEURANT	
BONNEFOY Cyrille	La Ricamarie				
BONNET Bernard	Saint-Maurice-en-Gourgois				
BONY Vincent	Rive-de-Gier				
BOUCHER Lionel	Saint-Etienne				
BOUCHET Patrick	La Fouillouse				
BOUCHOU Kamel	Saint-Paul-en-Jarez				
BOUDARD Gilles	Caloire				
BOUTHEON Henri	Le Chambon-Feugerolles				
BRUEL Nicole	Andrézieux-Bouthéon				
CADEGROS Régis	Saint-Chamond				
CALACIURA Stéphanie	Saint-Chamond				
CHALAND Christophe	Firminy			Eveline SECRET GUICCIAMI	

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
CHAMBE Denis	Saint-Etienne				
CHAPARD Catherine	Saint-Chamond				
CHARBONNIER André	Chamboeuf		GUILLOT Françoise		
CHASSAUBÉNÉ Marc	Saint-Etienne			Bonnefonds 	
CHAVANNE Marc	Saint-Jean- Bonnefonds				
CHAVE Frédérique	Chagnon				
CINIERI Laura	Saint-Etienne				
COGNASSE Viviane	Villars				
COLLOMBET Germain	Saint-Etienne			Touxh Subie	
CORRIERAS Paul	Saint-Etienne				
COURBON Pierrick	Saint-Etienne				
DA SILVA Jordan	Villars				
DALLARA Charles	Saint-Etienne				
DE ALMEIDA Gabriel	Saint-Etienne			Reglette	
DEGRAIX Jean-Luc	Saint-Chamond				

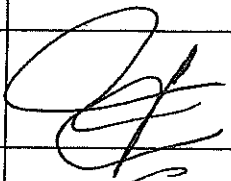
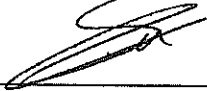

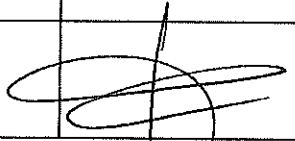
TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
DELDON Didier	Rive-de-Gier				
DELIAVAL Marianne	Saint-Genest-Lerpt				
DENIS Philippe	Saint-Galmier				
DRIOL François	Andrézieux-Bouthéon				
DUCCESCHI Christian	La Terrasse-sur-Dorlay				
DUCRET Fabrice	Saint-Joseph				
DUMAS Marie-Pascale	La Ricamarie				
DUMESTRE Isabelle	Saint-Etienne				
DURAND Frédéric	Saint-Etienne				
DUVERGER Jean	Saint-Etienne				
FALZONE Véronique	Saint-Etienne			Me FALZONE	
FARA David	Le Chambon-Feugerolles				
FAUCHET Martial	Saint-Martin-la-Plaine		BONJOUR Sylvie		
FAVERJON Christophe	Unieux				
FAYOLLE Sylvie	Saint-Paul-en-Cornillon				

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
FLACHAT Jean-Claude	La Valla-en-Gier				
FLECHET Andonella	Saint-Chamond				
FRANCOIS Luc	La Grand' Croix				
FRANÇON Guy	Saint-Bonnet-les-Oules			F. Driol	
GABIAUD Jérôme	Tartaras		DEVIDAL Serge		
GANDILHON Michel	Fontanès		THIZY Huguette		
GONON Pascal	La Gimond				
GONZALEZ GRAIL Ramona	La Talaudière				
GOURBEYRE Marie-Christine	Saint-Paul-en-Jarez				
GOUTELLE Marie-Eve	Saint-Etienne			DURAND	
GRAMPFORT Daniel	La Talaudière				
GROUSSON Catherine	Saint-Etienne				
GUARINOS Jacques	Saint-Etienne				
JANDOT Marc	Dargoire		COTTE Sylvie		
JOUE Christian	Aboën		GAGNAIRE Christian		

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
JULIEN Christian	Saint-Genest-Lerpt				
JUSSELME Delphine	Saint-Etienne				
KARULAK Robert	Saint-Etienne				
LABICH Siham	Saint-Etienne				
LACOUR Pascale	Saint-Etienne				
LAGET Bernard	Châteauneuf		MAKAREINIS Marie-José		
LAURENT Denis	Vaifleury		BROSSE Daniel		
LECOCQ Yves	Pavezin		DREVON Chantal		
LIOGIER Claude	Saint-Etienne				
LONGEON Olivier	Saint-Etienne			Duverger Jean	
LUYA Julien	Firminy				
MARMORAT Fabienne	Le Chambon-Feugerolles				
MASSON Brigitte	Saint-Etienne				
MATRICON Nathalie	La Grand-Croix				
MICHAUD Patrick	Saint-Etienne				

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
MICHAUD-FARIGOULE Christiane	Saint-Etienne				
MORAND Yves	L'Etrat		HEYRAUD Christine	BASSON Jine	
MORERE Solange	Saint-Galmier				
MOUSEGHIAN Aline	Saint-Chamond		GADE	CADEGNOS Négo	
ORIOU Evelyne	Lorette				
OUCHAOUA Djida	Unieux			BARON	
PENTECÔTE Tom	Saint-Etienne				
PERACHE Gilles	Saint-Romain-en-Jarez		GUYOT Régine		
PERDRIAU Gaël	Saint-Etienne				
PEREZ Marie-Jo	Saint-Etienne				
PETIT Marc	Firminy				
PEYCELON Nicole	Saint-Etienne			KAROLAVI Robert	
PFISTER Christel	Saint-Etienne				
PORCHEROT Jean-Philippe	Doizieux		ALBERT Hans		
QUELENNEC Clémence	Roche-la-Molière			Eric Belot	

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
RASFI Ali	Saint-Etienne				
REGEFFE Brigitte	Saint-Etienne				
REYNAUD Hervé	Saint-Chamond				
RICCIARDI Laurence	Saint-Etienne				
RIVAT Jean-Paul	Saint-Chamond				
SARDAT Jean-Marc	Rozier-Côtes-d'Aurec				
SCHNEIDER Alain	Saint-Etienne			cl Liogier	
SEMACHE Nadia	Saint-Etienne				
SERVANT Christian	Saint-Priest-en-Jarez				
SERVANTON Corinne	Saint-Jean-Bonnefonds				
SOULIER Gilbert	Saint-Nizier-de-Fornas				
SUZAT-GIULIANI Eveline	Firminy				
TARDIEU Marc	Cellieu		BOULAT Françoise		
TARDY Gérard	Lorette				
THIVANT Marie-Christine	Sorbiers				

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
THIZY Gilles	Marcenod				
TOKHI Julie	Saint-Étienne				
TORGUES Daniel	Sainte-Croix-en-Jarez		DAVAL Gérard		
VALENTIN Jacques	Sorbiers				
VALENTIN Laetitia	Saint-Etienne				
VASSAL Julien	L'Horme				

RAPPORT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE



SÉM
SAINT-ÉTIENNE
la métropole

SOMMAIRE

Le compte administratif 2022 : résultats d'exécution du budget principal et des budgets annexes

I - Les résultats budgétaires de l'exercice

- 1- Budget Principal
- 2- Budget annexe des services à caractère administratif
- 3- Budgets annexes des services à caractère industriel et commercial
- 4- Résultats de clôture 2022 consolidés

II – L'exécution 2022 du budget PRINCIPAL

- 1- Les recettes de fonctionnement
 - 1-1 - Recettes fiscales
 - 1-2 - La Dotation Globale de Fonctionnement
 - 1-3 - Le FPIC et les autres participations et subventions
 - 1-4 - Les autres produits de fonctionnement
 - 1-5 - Les produits exceptionnels et reprises de provisions

Tableau de synthèse des recettes de fonctionnement
- 2 – Les dépenses de fonctionnement
 - 2-1– Les versements aux communes
 - 2-2 – Les dépenses courantes de gestion
 - 2-2-1 Les charges de personnel
 - 2-2-2 Les charges liées à la gestion des déchets
 - 2-2-3 Les autres dépenses de gestion
 - 2-2-4 Les subventions de fonctionnement et autres charges de gestion courante
 - 2-3 Les charges exceptionnelles et dotations aux provisions

Tableau de synthèse des dépenses de gestion
- 3 – Les niveaux d'épargne, la dette et la capacité d'autofinancement
 - 3-1- L'épargne de gestion
 - 3-2- L'annuité de la dette
 - 3-3- La chaîne de l'épargne
- 4 – Les investissements et leur financement
 - 4-1 – Les dépenses d'équipement
 - 4-2 – Les attributions de compensation
 - 4-3 – Les dépenses financières
 - 4-4 – Le financement des investissements
 - 4-5 – La capacité de désendettement

III – L'exécution 2022 du budget annexe TRANSPORTS

- 1 - Présentation générale du Compte Administratif 2022
- 2 - Structure des recettes réelles de fonctionnement
- 3 - Structure des dépenses réelles de fonctionnement
- 4 – Les niveaux d'épargne, la dette et la capacité d'autofinancement
 - 4-1 – L'épargne de gestion
 - 4-2 – L'annuité de la dette
 - 4-3 – La capacité de désendettement
 - 4-4 – La chaîne de l'épargne

- 5 - Les investissements 2022
- 5-1– Les dépenses d'équipement
- 5-2– Le financement des investissements
- 5-3 – La capacité de désendettement

IV – L'exécution 2022 du budget annexe ZONES INDUSTRIELLES

- 1 - Présentation générale du Compte Administratif 2022
- 2 - La section de fonctionnement
- 3 - L'encours et l'annuité de dette
- 4 - La section d'investissement

V - L'exécution 2022 des budgets annexes ASSAINISSEMENT

- 1 – Le budget annexe assainissement collectif
 - 1-1 Présentation générale du Compte Administratif 2022
 - 1-2 Structure des recettes réelles de fonctionnement
 - 1-3 Structure des dépenses réelles de fonctionnement
 - 1-4 Les niveaux d'épargne, la dette et la capacité d'autofinancement
 - 1-4-1 L'épargne de gestion
 - 1-4-2 L'annuité de la dette
 - 1-4-3 La chaîne de l'épargne
 - 1-5 L'investissement et son financement
 - 1-5.1 Les recettes réelles d'investissement
 - 1-5.2 Les dépenses réelles d'équipement
- 2 – Le service public d'assainissement non collectif (SPANC)

VI - L'exécution 2022 du budget annexe EAU

- 1 - Présentation générale du Compte Administratif 2022
- 2 - Structure des recettes réelles de fonctionnement
- 3 - Structure des dépenses réelles de fonctionnement
- 4 - Les niveaux d'épargne, la dette et la capacité d'autofinancement
 - 4-1 – L'épargne de gestion
 - 4-2 – L'annuité de la dette
 - 4-3 – La chaîne de l'épargne
- 5 - Les recettes réelles d'investissement
- 6 - Les dépenses réelles d'investissement

VII - L'exécution 2022 du budget annexe AIRES DE STATIONNEMENT

VIII - L'exécution 2022 du budget annexe RESEAUX DE CHALEUR

ANNEXE : Rapport de la dette

**LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DE SAINT-ETIENNE METROPOLE
RESULTATS D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL
ET DES BUDGETS ANNEXES**

I - LES RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE

Les comptes font apparaître les éléments suivants :

1 – Budget Principal

Résultats budgétaires de l'exercice 2022

	Section de Fonctionnement	Section d'investissement	Total des sections
Recettes	332 210 718.89	150 022 712.72	436 653 555.68
Dépenses	276 757 323.16	159 896 232.52	482 233 431.61
Résultat de l'exercice Excédent / Déficit	55 453 395.73	-9 873 519.80	45 579 875.93

Résultats d'exécution avec reprise des résultats 2021

	Résultat à la clôture de l'exercice 2021	Part affectée à l'investissement Exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture exercice 2022
Fonctionnement	78 042 461.00	-51 382 175.25	55 453 395.73	82 113 681.48
Investissement	- 45 532 007.46		- 9 873 519.80	- 55 405 527.26
Sous-Total(1)	32 510 453.54	- 51 382 175.25	45 579 875.93	26 708 154.22
Solde des restes à réaliser				- 19 263 724.64

Après reprise des résultats antérieurs, le résultat de clôture du budget principal (hors restes à réaliser) s'élève à 26 708 154.22 €. Le solde des restes à réaliser s'élève à -19 263 724.64 €.

Les réalisations de l'exercice 2022 représentent :

- 276.8 M€ en dépenses et 332.2 M€ en recettes pour la section de fonctionnement,
- 159.9 M€ en dépenses et 150.0 M€ en recettes concernant la section d'investissement (hors restes à réaliser à reporter en 2023 dont le solde est égal à -19.3 M€).

2 - Budget annexe des services à caractère administratif

BUDGET ANNEXE DES ZONES INDUSTRIELLES

	Résultat à la clôture de l'exercice 2021	Part affectée à l'investissement Exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture exercice 2022
Fonctionnement				
Investissement	171 220.27		-32 059.75	139 160.52
Sous-Total(1)	171 220.27		-32 059.75	139 160.52

3 – Budgets annexes des services à caractère industriel et commercial**BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS URBAINS**

	Résultat à la clôture de l'exercice 2021	Part affectée à l'investissement Exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture exercice 2022
Fonctionnement	15 092 309.43	-938 617.98	3 537 404.32	17 691 095.77
Investissement	1 899 595.62		965 267.08	2 864 862.70
Sous-Total(1)	16 991 905.05	-938 617.98	4 502 671.40	20 555 958.47
Solde des restes à réaliser				- 8 441 250.14

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

	Résultat à la clôture de l'exercice 2021	Part affectée à l'investissement Exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture exercice 2022
Fonctionnement	7 941 268.90	-5 281 487.87	5 544 922.94	8 204 703.97
Investissement	-5 737 341.31		2 056 944.57	-3 680 396.74
Sous-Total(1)	2 203 927.59	-5 281 487.87	7 601 867.51	4 524 307.23
Solde des restes à réaliser				966 320.91

BUDGET ANNEXE SPANC

	Résultat à la clôture de l'exercice 2021	Part affectée à l'investissement Exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture exercice 2022
Fonctionnement	19 429.34		-11 588.90	7 840.44
Investissement	72 388.00		1 956.99	74 344.99
Sous-Total(1)	91 817.34		-9 631.91	82 185.43
Solde des restes à réaliser				

BUDGET ANNEXE EAU

	Résultat à la clôture de l'exercice 2021	Part affectée à l'investissement Exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture exercice 2022
Fonctionnement	8 547 420.74	-4 970 360.68	4 266 272.73	7 843 332.79
Investissement	1 207 865.57		-2 168 131.39	- 960 265.82
Sous-Total(1)	9 755 286.31	-4 970 360.68	2 098 141.34	6 883 066.97
Solde des restes à réaliser				-1 087 129.49

BUDGET ANNEXE PARCS ET AIRES DE STATIONNEMENT

	Résultat à la clôture de l'exercice 2021	Part affectée à l'investissement Exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture exercice 2022
Fonctionnement	248 061.79		280 111.86	528 173.65
Investissement	480 613.89		158 867.17	639 481.06
Sous-Total(1)	728 675.68		438 979.03	1 167 654.71
Solde des restes à réaliser				

BUDGET ANNEXE RESEAUX DE CHALEUR

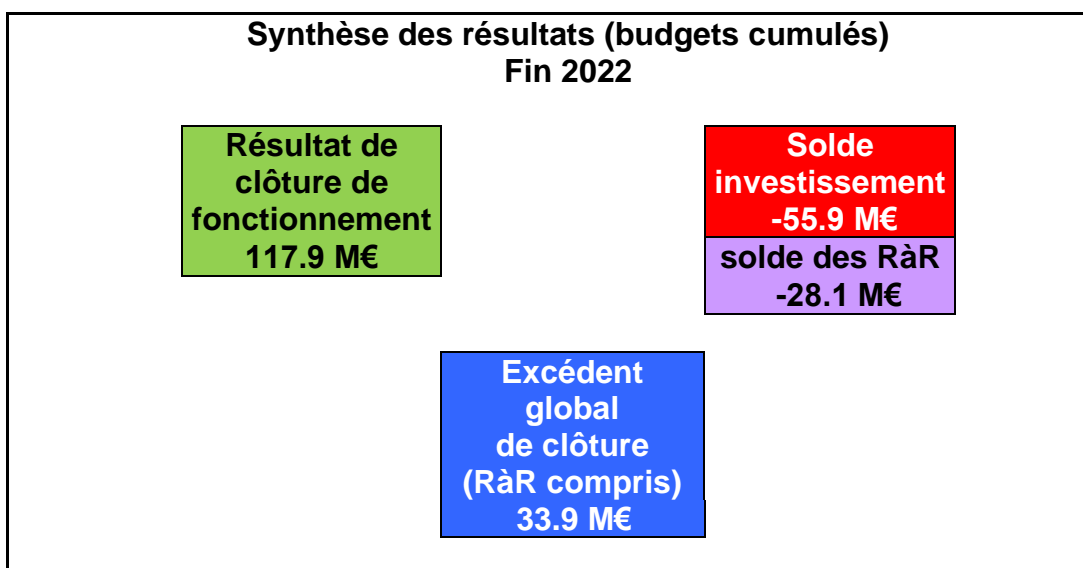
	Résultat à la clôture de l'exercice 2021	Part affectée à l'investissement Exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture exercice 2022
Fonctionnement	1 521 819.86	-448 920.85	398 417.13	1 471 316.14
Investissement	-301 500.63		771 311.01	469 810.38
Sous-Total(1)	1 220 319.23	-448 920.85	1 169 728.14	1 941 126.52
Solde des restes à réaliser				-313 757.05

4 – Résultats de clôture 2022 consolidés

Tous budgets consolidés	Résultat à la clôture de l'exercice 2021	Part affectée à l'investissement Exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture exercice 2022 (hors RàR)
Total 1+2+3	63 673 605.01	-63 021 562.63	61 349 571.69	62 001 614.07

	Solde des restes à réaliser consolidés	-28 139 540.41
--	-----------------------------------------------	-----------------------

Ainsi, les résultats cumulés à la fin de l'exercice sont de 62.0 M€ (hors reports d'investissement). En tenant compte des restes à réaliser, l'excédent global de clôture s'élève à 33.9 M€.

**II – L'EXECUTION 2022 DU BUDGET PRINCIPAL**

L'analyse rétrospective, et donc du compte administratif, est un outil d'appréhension de la situation financière qui doit permettre d'évaluer les marges de manœuvre actuelles et futures.

Les éléments qui caractérisent cette année 2022 :

- La mise en œuvre du pacte financier et fiscal adopté le 30 septembre 2021 avec :
 - o L'instauration de la taxe GEMAPI,
 - o L'évolution des taux de foncier bâti, TASCOTM et Versement Mobilité,
 - o Le plan de relance au bénéfice des communes.

- Un niveau d'inflation très élevé depuis le début de la guerre en Ukraine avec un impact sur les dépenses énergétiques
- La revalorisation du point d'indice de rémunération des fonctionnaires avec une répercussion sur les charges de personnel
- Un niveau de dépenses d'investissement en 2022 très élevé pour développer l'ensemble du territoire.

LES REALISATIONS 2022 DU BUDGET PRINCIPAL

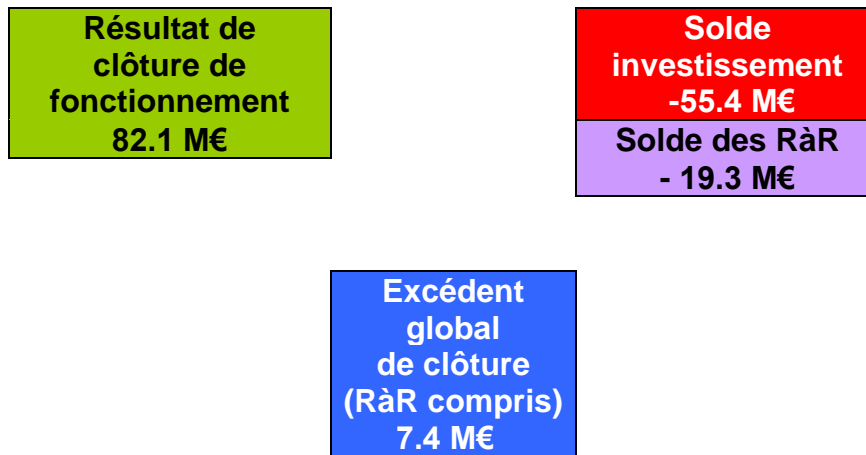
FONCTIONNEMENT

Total Dépenses (réelles + ordre)	276 757 323 €	Total Recettes (réelles + ordre + résultats)	332 210 719 €
<u>Dépenses réelles :</u>	<u>255 175 864 €</u>	<u>Recettes réelles :</u>	<u>331 122 574 €</u>
Dépenses de gestion	241 976 631 €	Impôts et taxes	226 679 391 €
Charges spécifiques et dotations aux provisions	4 662 784 €	Dotations versées par l'Etat FPIC	50 961 586 € 3 898 280 €
s/total dépenses réelles hors charges financières	246 639 415 €	Autres dotations et participations	21 380 755 €
Charges financières	8 536 449 €	Autres produits courants	22 622 966 €
Opérations d'ordre	21 581 459 €	Recettes spécifiques et reprises provisions	2 454 531 €
Total dépenses réelles + ordre	276 757 323 €	s/total recettes réelles hors cessions et prod. Financiers	327 997 509 €
		Produits financiers	761 272 €
		Cessions	2 363 793 €
		Opérations d'ordre	1 088 145 €
		s/total recettes réelles + ordre	332 210 719 €
		Résultat reporté	26 660 286 €
Résultat de clôture de fonctionnement :	82 113 681 €		

INVESTISSEMENT

Total Dépenses (réelles + ordre + résultat)	205 428 240 €	Total Recettes (réelles + ordre + résultat)	150 022 713 €
<u>Dépenses réelles :</u>	<u>157 314 854 €</u>	<u>Recettes réelles :</u>	<u>126 948 021 €</u>
Dépenses d'équipement	111 220 298 €	Emprunts	34 593 660 €
Capital de la dette	29 715 585 €	Autres recettes d'équipements	20 442 028 €
Autres dép. financières	13 898 717 €	Recettes financières	19 062 022 €
Opérations comptes tiers	2 480 254 €	Opérations comptes tiers	1 468 135 €
s/total dépenses réelles	157 314 854 €	Affectation résultat	51 382 175 €
Opérations d'ordre	2 581 378 €	s/total recettes réelles	126 948 021 €
s/total dépenses réelles + ordre	159 896 233 €	Opérations d'ordre	23 074 692 €
Résultat reporté	45 532 007 €	s/total recettes réelles + ordre	150 022 713 €
Restes à réaliser	38 285 125 €	Solde investissement	
		Restes à réaliser	19 021 401 €
Solde de clôture d'investissement (RàR compris) :	-74 669 252€	Solde des RàR	
Excédent global de clôture (RàR compris) :	7 444 430€		

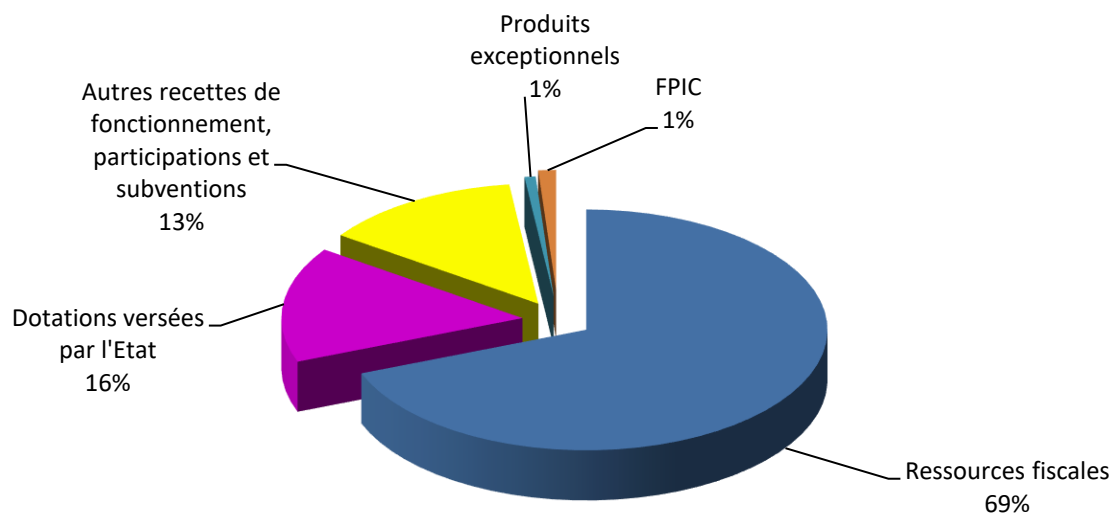
Synthèse des résultats Budget Principal



1 – Les recettes de fonctionnement

- **328.0 M€ en 2022** (opérations réelles hors cessions et produits financiers).

CA 2022 : Répartition des recettes de fonctionnement



1-1 Recettes fiscales (226.7 M€, 69.1 % des recettes de fonctionnement)*en K euros*

	2021	2022
--	------	------

PRODUIT FISCAL	206 913	226 679	+9.6 %
-----------------------	----------------	----------------	--------

Fiscalité Economique	94 002	96 309
CFE	39 579	41 556
CVAE IFER TASCOM	33 458	32 620
DCRTP GIR	10 393	10 393
Allocations compensatrices CFE CVAE	10 572	11 740

Fiscalité particuliers	10 363	17 284
THRS TFB TFNB	9 978	16 880
Allocations compensatrices TF	387	404

Rôles supplémentaires et complémentaires	1 405	633
-------------------------------------------------	--------------	------------

Fraction de TVA (compensation THRP)	59 948	65 816
--------------------------------------------	---------------	---------------

TEOM	41 193	42 634
-------------	---------------	---------------

Taxe GEMAPI	0	4 003
--------------------	----------	--------------

Le panier fiscal de Saint-Etienne Métropole est composé d'impositions économiques (CFE, CVAE, IFER, TASCOM) et d'impositions portant sur les particuliers (THRS, TFB et TFNB).

Avec la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP), Saint-Etienne Métropole perçoit désormais une fraction compensatrice de TVA nationale.

En 2022, Saint-Etienne Métropole met en œuvre les orientations fiscales du Pacte Fiscal et Financier métropolitain adopté le 30 septembre 2021 par le Conseil Métropolitain.

Le produit de la fiscalité directe de Saint-Etienne Métropole évolue en raison de :

- L'institution et la perception du produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI),
- Un taux d'imposition de la taxe sur les propriétés foncières de 2,6% en 2022 (1,37% en 2021) et un coefficient modulateur de la TASCOM de 1,10 en 2022 (1,05 en 2021),
- La revalorisation forfaitaire de 3,4 % des valeurs locatives cadastrales des locaux non professionnels (taux d'inflation sur les douze derniers mois échus, de novembre 2020 à novembre 2021),
- La revalorisation des valeurs locatives cadastrales des locaux professionnels selon la moyenne de l'évolution des loyers constatée sur les trois années précédentes dans le Département de la Loire (0,6% en 2022),
- La progression physique des bases fiscales.

➤ **La fiscalité économique en 2022 : 96,3 M€ soit 42,5 % des recettes fiscales**

Le produit de la fiscalité économique évolue de + 2,5% en 2022 par rapport à 2021. Cette évolution reflète une hausse du produit de la CFE et de ses allocations compensatrices et une stabilité ou une baisse des autres produits.

La Cotisation Foncière des entreprises (CFE), héritière de la taxe professionnelle (TP), représente **41,6 M€** en 2022, soit près de 18 % des ressources fiscales de la Métropole (20% en 2021). Il s'agit de la principale ressource fiscale économique qui augmente de 5 % en 2022 par rapport à 2021. Cette hausse est principalement liée à la revalorisation des valeurs des bases locatives cadastrales des établissements imposables en 2022.

En 2022, le territoire métropolitain compte 33 572 établissements imposables à la CFE (30 620 en 2021) : 24 879 établissements, qui ne possèdent pas de locaux professionnels ou dont la valeur locative du local professionnel est très faible, sont assujettis à une cotisation minimum, fonction de leur chiffre d'affaires (CA). Ces établissements sont exonérés de CFE lorsque leur CA annuel est inférieur à 5 K€.

Le montant de l'imposition à la cotisation minimum de CFE est de 9,1 M€ en 2022 contre 8,7 M€ en 2021, soit + 400 K€ (+4,6%) pour Saint-Etienne Métropole.

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) est de **25,6 M€** en 2022.

La CVAE représente 0,75 % de la valeur ajoutée produite sur le territoire dont 53 % versé au profit du bloc communal, avec un dégrèvement pris en charge par l'Etat en fonction du chiffre d'affaires réalisé (dégrèvement total si CA inférieur à 500 K€).

Dans le contexte de l'après crise économique liée à la Covid-19, la diminution du produit CVAE perçu par Saint-Etienne Métropole se poursuit à hauteur de -3,1 % par rapport à 2021 après une baisse de -6,6% entre 2020 et 2021.

En effet, l'Etat reverse aux collectivités en année N, les acomptes de CVAE versés par les entreprises en juin et septembre de l'année N-1, auxquels s'ajoute le solde dû au titre de l'année N-2.

Les autres produits de la fiscalité économique, qui complètent la CFE et la CVAE en substitution à la taxe professionnelle, sont, stables en 2022 par rapport à 2021 :

- L'**IFER** (imposition sur les entreprises de réseau) **2 M€**,
- La **TASCOM** (taxe sur les surfaces commerciales) **4,9 M€**.

Les dotations de compensation de la réforme TP représentent 10,4 M€ en 2022, montant figé depuis 2020. Un dispositif visant à compenser les pertes de recettes liées à la réforme de la TP a été mis en place en 2010 et qui comprend :

- une dotation de compensation de réforme de la TP (DCRTP) : dotation budgétaire à la charge de l'Etat de 3,5 M€,
- une Garantie Individuelle de Ressources (GIR) d'un montant de 6,9 M€. Il s'agit d'un fonds alimenté par les recettes des collectivités gagnantes lors de la réforme de la TP.

Les allocations compensatrices de la fiscalité économique représentent 11,7 M€ en 2022. Elles ont été instituées pour compenser des pertes de recettes de fiscalité économique dues aux exonérations et allègements de bases décidées par voie législative et résultant donc de décisions nationales. Elles relèvent ainsi de différents dispositifs de compensation en matière de fiscalité économique.

Le montant des allocations compensatrices est en hausse de 11 % par rapport à 2022 en lien avec l'évolution des compensations des pertes de produit de CFE résultant de :

- L'exonération de cotisation minimum de CFE pour les entreprises assujetties qui réalisent un chiffre d'affaires annuel inférieur à 5 K€ : 1,4 M€ en 2022 (1,1 M€ en 2021).
- La diminution de moitié des bases cadastrales des établissements industriels imposables à la cotisation foncière des entreprises (CFE) : 10,2 M€ en 2022 (9,3 M€ en 2021).

Les autres allocations compensatrices stagnent ou diminuent entre 2021 et 2022.

➤ **La fiscalité particuliers en 2022 : 17,3 M€ soit 7,6 % des recettes fiscales**

Le produit de cette fiscalité « particulier » évolue de + 66,8% en 2022 par rapport à 2021.

Cette évolution reflète la hausse du produit de la taxe sur les propriétés foncières bâties et une quasi-stabilité des autres produits en l'absence de dynamisme physique des bases fiscales.

La taxe sur le foncier bâti (TFB) : 14 M€ en 2022 (+6,9 M€). Le taux appliqué par Saint-Etienne Métropole a évolué de 1,37% en 2021 à 2,6 % en 2022 pour un produit fiscal complémentaire de 6,4 M€.

La taxe d'habitation (TH) : 2,2 M€ en 2022, produit quasi-stable par rapport à 2021.

Avec la réforme de la taxe d'habitation sur les résidences principales, Saint-Etienne Métropole ne perçoit plus que le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS) depuis 2021.

Le taux de TH appliqué sur le territoire métropolitain est de 10,56 %, figé depuis 2020.

La taxe sur le foncier non bâti (TFNB) : 0,7 M€ en 2022, produit stable par rapport à 2021.

Elle regroupe :

- la taxe foncière sur le non bâti : 0,2 M€ (taux 4.98 % dont fraction de taux transféré 2.21 %) ;
- la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TAFNB) : 0.5 M€, imposition figée dans son taux 2010 qui correspond aux parts régionale et départementale de la taxe foncière sur les propriétés non bâties non agricoles.

Les allocations compensatrices des taxes foncières représentent 0,4 M€ en 2022, montant quasi-stable par rapport à 2021. Depuis 2021, Saint-Etienne Métropole :

- ne perçoit plus d'allocations compensatrices pour la taxe d'habitation,
- perçoit une compensation pour la perte de la moitié des bases cadastrales des établissements industriels imposables à la taxe foncière sur les propriétés bâties pour un montant de 0,37 M€ en 2022 (0,35 M€ en 2021).

➤ **Rôles supplémentaires et complémentaires : 0.6 M€ soit 0.3 % des recettes fiscales**

En complément de ces recettes, en 2022, ont été enregistrés 0,6 M€ de rôles supplémentaires (au titre des années antérieures) **et complémentaires des taxes directes**, principalement au titre de la CFE.

➤ **La fraction de TVA nationale en 2022 : 65,8 M€ soit 29 % des recettes fiscales**

La fraction de TVA nationale, reçue en compensation de la suppression de la réforme de la taxe d'habitation sur les résidences principales, représente 65,8 M€ en 2022 (29% des recettes fiscales).

Depuis 2021, Saint-Etienne Métropole perçoit cette recette transférée par l'Etat en compensation de la perte du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales, des allocations compensatrices de la taxe d'habitation et des rôles supplémentaires et complémentaires pour cette taxe. Le montant de base compensé en 2021 est ainsi de 60 M€.

L'évolution du montant de la TVA nationale a été dynamique en 2022 avec une croissance de +9,6 %, résultat du dynamisme de la reprise de l'activité économique et de la consommation des ménages et des entreprises constatés sur 2022. Le produit de la fraction de TVA nationale versée à Saint-Etienne Métropole a ainsi progressé au même rythme pour un surcroît de recettes de + 5,8 M€.

Cette recette perçue et calculée sur une fraction de TVA nationale estimée pour 2022 devrait être ajustée à la baisse en 2023. En effet, la TVA nationale définitive de 2022 sera inférieure au montant prévisionnel attendu et une correction de l'ordre de 600 K€ pourrait être apportée en 2023.

➤ **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 42,6 M€ soit 18,8 % des recettes fiscales**

La **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)** est une recette qui participe à l'équilibre du budget des ordures ménagères.

Elle représente 42,6 M€ en 2022 (dont 80 K€ de rôles supplémentaires et complémentaires), soit en hausse de 3,5 % par rapport à 2021, et constitue le mode de financement principal du service de la gestion des déchets ménagers et assimilés, les autres ressources provenant des subventions et recettes liées à la valorisation et reprise des matériaux et de la redevance spéciale. Elle finance la collecte proprement dite, les déchèteries, le transfert, la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

L'augmentation des recettes est liée à l'évolution des bases de la TEOM qui ont progressé de 3.5 % comme suit :

En %	Année 2021 par rapport à 2020	Année 2022 par rapport à 2021
Revalorisation forfaitaire des bases	0.20	3.4
Part locale évolution habitat	1.92	0.1
Total	2.12	3.5

Le taux de TEOM est de 8 % en 2022, stable par rapport à celui de 2021.

Quelques taux de TEOM 2022 :

CC FOREZ-EST (2 zonages)	Taux 10,58 % et 12,95 %
MONTPELLIER METROPOLE	12,35 %
TOULON METROPOLE (zonages)	Taux moyen 11,87 %
CA LOIRE-FOREZ	11,65 %
TOURS METROPOLE	10,86 %
CLERMONT-AUVERGNE METROPOLE	9,99 %
CA VIENNE CONDRIEU (3 zonages)	Taux 8,88 %, 9,05 % et 9,76 %
METZ METROPOLE	9,25 %
CA GRAND ROANNE	Taux 9,00 %
NICE METROPOLE	8,46 %
GRENOBLE METROPOLE	8,30 %
SAINT-ETIENNE METROPOLE	8,00 %
NANTES METROPOLE	7,95 %
RENNES METROPOLE (zonages)	Taux moyen 7,50 %
GRAND NANCY METROPOLE	6,71 %
ORLEANS METROPOLE	5,80 %
BREST METROPOLE	5,78 %

En 2022, les recettes ont permis de couvrir à la fois les charges du service, les charges financières des annuités liées aux investissements réalisés et la part d'autofinancement nécessaire, tout en prenant en compte les frais de structure liés à l'exercice de cette compétence (part de charges d'administration générale) (voir ci-après l'activité et le coût de la gestion des déchets).

➤ **Taxe pour la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI), 4 M€, soit 1,8% des recettes fiscales**

Il s'agit d'une recette nouvelle pour Saint-Etienne Métropole instituée par le Pacte Financier et Fiscal adopté en 2021 dans le cadre de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations.

La taxe GEMAPI est une recette qui participe au financement de la compétence exercée dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement qui recouvre :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
 - l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
 - la défense contre les inondations et contre la mer ;
 - la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.
- (Voir ci-après l'activité des contrats de rivières).

Le produit de la GEMAPI a été fixé à 4 M€ en 2022 et participe aux charges de fonctionnement et d'investissement de la compétence (voir ci-après l'activité et le coût de la gestion des rivières).

1-2 La DGF (dotation globale de fonctionnement) : 50.9 M€ en 2022, 15.6 % des recettes de fonctionnement)

en K euros

	2021	2022	Evolution 2022/2021
--	------	------	---------------------

	51 768	50 962	- 1,6 %
Dotation de compensation des EPCI - CPS (compensation part salaires ex TP)	37 835	37 006	- 2,19 %
Dotation d'intercommunalité	13 933	13 956	+ 0,16 %

Elle se décompose en deux parts :

- **La Dotation de compensation** (pour la suppression de la part salaires de la TP) intégrée depuis 2004 à la DGF qui représente **37.0 M€** en 2022 (plus de % des recettes de fonctionnement).

Afin de financer, dans un contexte de gel des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales, la progression de la population (actualisation annuelle des données de population), le soutien à la péréquation (l'évolution des dotations de péréquation) et la progression de l'intercommunalité (les mouvements des périmètres intercommunaux et la création de nouvelles communautés), il est introduit depuis 2012 un **écrêtement uniforme** de la dotation de compensation « part salaires » dont le taux est fixé par le comité des finances locales.

La loi de finances pour 2022 a prévu un écrêtement uniforme de la part CPS de la dotation de compensation dont le taux a été fixé à 2,19 % par le Comité des finances locales réuni en séance le 8 février 2022, ce qui génère une **baisse de recettes de -830 K€** pour Saint-Etienne Métropole.

- **La dotation d'intercommunalité : 13.9 M€ en 2022**, le montant par habitant de la dotation d'intercommunalité de Saint-Etienne Métropole (33.64 €/habitant) est figé depuis 2018. Ce montant par habitant est garanti du fait d'un coefficient d'intégration fiscale (CIF) pondéré par 1,1 de 0,37 points en 2022 (le mécanisme de garantie fonctionne dès lors que la CIF est supérieur à 0.35 points).

1-3 Le FPIC (Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) et les autres participations et subventions (25.3 M€, 7.7 % des recettes de fonctionnement)

<i>en K euros</i>	2021	2022	Evolution 2022/2021
FPIC	3 860	3 898	+1,0 %
Autres dotations et subventions			
Y compris « AC » département	21 223	21 381	+ 0.7 %
Hors département	6 416	6 905	+ 7.6 %

➤ **Le FPIC** : Le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales est un mécanisme de solidarité nationale qui permet à Saint-Etienne Métropole et à ses communes membres de bénéficier d'une solidarité financière de la part de territoires plus favorisés. Le montant du FPIC 2022 (Saint-Etienne Métropole + communes membres) s'est élevé à 11,8 M€ (11,7 M€ en 2021).

Comme chaque année, le Conseil Métropolitain a dû fixer la part du FPIC attribuée à Saint-Etienne Métropole et la part attribuée à l'ensemble des communes.

Le Conseil Métropolitain du 29 septembre 2022 a approuvé une répartition dérogatoire du FPIC 2022, conformément au Pacte Financier et Fiscal de 2021, conduisant à attribuer 2/3 du produit aux communes soit 7 915 K€ et 1/3 du produit à Saint-Etienne Métropole soit 3 898 K€.

➤ **Les participations et subventions** versées par l'Etat, la Région, le département ou d'autres organismes publics. Ces recettes (5,8 M€) sont constituées pour l'essentiel des participations du SDIS aux frais du Vaccinodrome, du FCTVA perçu sur certaines dépenses de fonctionnement, de subventions perçues par divers organismes pour soutenir les programmes et actions en lien avec le tri des déchets, l'entretien des berges pour les contrats de Rivières, le PLIE, le Développement Durable, l'Habitat, l'agriculture, la Politique de la Ville... Leur montant varie en fonction des actions conduites par Saint-Etienne Métropole.

Figurent également dans ce poste les attributions de compensation négatives (0.4 M€), le produit de la taxe de séjour (0.6 M€) reversé à l'Office de Tourisme, le produit des Paris Hippiques (0.03 M€) et le reversement de fiscalité relatif à Stelytec (0.06 M€).

La dotation du Département, qui est versée pour financer les compétences sociales, voirie et tourisme transférées à Saint-Etienne Métropole, s'élève à 14.5 M€.

1-4 Les autres produits de fonctionnement (22.6 M€, 6.9 % des recettes de fonctionnement)

<i>en K euros</i>	2021	2022	Evolution 2022/2021
Autres produits de fonctionnement	21 998	22 623	2.8 %
Produit des services	7 031	8 345	18.7 %
Atténuation de charges	576	930	61.5 %
Remboursement frais personnel	8 243	7 281	- 11.7 %
Revenus des immeubles/produits de gestion	6 148	6 067	- 1.3 %

➤ **Le poste « produits des services » s'établit à 8.3 M€ avec une évolution de +16.7%**

L'évolution de 1.3 M€ s'explique par une augmentation des recettes de rachat des matériaux papier et emballages, (+0.9 M€), par une progression des recettes d'entrées du Nautiform (+0.3 M€) et par une augmentation du produit du forfait post stationnement pour la Ville de Saint-Etienne (+0.1 M€).

Se retrouvent ici notamment les redevances d'occupation du domaine public RODP (1.4 M€), les recettes de tri et de reprise des matériaux des déchèteries (3.4 M€), le produit issu de la redevance spéciale instituée en direction des gros producteurs de déchets (1.6 M€), les recettes d'entrées du Nautiform (0.5 M€), du Musée d'Art Moderne et Contemporain ainsi que les recettes de la boutique du Musée (0.2 M€), les recettes des aires d'accueil des gens du voyage (0.07 M€), le produit des autorisations du droit des sols (0.4 M€)...

➤ **Le poste « atténuation de charges » s'établit à 0.9 M€**

Ce poste comprend des remboursements d'indemnités journalières et de cotisations sociales.

➤ **Les remboursements de personnel : 7.3 M€ en 2022**

Les recettes de personnel comprennent les subventions (0.250 K€) de divers organismes notamment la Région (FEDER, PAEC), l'ASP (emplois aidés), l'ANAH et l'ADEME.

Egalement, sont regroupés sous ce poste :

- les remboursements des diverses mises à disposition par la ville de Saint-Etienne (0.249 K€), l'EPCC Cité du design pour les personnels de l'ESADSE (0.504 K€), le SCOT (0.054 K€), le Pôle métropolitain (0.052 K€) ou encore l'Aéroport (0.056 K€).
- 6.1 M€ correspondants aux remboursements des budgets annexes (assainissement collectif, SPANC, Eau potable, réseaux de chaleur et Parcs et Aires de stationnement) des frais de personnels payés par le budget principal.

A noter que le remboursement des mutualisations et services communs s'opère par un prélèvement sur l'attribution de compensation.

➤ **Les revenus des immeubles et produits de gestion : 6.1 M€ en 2022**

Il s'agit notamment des loyers des bâtiments économiques (3.5 M€ y compris remboursements de taxes foncières, frais divers...), de la mise à disposition du stade et de l'Arena (1.6 M€), de la redevance pour le Zénith (0.1 M€), la refacturation à la Cité du Design (0.2 M€), la redevance d'occupation des réserves des 3 musées et du restaurant du Musée d'Art Moderne et Contemporain, ainsi que les espaces réceptifs (0.2 M€), la redevance de concession pour la gestion des espaces réceptifs de la verrière et de la Cité du design (0.1) .

Les autres produits de gestion s'élèvent à 0.4 M€ où on peut trouver des pénalités facturées aux entreprises pour non-respect de clauses de contrats, du mécénat, des remboursements d'assurance...

L'évolution de -0.1 M€ sur ce poste s'explique notamment par la cession du bâtiment Agripolyane en cours d'exercice 2021 pour lequel plus aucun loyer n'a été perçu en 2022, la cession du bâtiment STRONGLIGHT en cours d'exercice 2022.

1-5 Les produits exceptionnels et reprises de provisions (2.5 M€, 0.7 % des recettes de fonctionnement de SEM)

<i>en K euros</i>	2021	2022	Evolution 2022/2021
Produits exceptionnels et reprises de provisions	1 615	2 454	51.9 %

Il s'agit pour l'essentiel d'une écriture de neutralisation d'une provision liée aux risques sur les produits complexes de dette (2.5 M€).

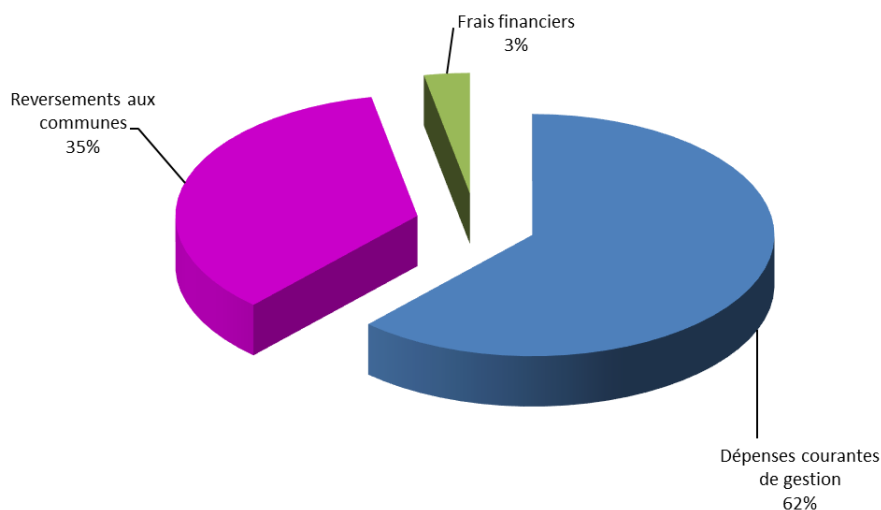
• SYNTHÈSE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

<i>en K euros</i>	2021	2022	Evolution 2022/2021
Impôts et taxes	206 913	226 679	+ 9.6 %
Dotations versées par l'Etat	51 768	50 962	- 1.6 %
FPIC	3 860	3 898	+ 1.0 %
Autres dotations et participations	21 223	21 381	+ 0.7 %
Autres produits courants	21 998	22 623	+ 2.8 %
Recettes courantes de gestion	305 762	325 543	+ 6.5 %
Total recettes de fonctionnement yc recettes exceptionnelles	307 378	327 997	+ 6.7 %

2 – Les dépenses de fonctionnement (avec charges exceptionnelles et frais financiers nets).

➤ **254.4 M€ en 2022** (opérations réelles et charges financières nettes)

CA 2022 : Répartition des dépenses de fonctionnement
 (y compris dette et reversements aux communes)



2-1 Les reversements de fiscalité 89.3 M€ (35.1 % des dépenses de fonctionnement)

en K euros

	2021	2022
Reversements aux communes	103 700	88 513
AC	88 470	73 283
DSC	15 230	15 230
Reversements de fiscalité Forez Est	194	200
Reversement taxe de séjour	510	600
Autres reversements de fiscalité	0	17

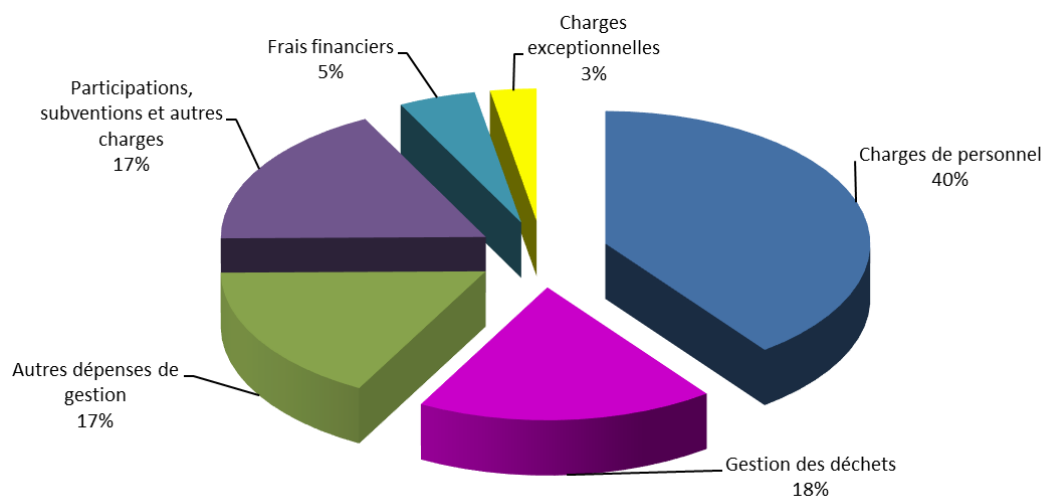
- Les reversements aux communes représentent en 2022, 88.5 M€ :
 - 73.3 M€ au titre de l'attribution de compensation de TP,
 - 15.2 M€ au titre de la dotation de solidarité communautaire.

La principale évolution de ce poste se situe au niveau des montants des attributions de compensation versées. Dans le cadre des mutualisations, les dépenses de personnel et les frais de structure payés par Saint-Etienne Métropole sont compensés par une ponction sur les AC des communes concernées (15,4 M€).

- Un montant de 0.2 M€ est reversé à la Communauté de Communes de Forez Est au titre des reversements conventionnels de fiscalité de l'ex SIPAB.
- Le produit de la taxe de séjour, reversé à l'office de tourisme, représente 0.6 M€.
- Un reversement de fiscalité à la ZAIN est effectué conformément aux conventions conclues à hauteur de 16 826 €.

2-2 Les dépenses de gestion courantes + dette + dépenses exceptionnelles (hors reversements aux communes) 165 M€

CA 2022 : Répartition des dépenses de fonctionnement
(y compris dette ; hors reversements aux communes)



2-2-1 Les dépenses de gestion courantes : 129.3 M€ (52.8 % des dépenses de fonctionnement)

2-2-1 Les charges de personnel 65.6 M€ (39.7 % des dépenses courantes de gestion)

en K euros

2021	2022	Evolution 2022/2021
------	------	------------------------

Les charges de personnel (012)	49 607	65 615	+ 32 %
---------------------------------------	---------------	---------------	---------------

Les dépenses de personnel progressent notamment en raison de la poursuite du processus de mutualisation entre la ville de Saint-Etienne et Saint-Etienne Métropole. Cette augmentation est compensée par un remboursement de la ville de Saint-Etienne (14.5 M€) à travers l'Attribution de Compensation.

Les dépenses évoluent également suite un recours plus important aux CDD non permanents ainsi que la mise en place du plan pluriannuel d'investissement demandant des moyens humains supplémentaires (1 960 K€). Parallèlement, des économies sont réalisées par des ajustements en fonction des fins de contrat ou des départs en retraite.

Enfin, les mesures statutaires (Glissement Vieillesse Technicité, les avancements d'échelons et de grade ainsi que la revalorisation du point d'indice) viennent impacter les dépenses de personnel de la collectivité à hauteur de 1 600 K€.

2-2-2 Les charges liées à la gestion des déchets 29.9 M€ (17.6 % des dépenses courantes de gestion)

en K euros

2021	2022	Evolution 2022/2021
------	------	------------------------

Gestion des déchets	27 870	29 987	+8 %
----------------------------	---------------	---------------	-------------

❖ LA PART RELATIVE A LA GESTION DES DECHETS : 29.9 M€.

Se retrouvent ici notamment : les marchés de collecte des ordures ménagères (5,0 M€), le contrat de prestations de services conclu avec SUEZ pour l'enfouissement des ordures ménagères (12,8 M€), les autres charges comme l'exploitation des déchèteries (4,0 M€), les dépenses liées au tri des emballages (2,8 M€), diverses charges liées à la collecte : entretien des véhicules, carburant, location et transport de bennes, pièces détachées pour les bacs, maintenance de conteneurs, les conventions de gestion avec les villes... (2,7 M€), la gestion des quais des Brunandières et de Saint Chamond (1,2 M€), la collecte du verre et papiers en apport volontaire (0,4 M€), la communication liée à l'extension des consignes de tri des plastiques et l'expérimentation de collecte des déchets alimentaires (0,3 M€).

Globalement, les dépenses liées à la gestion des déchets augmentent de 2 M€ soit + 7,6 %.
 Les deux principaux éléments qui expliquent cette évolution sont :

- L'augmentation de la fiscalité : la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) a augmenté de + 8 € HT/t enfouies.
- La révision de prix : forte inflation sur de nombreux marchés en lien avec la hausse des coûts de matières premières et du coût de l'énergie.

Au global cela représente +1 400 k€ pour le coût de l'entretien des déchets, + 370 k€ pour le coût de l'entretien et du carburant des véhicules et +250 k€ pour les coûts de collecte des déchets en prestation.

2-2-3 Les autres dépenses de gestion 27.9 M€ (16.9 % des dépenses courantes de gestion)

<i>en K euros</i>	2021	2022	Evolution 2022/2021
Autres dépenses de gestion	24 476	27 946	+ 14 %

Les dépenses de gestion regroupent l'ensemble des contrats, achats indispensables à l'offre de service rendu aux usagers et au bon fonctionnement de la collectivité, dépenses très dépendantes de la tarification d'opérateurs (eau, énergie, combustibles, carburants, assurances...), ainsi que les dépenses de fournitures, d'entretien, de réparation, les frais de cérémonies, de missions...

Entre 2021 et 2022, ces dépenses de gestion affichent une augmentation de 3.4 M€ (soit 14%).

Les principales augmentations enregistrées sont les suivantes :

- 1.3 M€ sur les pôles événementiels et communication du fait de l'organisation de la coupe du monde de rugby en 2023 et des jeux olympiques 2024.
- 0.7 M€ en lien avec la gestion foncière et patrimoniale des bâtiments gérés par St Etienne Métropole (bâtiments administratifs, ARENA, Cité du Design, Nautiform, ...).
- 0.4 M€ lié au fonctionnement de la collectivité (marchés, administration générale, assurances...).
- 0.2 M€ lié à des frais inhérents au design (Cité du design, Cité 2025 et Design Management).
- 0.2 M€ sur la thématique du développement durable et principalement sur la notion de qualité de l'air et de la stratégie de biodiversité.
- 0.2 M€ de dépenses supplémentaires dans le cadre des expositions au Musée d'Art Moderne.
- 0.1 M€ lié à l'habitat et à la politique de la ville.
- 0.1 M€ lié à l'économie.
- 0.1 M€ lié à la voirie (principalement aux abords du stade et du Zénith).

2-2-4 Les subventions de fonctionnement et autres charges de gestion courante 29.1 M€ (17.6 % des dépenses courantes de gestion)

<i>en K euros</i>	2021	2022	Evolution 2022/2021
Subventions de fonctionnement	21 762	23 318	+ 7 %
Subventions d'équilibre versées aux budgets annexes	4 374	4 593	+ 5 %
+Autres frais	1 172	1 188	+ 1 %
Total subventions de fonct. et autres charges de gestion courante	27 308	29 099	+ 7 %

Ces subventions sont composées principalement de :

- **Contributions aux organismes de regroupement et subventions versées à d'autres établissements publics** à hauteur de **13.2 M€** : les principales subventions sont les suivantes : Cité du Design (8 135 K€), à l'Office de Tourisme Communautaire (2 527 K€), au syndicat mixte de l'aéroport d'Andrézieux-Bouthéon (446 K€), au SCOT (365 K€), des subventions versées à diverses associations culturelles afin de favoriser le rayonnement culturel (289 K€), à l'Agence de Développement Touristique de la Loire (115 K€), au Pôle Métropolitain (53 K€), au Parc du Pilat (200 K€), au Fonds Local de l'innovation (120 K€), aux contrats rivières et eaux pluviales (138 K€), au SMAGL (290 K€), au Fond d'Aide aux Jeunes en Difficulté (282 K€ dont 80 K€ au titre du Plan Pauvreté), au syndicat mixte Sud-Loire ZAIN (88 K€), aux crèches inter-entreprises (59 K€), au SYDEMER (81 K€), à l'ADIL (38 K€),...

- **Subventions diverses** à hauteur de **8.6 M€** : on retrouve entre autres les subventions versées à EPURES (645 K€), au titre du contrat de ville (327 K€), du Fonds Solidarité Logement (1163 K€), de la prévention spécialisée (3 747 K€), la télévision locale TL7 (402 K€), au Fonds local de l'innovation (788 K€), la politique économique (544 K€), la politique de développement durable (279 K€), la convention d'objectif avec l'ASSE (233 K€), le sport de haut niveau (185 K€), l'école de la 2^{ème} chance (100 K€)...

Des subventions sont également versées auprès des concessionnaires pour 1 144 K€ au titre des eaux pluviales, 100 K€ dans le cadre de la DSP du Zénith, et 10 K€ pour la DSP de gestion d'équipements réceptifs.

Des redevances informatiques liées à l'utilisation de nouvelles technologies (cloud, visio...) ont été mandatées à hauteur de 0.2 M€.

➤ Les **subventions d'équilibre** versées aux budgets annexes. Sur 2022, elles se répartissent ainsi : budget transport et mobilité (3 000 K€), budget assainissement collectif au titre des eaux pluviales (1 021 K€), budget Zones Industrielles (211 K€), budget Parcs et aires de stationnement (290 K€) et budget réseaux de chaleur (71 K€).

➤ Les **autres frais** 1.2 M€ : ce montant correspond aux indemnités et de formation des élus.

2-3 Les charges exceptionnelles et dotations aux provisions 4.6 M€ (2.8% des dépenses courantes de gestion)

<i>en K euros</i>	2021	2022	Evolution 2022/2021
Charges exceptionnelles et dotations aux provisions	3 106	4 662	+ 50 %

On retrouve dans cette section les annulations de titres sur exercices antérieur pour 17 000 € et les dotations aux provisions pour 4 645 K€.

- Des provisions liées aux risques d'impayés sur les loyers ont été réalisées pour 0.2 M€ (restaurant du Musée, bâtiment BHT, Molina et Imprimerie Montreynaud).
- Afin de faire face aux prochaines sécurisations de la dette « structurée », une provision est réalisée chaque année. Sur 2022, le montant de cette provision s'élève à 2 M€. Le montant total de la provision ainsi constituée s'élève au 31/12/2022 à 15 M€.
- Une provision budgétaire complémentaire, neutralisée par une recette de même montant, a également été constituée en fin d'année du fait de l'évolution des taux des marchés pour un montant de 2.5 M€.

• **SYNTHESE DES DEPENSES DE GESTION**

<i>en K euros</i>	2021	2022	Evolution 2022/2021
Les charges de personnel	49 607	65 615	+ 32%
Gestion des déchets	27 870	29 987	+ 8%
Autres dépenses de gestion	24 476	27 946	+ 14%
Subventions de fonctionnement et autres dépenses	27 308	29 099	+ 7%
Total dépenses courantes de gestion	129 261	152 647	+ 18%
Total dépenses courantes yc reversements aux communes	233 664	241 977	+ 4%
Total dépenses de fonctionnement (y compris charges exceptionnelles – hors dette)	236 770	246 639	+ 4%
<i>Pour mémoire</i>			
Intérêts nets de dette (y compris swap)	7 998	7 775	- 3%
Total des charges de fonctionnement	244 768	254 414	+ 4%

3 – Les niveaux d'épargne, la dette et la capacité d'autofinancement

3 - 1 – L'épargne de gestion

<i>en K euros</i>	2021	2022
Produit de fonctionnement courant	305 762	325 543
Charges de fonctionnement courant	233 664	241 977
Excédent brut de fonctionnement	72 098	83 566
Solde exceptionnel	- 1 491	- 2 208
Epargne de gestion (hors impact étalement de charges COVID)	70 607	81 358

L'**épargne de gestion** augmente de 10.7 M€ entre 2022 et 2023 et résulte de la différence entre les recettes perçues et les dépenses réalisées.

Comme évoqué précédemment, la progression des recettes est pour l'essentiel liée à la mise en œuvre du pacte financier avec les hausses de fiscalité votées et l'instauration de la taxe GEMAPI.

Les dépenses progressent principalement en raison de la poursuite de la hausse de la TGAP sur l'enfouissement des déchets, de l'indexation des coûts en raison du niveau d'inflation élevé, des frais liés à la préparation des grands événements sportifs à venir et de la progression de la participation à la Cité du Design pour l'organisation de la biennale.

3 - 2 – L'annuité de la dette : en dépenses de fonctionnement les intérêts de la dette (7.8 M€) et en dépenses d'investissement le remboursement en capital (29.7 M€)

<i>en K euros</i>	2021	2022
Frais Financiers nets*	7 998	7 775
Capital de la dette	25 565	29 688
Annuité nette de dette	33 563	37 463

* les frais financiers nets comprennent les intérêts de la dette, les charges et produits de swap et la variation des ICNE

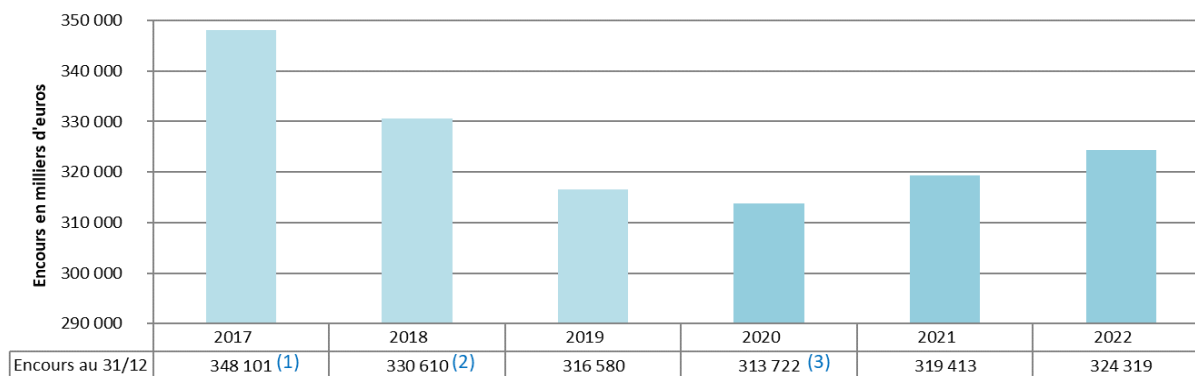
L'encours de dette au 31/12/2022 s'établit à 324.3 M€. Il se répartit à 77.7 % en taux fixes (251.7 M€), 19.1% en taux révisibles (62 M€) et 3.2% en taux structurés (10.5 M€).

L'annuité nette de dette de l'année 2022 représente 37.5 M€.

Le taux moyen de la dette en 2022 s'élève à 2.63 % (exposition finale avec swap) contre 2.58 % en 2021.

L'encours de dette sur le budget principal progresse, passant ainsi de 319.4 M€ fin 2021 à 324.3 M€ fin 2022 (soit une hausse de 4.9 M€). 34.5 M€ d'emprunts ont été contractés en 2022 pour un remboursement en capital de dette de 29.6 M€.

Evolution de l'encours de dette du budget principal



- (1) dont Dette transférée - passage CU
- (2) dont Dette transférée - 8 nouvelles communes
- (3) dont Dette transférée - Département

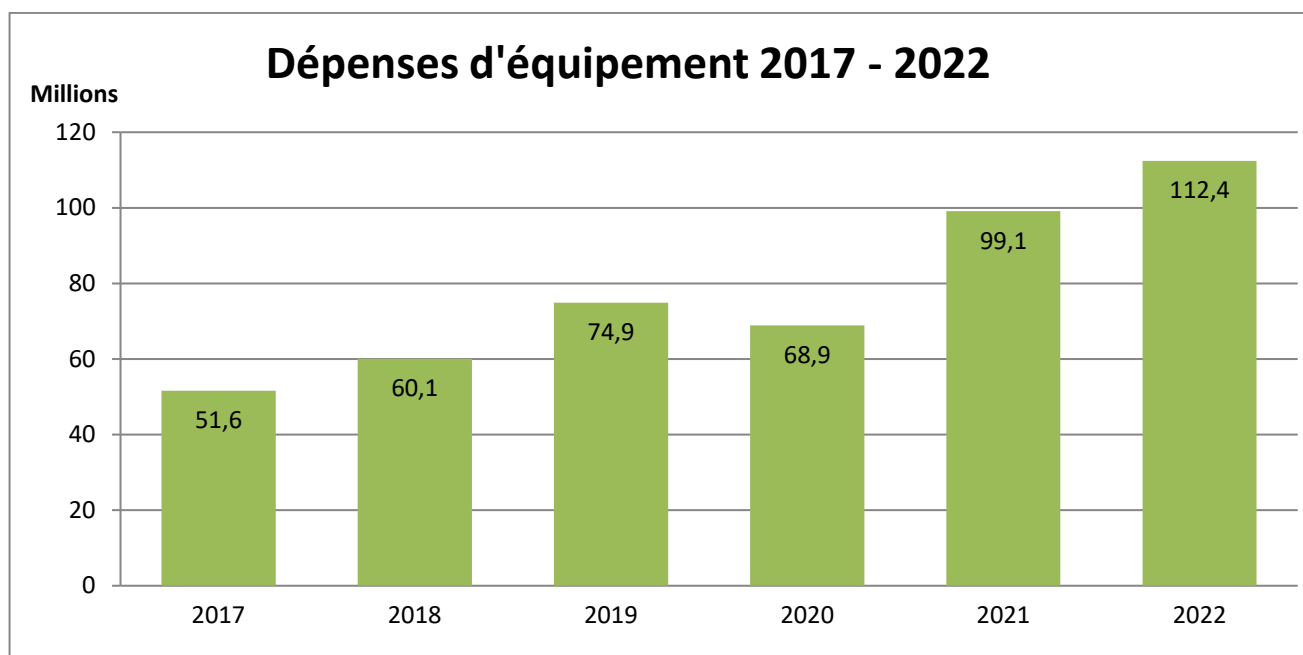
3 - 3 – La chaîne de l'épargne du budget principal

<i>en K euros</i>	2021	2022
Epargne de gestion	70 607	81 358
- Frais Financiers nets	- 7 998	- 7 775
Epargne brute	62 609	73 583
- Capital de la dette / cautions	- 25 590	- 29 716
Epargne nette	37 019	43 867

L'épargne brute, qui est le reliquat de l'épargne de gestion après paiement des intérêts de la dette, s'est améliorée en 2022 en raison notamment de nouvelles recettes fiscales. Elle se situe autour de 73.6 M€ et correspond aux moyens dont dispose Saint-Etienne Métropole pour rembourser le capital de la dette et autofinancer ses nouveaux investissements.

En 2022, le taux d'épargne (épargne brute/recettes réelles de fonctionnement) qui permet d'apprécier l'indépendance financière de Saint-Etienne Métropole et sa politique en matière de financement des investissements se situe à environ 22.3 %. Il représente la part des recettes consacrées à couvrir le remboursement en capital de la dette et l'autofinancement de ses investissements.

4 – Les investissements 2022 : 127.6 M€ (dont 112.4 M€ de dépenses d'équipement) et leur financement



Les dépenses d'équipement de 2022 dépassent le seuil des 110 M€ et progressent de 13.5% par rapport à 2021 ce qui prouve le dynamisme de la métropole.

en K euros

2021	2022
------	------

Les dépenses d'investissement	109 598	127 599
dont dépenses d'équipement	99 102	112 441
soit dépenses directes d'équipement	82 425	89 859
dont opérations sous mandat	245	2 480
soit fonds de concours et subventions d'équipement	16 677	22 582
dont attribution compensation investissement (pour reversement amendes de police)	818	1 259
dont dépenses financières d'investissement	9 678	13 899

Le taux d'exécution des dépenses d'investissement est de 70 % en 2022.

4 - 1 – Les dépenses d'équipement (112.4 M€) :

• RENFORCER L'ATTRACTIVITE DE LA METROPOLE (28.6 M€)

❖ LE SERVICE AUX ENTREPRISES ET OFFRES D'ACCUEIL (3.6 M€)

La rénovation et l'aménagement du site stratégique Novaceries à **Saint-Chamond** se sont poursuivis en 2022 pour un montant de 1.9 M€. Le site de Métrotech sur la commune de **Saint-Jean-Bonnefonds** a également bénéficié d'un investissement de 0.4 M€ (démolition de bâtiment, diagnostics amiante et divers aménagements).

Des travaux ont été réalisés sur d'autres bâtiments économiques du territoire pour 0.5 M€ (Fauriel Carlson, Necker, Combeplaine, GIAT St-Etienne, les Pépinières, le restaurant Grüner, ...).

Dans le cadre de sa stratégie foncière, la Métropole a acheté des gisements fonciers pour 0.5 M€. Enfin, 0.2 M€ sont versés au titre d'aide au projet IMOTEP (moteur propre), et 0.1 M€ pour des études économiques et des requalifications de zones industrielles.

❖ L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, LA RECHERCHE, L'INNOVATION ET L'ENTREPRENEURIAT (4.1 M€)

Des subventions d'équipement ont été versées dans le cadre du fonds local pour l'innovation (1.5 M€). Dans le cadre du CPER2, le campus Tréfilerie et le centre des savoirs ont bénéficié d'un soutien financier de 1.8 M€.

Afin d'accompagner l'université Jean Monnet dans ses travaux de recherche de haut niveau et d'assurer son rayonnement sur le territoire, une subvention de 0.7 M€ lui a été octroyée.

Différents projets innovants se sont vus également attribuer des aides pour 0.1 M€ (Métropole Innovation Design, Living Lab ...).

❖ LE DESIGN (3.1 M€)

Afin de développer son offre en matière de Design, la Métropole poursuit ses investissements en la matière. Le projet « Cité 2025 » a pour objectif de rendre le design accessible à tous en lui dédiant un quartier avec une Galerie Nationale du Design, un pôle culturel, des espaces publics réseaux ... Sur 2022, 2.6 M€ ont été investis dans ce projet novateur. Des travaux à hauteur de 0.4 M€ ont été effectués pour permettre l'installation de l'Ecole Supérieure d'Art et de Design dans le bâtiment 241. Enfin différents travaux ont été réalisés sur le site de la Cité du Design pour 0.1 M€.

❖ LA CULTURE, LE TOURISME ET LE PATRIMOINE (0.7 M€)

Des actions ont été menées pour la conversation des lieux touristiques pour un montant de 0.4 M€ : Chartreuse de **Sainte-Croix-en Jarez**, site du Corbusier à **Firminy**, Château de **Fontanès**, Zénith..., les opérations « murs peints », des dépenses nécessaires au label « Pays d'Art et d'Histoire » et la poursuite du plan de jalonnement afin de développer l'attractivité du territoire.

La rénovation de l'immeuble Loubet en partenariat avec la ville de **Saint-Etienne** a nécessité la participation de la Métropole pour 0.3 M€. La réhabilitation de l'IGH Loubet a pour objectif l'installation des archives métropolitaines et municipales.

❖ LE MUSEE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN (0.7 M€)

Equipement phare du territoire, le Musée d'Art Moderne a bénéficié d'une rénovation de ses locaux à hauteur de 0.2 M€.

Des dépenses liées aux œuvres (acquisitions, restaurations) et aux équipements et aménagement du musée s'élèvent quant à elles à 0.5 M€.

❖ LES GRANDS EQUIPEMENTS (16.3 M€)

5.1 M€ ont été investis dont 3.9 M€ de travaux pour accueillir les grands évènements sportifs à venir au stade Geoffroy Guichard (remplacement de la sonorisation, éclairage, écrans géants, achat de matériel) et 1.0 M€ d'équipement et travaux sur les installations (luminothérapie, groupe électrogène...).

Inauguré en 2022, l'ARENA, équipement sportif phare de **Saint-Chamond** a bénéficié d'un investissement de 10.1 M€ sur l'exercice.

Le projet de construction d'une patinoire de haut niveau a nécessité un budget de 0.9 M€.

En parallèle, du matériel et des équipements ont été renouvelés à l'espace aquatique du Nautiform à **Andrézieux-Bouthéon** (0.2 M€).

❖ LA POLITIQUE DE LA VILLE (0.1 M€)

Afin de réduire les écarts de développement au sein de son territoire, Saint-Etienne Métropole agit pour et avec les habitants des quartiers en difficulté en poursuivant les objectifs suivants :

- Renforcer le développement social du territoire
- Améliorer le cadre de vie des habitants
- Développer l'activité économique et favoriser l'emploi
- Garantir la laïcité et lutter contre les discriminations.

Sur 2022, des subventions d'équipement ont été versées aux projets de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) (0.1 M€) dans le cadre du contrat de ville signé avec l'Etat.

• DEVELOPPER HARMONIEUSEMENT LE TERRITOIRE (56.9 M€)

❖ LA PLANIFICATION (1.1 M€)

Saint-Etienne Métropole poursuit la mise à jour des documents communaux dont l'approbation de quatre PLU (Plan Local d'Urbanisme), la démarche d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) et le Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI).

❖ LES GRANDS PROJETS IRRIGUANT LE TERRITOIRE (4.7 M€)

Sur 2022, des travaux d'amélioration de l'entrée est de **Rive de Gier** ont été menés pour 2.4 M€. Par ailleurs, d'autres opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain ont été menées : Tissafil à **la Grand-Croix**, Bellevue-Le Mont à **Saint-Etienne**, Akers à **Fraisses** (0.4 M€).

Dans son Projet de Partenariat d'Aménagement, des travaux ont été conduits pour 0.3 M€ sur le secteur Gier, Ondaine et Saint Etienne.

0.7 M€ ont été investis dans la rénovation de quartiers anciens sur les communes de **Rive de Gier, La Ricamarie, Firminy, Saint-Chamond, et Saint-Etienne**.

Une convention d'études et de veille foncière relative au site de la DOA a été signée avec EPORA et la ville de Saint-Priest-en-Jarez (0.5 M€).

Dans le cadre de sa stratégie foncière, la Métropole a acquis des parcelles de terrain pour 0.3 M€ (réserve d'opportunité) et procéder à des transferts de propriété pour 0.1 M€.

❖ LE DEVELOPPEMENT LOCAL (0.2 M€)

La politique de développement local implique la mise en œuvre, le maintien et le développement des activités économiques dans l'ensemble des communes rurales. Pour cela, 0.08 M€ ont été versés en 2022 afin de soutenir les commerces en milieu rural. Un soutien à la collecte de pneus a été apporté aux agriculteurs pour 0.05 M€.

Elle permet également de favoriser la réalisation de projets des communes avec les Equipements Communautaires Multi locaux (ECM) de **Dargoire, Génilac, Marcenod, et Sorbiers** (0.05 M€).

❖ L'HABITAT ET LE RENOUVELLEMENT URBAIN (9.3 M€)

Saint-Etienne Métropole s'engage au quotidien à offrir à chaque habitant un logement de qualité, adapté et énergiquement performant. Dans le cadre du PLH, 5.7 M€ de subventions ont été versées pour des projets ANRU, le financement du logement social, des aides à 'acquisition-amélioration du parc, la réhabilitation des logements énergivores ...

Les quartiers anciens des communes de Firminy, Rive-de-Gier, La Ricamarie et Saint-Chamond bénéficient de subventions à hauteur de 2.5 M€.

Des études et actions sont également portées au sein du parc privé pour 0.8 M€

Enfin, des travaux sur les aires d'accueil des gens du voyage et de l'aire de grand passage ont été exécutés (0.3 M€).

❖ LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE (40.8 M€)

Avec la volonté de développer un réseau plus sûr et plus éco-responsable, Saint-Etienne Métropole investie fortement sur la voirie :

- Conservation, adaptation et rénovation du réseau afin de garantir un meilleur confort et une sécurité performante aux utilisateurs avec des opérations d'aménagements efficaces sur la voirie des communes (26.2 M€), la voirie métropolitaine (3.3 M€) et la voirie structurante (3.3 M€),
- Gestion des ouvrages d'art : ponts, murs de soutènement... (3.1 M€),

Des programmes d'aménagement de grands axes sont également menés pour 1.7 M€ (Pontchardier, Ratarieux, Plaine Achille, Varizelle). Suite au transfert de compétences du Conseil Départemental, la gestion des véhicules est allouée à la voirie et représente un investissement de 0.6 M€ sur 2022.

La direction Voirie est engagée dans des Programmes d'Equipements publics (PEP) avec l'Etablissement Public d'Aménagement de Saint-Etienne (EPASE). En 2022 des fonds de concours ont été versés à l'EPASE pour le PEP « Dalgabio – petit cabaret » à **Saint-Etienne** (0.6 M€).

Des fonds de concours sont versés au SIEL-TE à hauteur de 2M€ pour l'enfouissement des réseaux électriques des communes.

❖ LE NUMERIQUE (0.8 M€)

Dans le cadre du plan « le numérique à l'école », 0.8 M€ ont été investis afin de pourvoir les écoles en équipements numériques connectés à internet, vidéoprojecteurs, ordinateurs standardisés, tablettes numériques avec connexion au vidéoprojecteur.

• LE DEVELOPPEMENT D'UNE METROPOLE DURABLE (20.1 M€)

❖ LE DEVELOPPEMENT DURABLE (3.6 M€)

Face aux changements climatiques, la Métropole s'engage depuis 2014 dans une démarche de développement durable.

En 2022, des travaux sur la biodiversité de la mise en place de corridor ont été réalisés pour 0.7 M€.

Dans le cadre du Plan Climat Energie, des fonds de concours ont été versés aux communes pour un montant de 0.2 M€ pour des aides différentes (isolation, acquisition véhicules électriques, rénovation énergétiques).

Le plan d'actions pour la qualité de l'air permet le versement d'aides au profit des particuliers dans le cadre d'un changement de mode de chauffage plus propre. Sur 2022, 0.6 M€ ont pu être ainsi versés. Dans le cadre du Plan de Protection du Bruit et de la lutte contre les nuisances sonores, des travaux de réalisation d'écrans anti-bruit ont été effectués (1.9 M€).

D'autres actions sont menées sur la mise en place de Zones à Faible émission (ZFE) pour 0.1 M€, d'une économie circulaire via le projet de la « matériauthèque » et dans le cadre du programme TEPCV pour 0.1 M€.

❖ LE PLAN VELO (2.2 M€)

Le plan vélo a pour objectif de favoriser les déplacements du quotidien mais également touristiques sur le territoire métropolitain. Ce projet se fait en lien avec les communes membres via un schéma d'intentions cyclables.

En 2022, le projet a pris de l'ampleur puisque 2.2 M€ y ont été investis avec des aménagements de pistes cyclables aux abords des équipements communautaires (ARENA) et au sein des communes membres.

❖ LA COLLECTE, TRI ET TRAITEMENT DES DECHETS EN VUE DE VALORISER ET DE REDUIRE LES DECHETS A LA SOURCE, ET REDUIRE LES QUANTITES ENFOUIES (2.5 M€)

Saint-Etienne Métropole dispose de la globalité de la compétence « gestion des déchets ménagers et assimilés » comprenant la prévention, la collecte, le tri, la valorisation et le traitement sur l'ensemble du territoire. L'essentiel des dépenses figure en section de fonctionnement. En investissement, des camions de bennes à ordures ménagères ont été renouvelés et réparés et déploiement d'un système informatique embarqué sur le parc de bennes à ordures ménagères (1,4 M€), des bacs ainsi que des conteneurs d'apports volontaires pour la collecte ont été achetés (0,7 M€). Des crédits ont été affectés pour les grosses réparations dans les 13 déchèteries de la métropole et les quais de transfert (0,3 M€). A cela se rajoutent des dépenses pour les frais d'études pour un centre de tri des emballages ménagers et des papiers graphiques, les frais d'étude pour le centre technique communautaire de la Couronne, le matériel et mobilier pour les centres techniques (0,1 M€).

❖ LES EAUX PLUVIALES EN MATIERE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES (1.4 M€)

La métropole exerce une gestion intégrée des eaux pluviales en investissant la séparation des réseaux.

En 2022, des travaux sur les réseaux d'eaux pluviales ont été réalisés sur les communes de la Métropole pour 0.7 M€, sur le quartier de la Métare à Saint-Etienne conjointement aux travaux de voirie pour un montant global de 0.6 M€. 0.1 M€ ont été investis sur la réfection ou création de bassin de rétention.

❖ LES CONTRATS DE RIVIERES (10.1 M€)

Le contrat territorial remplace les contrats de rivière depuis le 1^{er} janvier 2022. Il s'agit d'un accord technique et financier entre les acteurs du territoire ayant une volonté d'améliorer la qualité et l'état des cours d'eau. Il permet une gestion concertée et globale à l'échelle des bassins versants Furan, Ondaine et Lizon.

Porté par Saint-Etienne Métropole et les autres communautés de communes maîtres d'ouvrage (Loire Forez Agglomération, Loire Semène et Monts du Pilat), les objectifs du contrat territorial sont multiples :

- Le bon fonctionnement et la continuité écologique des cours d'eau,
- La prévention des inondations,
- La qualité de l'eau superficielle,
- La préservation des têtes de bassin versant et notamment les zones humides,
- La gestion de l'eau quantitative raisonnée.

Des travaux sur le Gier et ses affluents ont été réalisés à hauteur de 7,6 M€ (Aménagement du Janon, des berges du Gier...).

0.5 M€ ont été consacrés à des études, travaux et acquisitions sur l'Ondaine et ses affluents.

L'investissement sur le bassin du Furan s'élève à 1.7 M€ (Ouvrages piscicoles, acquisitions et travaux).

Par ailleurs, des opérations sous mandat ont été exécutées à hauteur de 0.8 M€ dans le secteur du Gier.

❖ DEFENSES CONTRE L'INCENDIE (0.3 M€)

Cette compétence a pour but d'alimenter en eau les moyens des services d'incendie et de secours par l'intermédiaire de points d'eau identifiés à cette fin. Les frais concernent principalement des déplacements, contrôle et renouvellement des poteaux incendie.

• LES MOYENS DE NOS AMBITIONS (6.8 M€)

❖ LE PLAN DE RELANCE METROPOLITAIN (4.6 M€)

Saint-Etienne Métropole s'est engagé auprès des communes dans un plan de relance afin de soutenir l'activité économique du territoire. Sur 2022, le montant alloué au plan de relance s'élève à 4.6 M€ et concerne 17 projets (14 acomptes pour les communes de **L'Etrat, Farnay, Fontanès, Genilac, La Grand-Croix, Saint-Chamond, Saint-Christo-en-Jarez, Saint-Héand, Saint-Nizier-de-Fornas, Saint-Paul-en-Jarez, La Talaudière, Unieux** (3 dossiers), et 3 soldes pour le projet immobilier Imm@bois tranche 2 à **Châteauneuf**, la mise en place d'une pelouse synthétique sur le terrain de football de **Saint-Maurice-en-Gourgois** et la réfection de la toiture d'une école à **Tartaras**).

❖ L'INFORMATIQUE (0.9 M€)

Des crédits ont été consacrés au renouvellement des équipements informatiques et à la téléphonie. Dans le cadre des services communs, 0.3 M€ sont remboursés à la ville de Saint-Etienne.

❖ LA COMMUNICATION (0.07 M€)

Les dépenses réalisées par ce service concernent principalement la signalétique (entrées dans l'agglomération, sur bâtiments, sur véhicules).

❖ L'EQUIPEMENT (1.3 M€)

Afin d'assurer un bon fonctionnement de ses services, la Métropole aménage et équipe ses locaux (0.9 M€), assure l'accessibilité pour tous mais investi également dans des véhicules (0.3 M€) tout en respectant les nouvelles lois en termes de renouvellement du parc automobile (véhicules propres).

4 - 2 – Les Attributions de compensation (1.3 M€)

Saint-Etienne Métropole procède au reversement du produit des amendes de police, déduction faite des montants dus pour les transferts de compétence Défenses Contre l'incendie (DECI) et Opérations de restauration Immobilières (ORI) aux communes de plus de 10 000 habitants.

4 - 3 – Les dépenses financières (13.9 M€)

Il s'agit de dépenses de nature financière qui concernent :

- Des avances à la SPL CAP METROPOLE pour les ZAC Pasteur à **l'Horme**, Molina La Chazotte à **La Talaudière**, la Mare à **Chamboeuf**, Lapra à **Saint-Bonnet-les-Oules** et la Grange Burlat à **Genilac** (4.2 M€),
- Une participation versée à l'EPASE dans le cadre des Programmes Partenariaux d'Aménagement (PPA) (1.5 M€),
- Les subventions destinées à promouvoir les énergies renouvelables (ENR) thermiques dans le cadre du contrat avec l'ADEME (0.2 M€),
- Des avances financières versées aux budgets annexes Parcs et Aires de stationnement (0.4 M€), Réseaux de chaleur (0.6 M€) et Zones industrielles (0.1 M€). Ces avances ont été remboursées à hauteur de 0.5 M€ sur l'exercice en cours,

- Des participations auprès de la société Métropoles Innovations (0.3 M€) et du Fonds d'Amorçage Industriel et Métropolitain (0.4 M€) afin de soutenir les entreprises innovantes du territoire,
- Le reversement de la taxe d'aménagement aux communes (5 M€),
- Des dépôts de caution (0.1 M€),
- Des annulations de titres (0.3M€).

38.3 M€ de dépenses d'investissement sont reportées sur l'exercice 2023. Ils sont en partie financé par des recettes reportées à hauteur de 19.0 M€

4 - 4 - Le financement des investissements

Saint-Etienne Métropole dispose de différents types de ressources pour financer ses investissements nouveaux :

- L'épargne dégagée **43,9 M€**,
- Les ressources propres d'investissement, c'est-à-dire les ressources libres d'affectation : le Fonds de Compensation de la TVA pour **11.2 M€**, la taxe d'aménagement pour **5.9 M€**, les produits des cessions d'immobilisations pour **2.4 M€** et les attributions de compensation en investissement pour **1.7 M€**,
- Les subventions reçues pour **17.7 M€**,
- Les autres recettes pour **1.9 M€**,
- Le produit des amendes de radars automatiques et de police pour **2.5 M€**,
- L'emprunt pour **34.6 M€**,
- Et un prélèvement sur fonds de roulement de **5.8 M€**

Sur les cessions : **2.4 M€** en 2022. Il s'agit principalement de la cession du tènement industriel STRONGLIGHT, situé rue de Méons à **Saint-Etienne**, à la SCI Marygobet (1.3 M€), de la vente d'un ensemble immobilier situé rue Ponchardier à **Saint-Etienne** (0.6 M€), de la cession de plusieurs parcelles de terrains à Cap Métropole lieudit « la Grange » à **Chambœuf** (0.3 M€), de la cession de terrains au sein de la zone industrielle de Molina la Chazotte (0.1 M€) et de diverses ventes de mobiliers, de véhicules (0.1 M€).

1.7 M€ ont également été perçus par le biais de l'attribution de compensation en investissement, dans le cadre des compétences ORI et DECI, et pour des remboursements d'annuités suite à la réalisation de travaux exceptionnels de voirie et d'aménagement d'espaces publics.

Le niveau de subvention perçu en 2022 représente près de **17.7 M€**, il est fortement lié aux projets réalisés par Saint-Etienne Métropole avec notamment les subventions obtenues pour la salle ARENA à **Saint-Chamond** (5 M€), pour des travaux de réaménagement de voirie sur différentes communes (1.1 M€), pour l'installation d'écrans acoustiques (0.7 M€), pour l'aménagement des locaux de l'ESADSE dans le bâtiment 241 de la Manufacture (0.5 M€), pour les travaux réalisés dans le cadre de la réhabilitation des quartiers anciens et du Projet partenarial d'Aménagement (PPA) (0.5 M€), pour la modernisation vidéo et sono et la mise aux normes de l'éclairage du stade Geoffroy Guichard pour la coupe du monde de rugby 2023 et les JO 2024 (0.4 M€).

De plus des subventions ont été obtenues pour les contrats de rivières (3.9 M€), pour le développement durable (0.3 M€), pour le Musée d'Art Moderne et Contemporain (0.2 M€), pour le site le Corbusier (0.1 M€), pour les équipements et divers autres programmes (0.5 M€) : pour les

programmes de réhabilitation de l'habitat, pour la gestion des eaux pluviales, pour l'élaboration des plans locaux d'urbanisme, pour les bacs de tri, la Chartreuse de **Sainte-Croix-en-Jarez**, ...

Figurent également la participation des communes pour la réalisation de la salle ARENA à **Saint-Chamond** (2.5 M€), pour les travaux de voirie (2.0 M€)...

Les autres recettes : s'élèvent à **1.9 M€** en 2022 contre 9.9 M€ en 2021.

L'écart se justifie par le remboursement sur l'exercice 2021 d'une avance financière à hauteur de 8.5 M€ sur l'opération d'aménagement de la ZAC Novacierie.

Pour l'exercice 2022, les autres recettes se composent notamment :

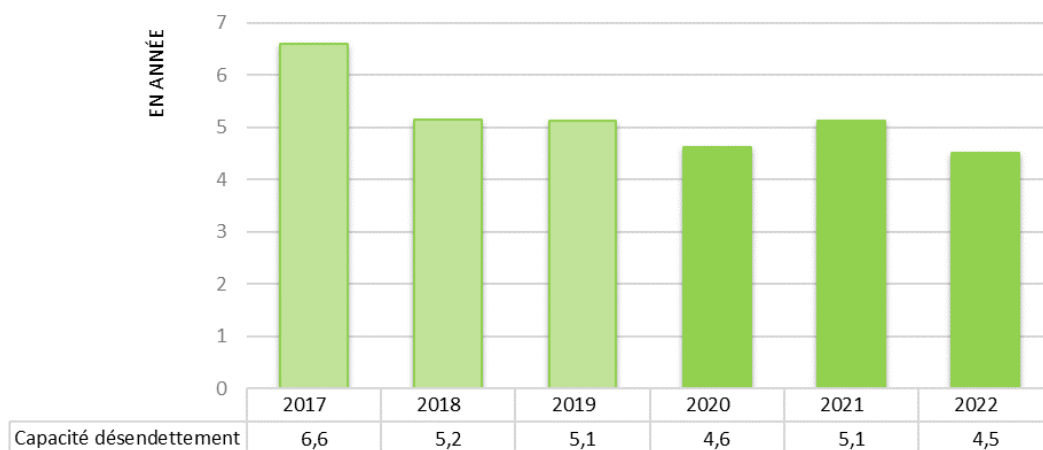
- de remboursement d'avances par CAP METROPOLE dans le cadre de l'opération ZA Pierre Loti à **Saint-Etienne** (0.6 M€)
- de remboursements d'avances des budgets Zones Industrielles, Parcs et aires de stationnements et Réseaux de chaleur (1.1 M€)
- de dépôts et cautionnements (0.06 M€)
- de régularisations comptables (0.07 M€)

A cela se rajoutent les produits des amendes de radars automatiques et de police **2.5 M€**.

Le volume des emprunts mobilisés en 2022 s'est élevé à **34.6 M€**.

4-5 La capacité de désendettement de Saint-Etienne Métropole, qui constitue une des mesures du degré de solvabilité et qui rapporte l'encours de dette au niveau de la capacité d'autofinancement (c'est-à-dire le nombre d'années théoriques nécessaires au remboursement de la dette si l'intégralité de la capacité d'autofinancement y était consacrée), s'établit à 4,5 années pour le budget principal.

Evolution de la capacité de désendettement



Synthèse des réalisations 2022

<i>en K euros</i>	2021	2022
Epargne nette	37 019	43 867
Ressources propres d'investissement	16 667	21 143
<i>dont FCTVA</i>	7 613	11 232
<i>dont Cessions</i>	2 361	2 364
<i>dont Taxe d'aménagement</i>	5 154	5 880
<i>dont Attribution de compensation</i>	1 539	1 667
Subventions	7 893	17 738
Autres recettes	9 957	1 916
Amendes de police	1 854	2 539
Emprunts	25 973	34 594
Recettes d'investissement	99 363	121 797

Dépenses d'investissement	109 598	127 599
Variation du fonds de roulement	-10 235	-5 802

Excédent global de clôture au 1 ^{er} janvier	42 745	32 510
Variation du fonds de roulement	- 10 235	-5 802
Excédent global de clôture du Budget principal au 31 décembre	32 510	26 708

Le résultat de clôture 2022 est conforme à la page 4 du présent document soit 26 708 154.22 €.

III – L'EXECUTION 2022 DU BUDGET ANNEXE TRANSPORTS**1 - Présentation générale du compte administratif 2022**

L'analyse rétrospective, et donc du compte administratif, est un outil d'appréhension de la situation financière qui doit permettre d'évaluer les marges de manœuvre actuelles et futures.

L'année 2022 a été marquée par le renouvellement du contrat de délégation de service public en milieu d'exercice et par la progression du taux de versement mobilité qui passe de 2% contre 1.8 % en 2021.

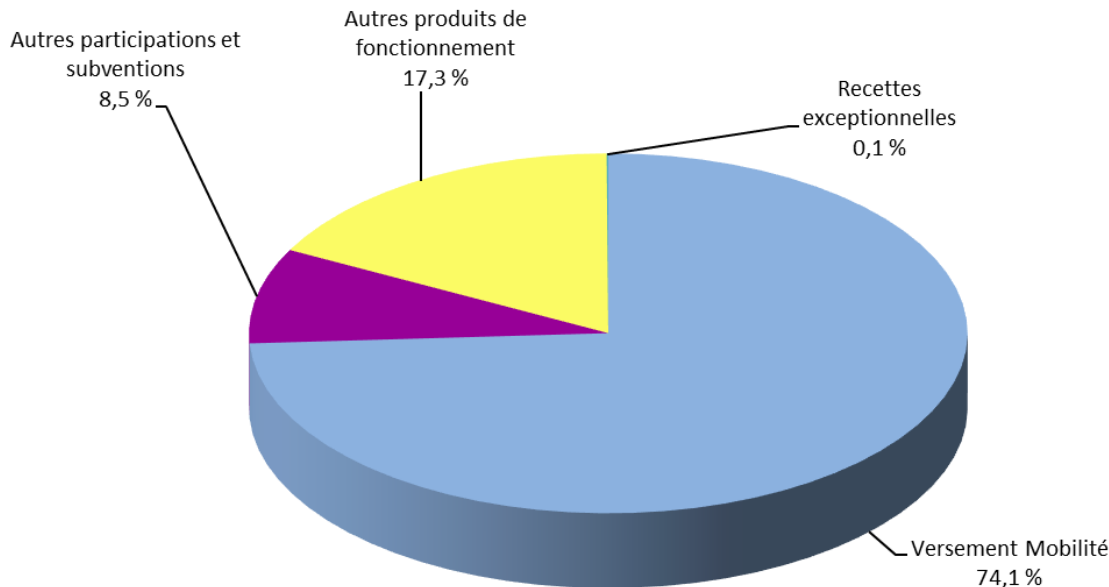
LES REALISATIONS 2022 DU BUDGET TRANSPORTS**FONCTIONNEMENT**

Total Dépenses (réelles + ordre)		Total Recettes (réelles + ordre + résultat)	
	92 191 562 €		95 728 966 €
<u>Dépenses réelles :</u>	<u>79 309 049 €</u>	<u>Recettes réelles :</u>	<u>94 370 353 €</u>
Dépenses de gestion	75 741 252 €	Impôts et taxes	69 510 946 €
Charges exceptionnelles et dotations aux provisions	251 342 €	Autres dotations et participations	24 350 211 €
Charges financières	3 316 456 €	Autres produits courants	374 671 €
Opérations d'ordre	12 882 513 €	Recettes excep./reprises provisions	69 074 €
		Produits Financiers	65 451 €
		s/total recettes réelles	94 370 353 €
Résultat de clôture	17 691 096 €	Opérations d'ordre	1 358 613 €
de fonctionnement :		s/total recettes réelles + ordre	95 728 966 €
		Résultat reporté	14 153 691 €

INVESTISSEMENT

Total Dépenses (réelles + ordre)		Total Recettes (réelles + ordre + résultat)	
	17 981 734 €		18 947 001 €
<u>Dépenses réelles :</u>	<u>16 601 837 €</u>	<u>Recettes réelles :</u>	<u>6 043 204 €</u>
Dépenses d'équipement	7 424 767 €	Emprunts	4 600 000 €
Capital de la dette	9 177 070 €	Autres recettes d'équipement	504 586 €
Opérations d'ordre	1 379 897 €	Affectation résultat	938 618 €
		s/total recettes réelles	6 043 204 €
Solde investissement	2 864 863 €	Opérations d'ordre	12 903 798 €
		s/total recettes réelles + ordre	18 947 001 €
Restes à réaliser	8 441 250 €	Résultat reporté	1 899 596 €
		Restes à réaliser	0 €
		Solde des RàR	
		Solde de clôture	
		d'investissement (RàR compris) :	
		12 114 708 €	Excédent global de clôture (RàR compris) :

2 - Structure des recettes réelles de fonctionnement 94 M€ (opérations réelles hors produits financiers)



En K euros

	CA 2021	CA 2022	Evolution 2022/2021
--	---------	---------	---------------------

	CA 2021	CA 2022	Evolution 2022/2021
Versement Mobilité (VM)	59 787	69 872	+ 17 %
Autres dotations et participations	8 070	8 068	0 %
Produits des services, Remboursement de frais	16 022	16 296	+ 2 %
Produits exceptionnels	1 335	69	- 95 %
Avance remboursable (pertes VM + recettes tarifaires)	0	0	
Total des recettes de fonctionnement	85 214	94 305	+ 11 %

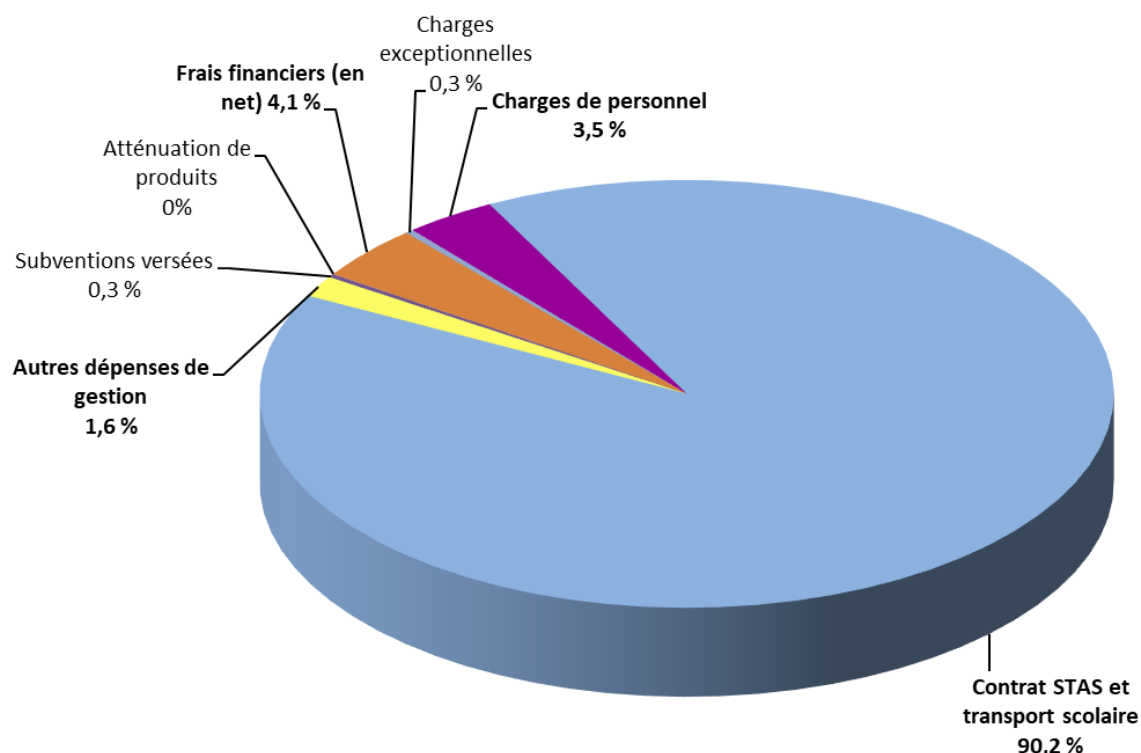
Les **recettes réelles de fonctionnement (94.3 M€)** sont constituées essentiellement :

- **Du versement mobilité (VM) : 69.9 M€**, lié à la compétence transports en commun, représente 74 % des ressources du budget. Le taux du versement mobilité est passée de 1.8% à 2% en 2022, le produit perçu est en hausse de 10.1 M€ par rapport à 2021. A noter une recette exceptionnelle sur 2022 de 2.6 M€ liée à la réforme du reversement du versement mobilité entrée en vigueur le 01/01/2022.
- **Des autres participations et subventions : 8.1 M€** correspondant à la subvention d'équilibre versée par le budget principal (3 M€), à la dotation générale de décentralisation allouée par l'Etat pour l'organisation des transports urbains (1.2 M€) et à la participation versée par le Conseil Régional de 3.9 M€ au titre du transport scolaire.
- **Des autres produits de fonctionnement : 16.2 M€**, notamment :

- 15.6 M€ au titre des recettes tarifaires,
- 0.3 M€ au titre du transport scolaire,
- 0.2 M€ au titre des recettes publicitaires des aribus,
- 0.1 M€ de compensation de tarifs sociaux.

- **Des produits exceptionnels : 0.1 M€**, il s'agit pour l'essentiel de vente de matériel et matériaux récupérés lors de déposes de lignes de trolleybus et d'un remboursement de trop payé sur une taxe foncière.

3 - Structure des dépenses réelles de fonctionnement 79.2 M€ (avec charges exceptionnelles et frais financiers nets)



K Euros	2 021	2022	Evolution 2022/2021
Les charges de personnel (012)	2 547	2 743	+ 8 %
Contrat STAS et transport scolaire	64 155	71 511	+ 11 %
Remboursement VM (Atténuation de produits)	35	17	- 51 %
Autres dépenses de gestion	1 001	1 266	+ 26 %
Subventions de fonctionnement	177	205	+ 16 %
Les charges exceptionnelles et provisions	1 312	251	- 81 %
Charges de la dette (net de swap)	3 350	3 251	- 3 %
Dépenses réelles de fonctionnement	72 577	79 244	+ 9 %

Les **dépenses réelles de fonctionnement** s'élèvent à **79,2 M€**, notamment par :

- **les charges de personnel : 2.7 M€**
- **les charges liées au contrat STAS et au transport scolaire 71,5 M€ :**

- o Le contrat de délégation de service public pour l'exploitation des transports urbains (68,8 M€). Il s'agit des dépenses d'exploitation du réseau de transports urbains sur la Métropole dans le cadre de la DSP conclue avec la STAS pour la réalisation des services.

Le montant est en nette augmentation en raison du nouveau contrat de DSP entré en vigueur au 1^{er} juillet 2022 avec de nouveaux services pour 2,3 M€ (ligne T3 et expérimentation de nouvelles lignes) et des indexations élevées des coûts pour 5 M€, conséquence de l'inflation.

- o Les transports scolaires (2.7 M€).

Les dépenses transports scolaires concernent l'exploitation des circuits spéciaux, la prise en compte des déplacements des élèves sur les lignes régulières et sur les lignes de la SNCF, les aides accordées à la voiture particulière, les marchés passés avec les transporteurs ainsi que l'indexation des contrats et les compensations versées pour les élèves utilisant des lignes de transports non gérées par Saint-Etienne Métropole.

- **les atténuations de produits : 0.2 K€** qui correspondent au remboursement de versement mobilité pour les établissements ayant déclarés des salariés logés ou transportés.
- **les autres dépenses de gestion : 1.3 M€** qui comprennent notamment les frais liés aux parcs relais (88 K€), à la politique « Vélos » (128 K€), à l'entretien des sites de transport et des abribus (413 K€), les frais de structure (636 K€). Ces dépenses augmentent par rapport à 2021 en raison notamment des coûts depuis 2020, remboursés à hauteur de 254 K€ à la Région pour la ligne C1 pour la desserte des communes de Saint-Etienne Métropole (de St Galmier jusqu'à St Etienne).
- **les subventions** qui sont pour l'essentiel des aides aux particuliers pour l'acquisition de vélos à assistance électrique (100 K€) et la contribution versée au SMT (100 K€).
- **les charges exceptionnelles 0.3 M€** : il s'agit du protocole transactionnel conclu suite à un litige sur les abribus. L'écart par rapport à 2021 se justifie par des écritures de régularisation de la TVA sur les amendes encaissées les exercices 2017 à 2021, cette dépense avait été compensée par une recette exceptionnelle du même montant.
- **les charges financières : 3.2 M€** correspondant aux intérêts de la dette (nets de swap).

4 – les niveaux d'épargne, la dette et la capacité d'autofinancement

4-1- L'épargne de gestion

<i>en K euros</i>	2021	2022
Produits de fonctionnement courant	83 879	94 235
Charges de fonctionnement courant	67 915	75 741
Excédent brut de fonctionnement	15 964	18 494
Solde exceptionnel	23	-182
Epargne de gestion	15 987	18 312

L'épargne de gestion augmente en 2022, toutefois en raison de la progression des recettes générées par la hausse du taux du versement mobilité.

4-2- L'annuité de la dette : en dépenses de fonctionnement les intérêts (0.2 M€) et en dépenses d'investissement le remboursement en capital (9.2 M€)

en K euros	2021	2022
Frais Financiers nets *	3 350	3 251
Capital de la dette	8 819	9 177
Annuité nette de la dette	12 169	12 428

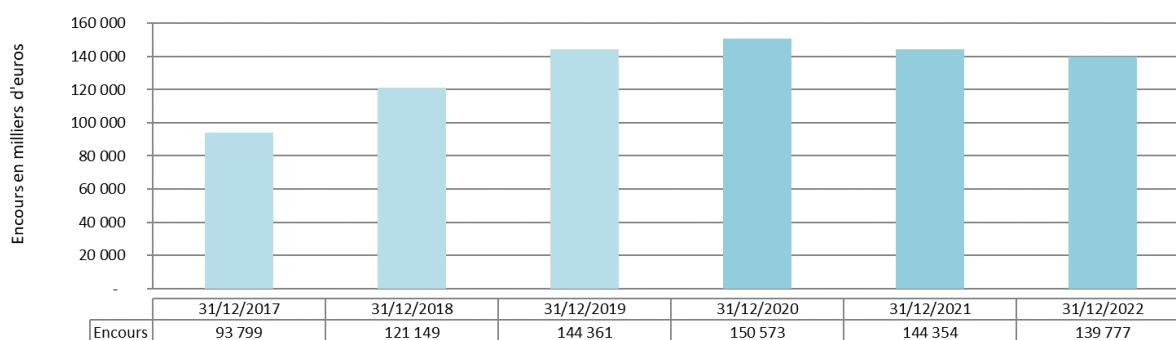
* les frais financiers nets comprennent les intérêts de la dette, les charges et produits de swap et la variation des ICNE

L'encours de dette du budget transport s'élève au 31/12/2022 à 139.8 M€.

Il se répartit à 90 % en taux fixes (126.2 M€) et 10 % en taux révisables (13.6 M€).

Ainsi, l'encours de dette diminue sur le budget Transports passant de 144.4 M€ fin 2021 à 139.8 M€ (-4.6 M€).

Evolution de l'encours de dette du budget transport



Le taux moyen de la dette en 2022 s'élève à 2.30% (exposition finale avec swap) contre 2.28% en 2021.

L'annuité nette de dette de l'année 2022 représente 12.4 M€.

4-3- La chaîne de l'épargne du budget transport

en K euros	2021	2022
Epargne de gestion	15 987	18 312
- Frais financiers nets	- 3 350	-3 251
Epargne brute	12 637	15 061
- Capital de la dette	- 8 819	9 177
Epargne nette	3 818	5 884

5 – Les investissements 2022 : 16.6 M€

Outre le **remboursement en capital (9.2 M€)**, les dépenses réelles d'investissement comprennent les **dépenses d'équipement pour 7.4 M€**.

en K euros

2021	2022
------	------

Les dépenses d'investissement	13 560	7 425
dont dépenses d'équipement	13 560	7 425

Le niveau d'investissement est faible par rapport à 2021 en raison des retards de livraison, 8.4 M€ de crédits ont dû être reportés sur 2023.

5-1- Les dépenses d'équipement 7.4 M€

- 6.6 M€ ont été investis pour redynamiser le réseau de transport, principalement :
 - o 3.7 M€ pour la réfection des voies de tramways notamment sur le secteur de la Terrasse, des lignes aériennes de contact, des bâtiments, des infrastructures électriques,
 - o 1.5 M€ de remises à niveau techniques des bus et tramways,
 - o 0.1 M€ pour le démarrage des travaux pour le réseau structurant M4M6+,
 - o 0.2 M€ consacrés à la billettique et au système d'information aux voyageurs,
 - o 0.2 M€ sur les systèmes et matériels informatiques,
 - o 0.1 M€ investis sur les parcs relais,
 - o 0.7 M€ pour les derniers paiements des acquisitions des rames de tramways et 0.1 M€ pour la 3^{ème} lignes de tram,
- 0.7 M€ de crédits ont été affectés pour améliorer la proximité et la qualité de vie avec la mise en accessibilité des quais de bus et de tramways (0.4 M€), la rénovation du mobilier urbain (0.1 M€) et la poursuite de l'enquête ménage sur les déplacements et le plan mobilité (0.2 M€),
- 0.1 M€ ont été consacrés pour promouvoir les modes alternatifs.

5-2 - Le financement des investissements

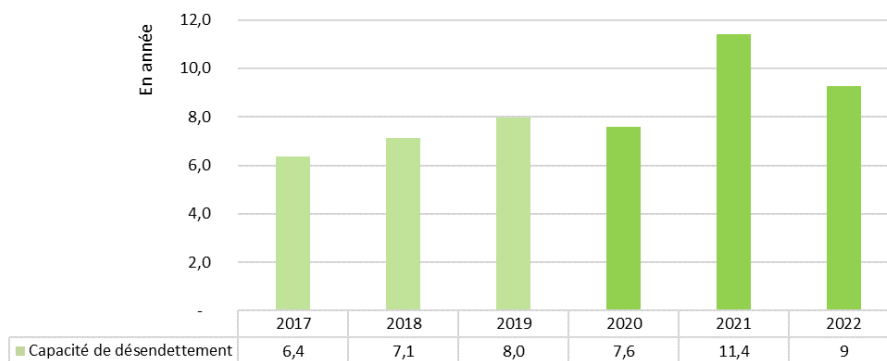
Trois types de ressources pour financer les investissements du budget transport :

- l'épargne dégagée pour **5.9 M€**,
- les emprunts souscrits à hauteur de **4.6 M€**,
- les subventions et autres recettes pour **0.5 M€** :
 - o une subvention de l'Etat pour les actions « Ville respirable » de 355 K€
 - o une subvention pour l'acquisition de 3 véhicules électriques (3 K€),
 - o et des subventions pour la réalisation d'une enquête ménage (139 K€).

5 - 3 - La capacité de désendettement

La capacité de désendettement du budget transport, qui constitue une des mesures du degré de solvabilité et qui rapporte l'encours de dette au niveau de la capacité d'autofinancement (c'est-à-dire le nombre d'années théoriques nécessaires au remboursement de la dette si l'intégralité de la capacité d'autofinancement y était consacrée), s'établit à 9 années.

Evolution de la capacité de désendettement

**Synthèse des réalisations 2022***en K euros*

	2021	2022
Epargne nette	3 818	5 884
Autres recettes	0	7
Subventions	2 452	497
Emprunts	2 600	4 600
Cessions	0	0
Recettes d'investissement	8 870	10 988

Dépenses d'investissement	13 560	7 424
Variation du fonds de roulement	-4 690	3 564

Excédent global de clôture au 1 ^{er} janvier	21 682	16 992
Variation du fonds de roulement	- 4 690	3 564
Excédent global de clôture du Budget transport au 31 décembre	16 992	20 556

Le résultat de clôture 2022 du budget annexe des transports urbains est conforme à la page 5 du présent document soit **20 555 958.47 €**.

IV – L'EXECUTION 2022 DU BUDGET ANNEXE ZONES INDUSTRIELLES

1 – Présentation générale du compte administratif 2022

L'analyse rétrospective, et donc du compte administratif, est un outil d'appréhension de la situation financière qui doit permettre d'évaluer les marges de manœuvre actuelles et futures.

LES REALISATIONS 2022 DU BUDGET ZI

FONCTIONNEMENT

Total Dépenses (réelles + ordre)		Total Recettes (réelles + ordre)	
9 845 067 €		9 845 067 €	
<u>Dépenses réelles :</u>	<u>174 287 €</u>	<u>Recettes réelles :</u>	<u>843 374 €</u>
Dépenses de gestion	135 095 €	Produits des services	630 454 €
Charges financières	39 192 €	Dotations et participations	0 €
		Autres produits courants	1 920 €
		Subvention d'équilibre	211 000 €
		Produits financiers	0 €
		Produits exceptionnels	0 €
Opérations d'ordre	9 670 780 €	Opérations d'ordre	9 001 693 €

INVESTISSEMENT

Total Dépenses (réelles + ordre)		Total Recettes (réelles + ordre + résultat)	
9 832 839 €		9 972 000 €	
<u>Dépenses réelles :</u>	<u>831 146 €</u>	<u>Recettes réelles :</u>	<u>130 000 €</u>
Capital de la dette	831 146 €	Avances financières	0 €
Rembt Avances B. Ppal	0 €	Avances B. Ppal	130 000 €
Autres immob. Financières	0 €		
Opérations d'ordre	9 001 693 €	Opérations d'ordre	9 670 780 €
Solde investissement	139 161€	Résultat reporté	171 220 €
Solde de clôture d'investissement :	139 161€		
<u>Excédent global de clôture :</u>	139 161€		

PRESENTATION DES REALISATIONS 2022 DU BUDGET ZI CORRIGEE DES ECRITURES LIEES A LA COMPTABILITE DE STOCK

FONCTIONNEMENT

<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Charges financières 39 192 €	Subvention d'équilibre 211 000 €

INVESTISSEMENT

<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Capital de la dette 171 146 €	Avances Budget Principal 130 000 €
Dépenses d'équipement 135 095 €	Cessions 632 374 €
Autres immob. Financières 0 €	Subventions d'équipement
Rembt Avances B. Ppal 660 000 €	Avance financière 0 €
966 241 €	Autres recettes d'inv 0 €
	762 374 €

2 – La section de fonctionnement

Elle est constituée par :

- une subvention d'équilibre, versée par le budget principal, enregistrée en recette pour 211 K€,
- et en dépenses : les intérêts de la dette d'un montant de 39.2 K€.

3 - L'encours et l'annuité de dette

L'encours de dette du budget Zones Industrielles s'élève au 31/12/2022 à 1.4 M€. Il se répartit à 100 % en taux fixes.

Le taux moyen de la dette en 2022 est de 2.66 % (exposition finale avec swap) comme en 2021.

L'encours de dette baisse régulièrement sur le budget Zones Industrielles (ZI) : 1.57 M€ au 31 décembre 2021 contre 1.4 M€ au 31 décembre 2022. Les nouveaux emprunts sont souscrits par le budget principal qui finance le budget ZI à travers les avances versées.

L'annuité de la dette représente 210 K€ : en dépenses de fonctionnement les intérêts de la dette : 39 K€ et en dépenses d'investissement le remboursement du capital : 171 K€.

en K euros	2021	2022
Frais Financiers	43.7	39.6
Capital de la dette	171.1	171.1
Annuité de la dette	214.8	210.7

4 – La section d'investissement

Outre le remboursement en capital de la dette (171.1 K€) et le remboursement des avances au budget principal (660 K€), les dépenses réelles d'investissement comprennent les **dépenses d'équipement pour 135.1 K€**. Celles-ci permettent la poursuite de l'aménagement et de la commercialisation des zones d'activités :

- Bec au **Chambon Feugerolles** : 51.8 K€,
- Montrambert au **Chambon Feugerolles** : 22.7 K€,
- Les Murons et le Volons à **Andrézieux-Bouthéon** : 36.8 K€,
- Bas reclus et Adèle Bourdon à **Lorette** : 10.5 K€,
- Combeplaine à **Rive de Gier** : 6.4 K€
- Stélitec à **Saint-Chamond** : 3.4 K€
- Sogelam à **Roche la Molière** : 2.7 K€,
- Divers : 0.8 K€.

Les dépenses d'investissement sont financées par les **cessions** de terrains aménagés (**632.4 K€**) situés sur les zones des Volons à Andrézieux Bouthéon (431 K€) et de Chana à Roche la Molière (201.4 K€) et par une avance du budget principal pour **130 K€**.

V – L'EXECUTION 2022 DES BUDGETS ANNEXES ASSAINISSEMENT**1 - Le budget annexe assainissement collectif****1-1 Présentation générale du compte administratif 2022**

Ce budget unique assujéti à TVA retrace au cours de l'année l'activité d'assainissement collectif pour les 52 communes de l'agglomération (hors Caloire, uniquement en assainissement non-collectif).

Les réalisations de l'exercice 2022 représentent :

19.9 M€ en dépenses et 25.4 M€ en recettes pour la section de fonctionnement,

23.4 M€ en dépenses et 25.4 M€ en recettes concernant la section d'investissement (hors restes à réaliser à reporter en 2023 dont le solde positif est égal à 0.97 M€).

LES REALISATIONS 2022 DU BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF**FONCTIONNEMENT**

Total Dépenses (réelles + ordre)		19 893 901 €	Total Recettes (réelles + ordre)		25 438 824 €
<u>Dépenses réelles :</u>		13 089 034 €	<u>Recettes réelles :</u>		22 547 287 €
Charges d'exploitation		10 829 333 €	Produits de la redevance		16 967 592 €
Redev. modernisation des réseaux		562 454 €	Redev. modernisation des réseaux		562 333 €
Charges exceptionnelles		364 401 €	PFAC		1 054 082 €
Provisions		152 552 €	Contributions des communes EP		1 021 000 €
Intérêts		1 180 294 €	Biogaz		1 302 010 €
			Recettes exceptionnelles		10 047 €
			Reprises de provisions		184 749 €
			Produits financiers		18 576 €
			Autres Recettes		1 426 898 €
Opérations d'ordre		6 804 867 €	Opérations d'ordre		2 891 537 €
Résultat de clôture de fonctionnement		8 204 704 €	Résultat reporté		2 659 781 €

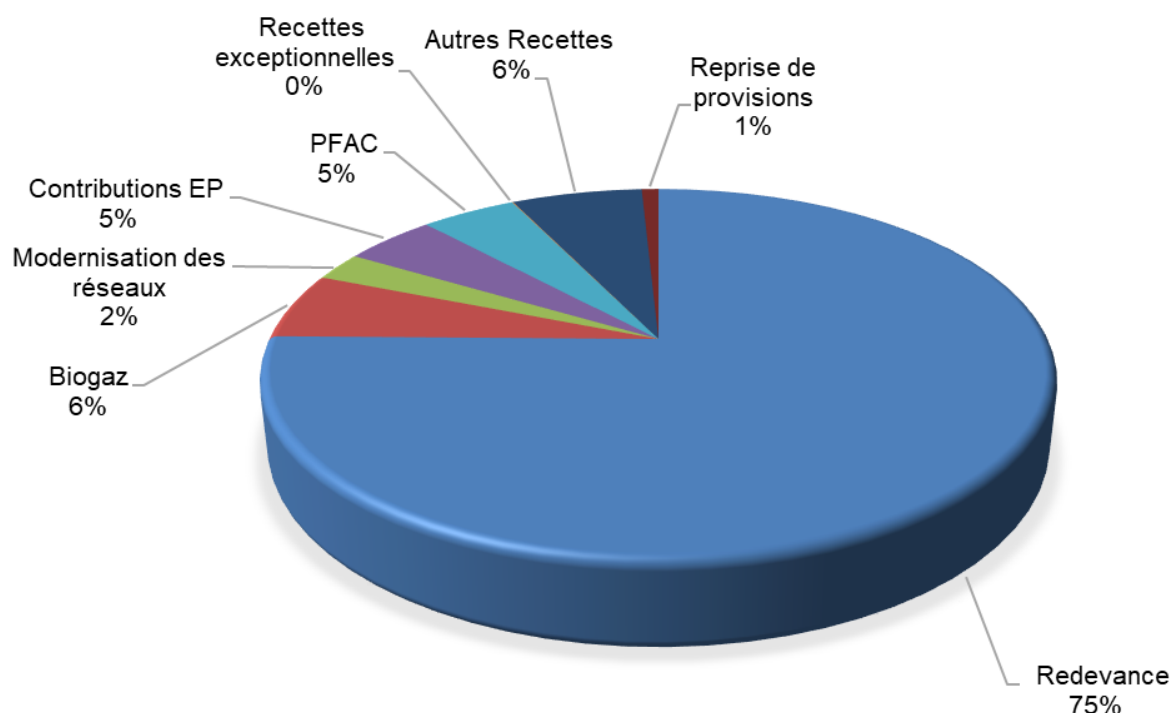
INVESTISSEMENT

Total Dépenses (réelles + ordre)		23 365 478 €	Total Recettes (réelles + ordre)		25 422 422 €
<u>Dépenses réelles :</u>		20 473 941 €	<u>Recettes réelles :</u>		18 617 555 €
Capital de la dette		4 796 519 €	Emprunts		10 500 000 €
Refinancement de dette		0 €	refinancement de dette		0 €
Etudes - travaux		15 677 422 €	Subventions, divers		2 836 067 €
Autres dépenses		0,00	Affectation		5 281 488 €
Ordre entre sections		2 891 537 €	Ordre entre sections		6 804 867 €
Ordre intérieur sections		0 €	Ordre intérieur sections		0 €
Résultat reporté		-5 737 341 €	-3 680 396 €	Résultat d'investissement :	
Restes à réaliser :		4 148 596 €	Restes à réaliser		5 114 917 €
Solde des restes à réaliser		966 321 €			

Solde de clôture d'investissement (RàR compris) : **-2 714 076 €**

5 490 629 € Excédent global de clôture (RàR compris)

1-2 Structure des recettes réelles de fonctionnement 22.5 M€



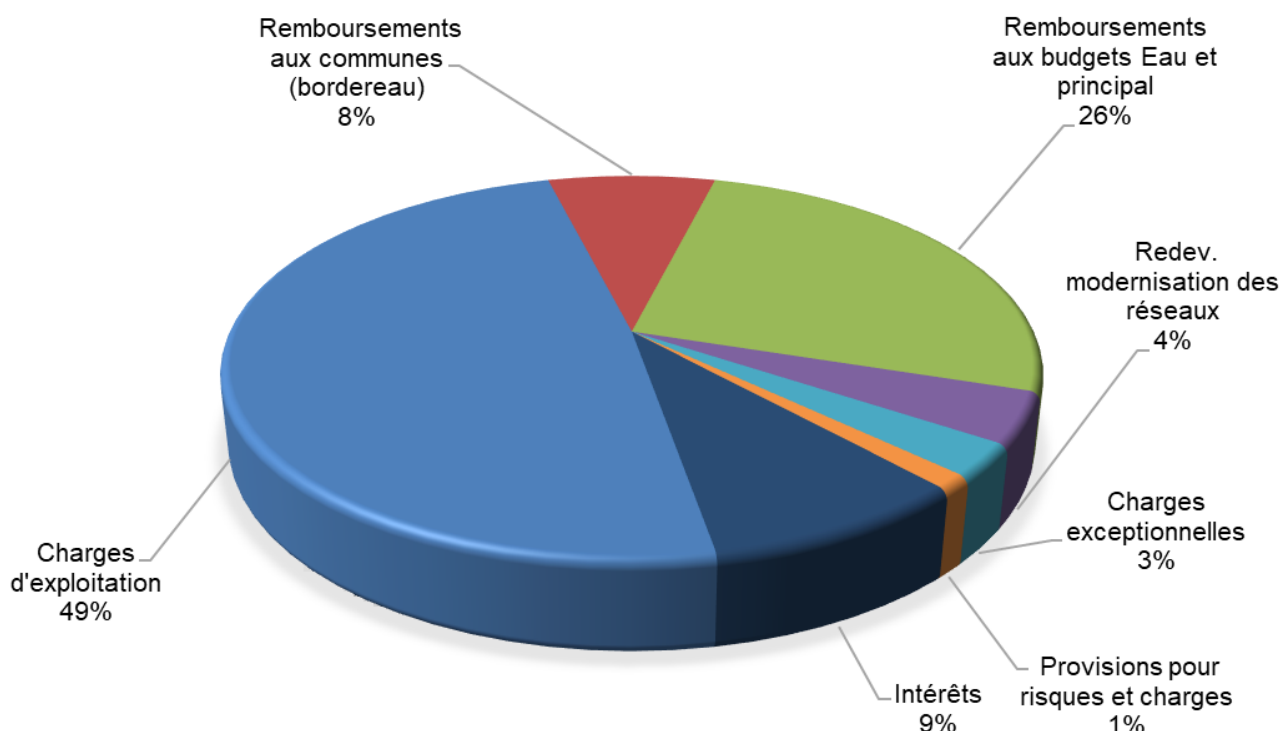
Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 22.5 M€ :

	CA 2021	CA 2022	Evolution
Recettes réelles de fonctionnement	19 640 492	22 547 287	15%
Redevance	12 643 729	16 967 592	34%
Modernisation des réseaux	575 622	562 333	-2%
Contributions EP	1 021 000	1 021 000	0%
PFAC	1 815 008	1 054 082	-42%
Biogaz	1 243 516	1 302 010	5%
Recettes exceptionnelles	172 782	10 047	-94%
Reprise de provisions	95 976	184 749	92%
Produits financiers	18 651	18 576	0%
Autres Recettes	2 054 208	1 426 898	-31%

- La redevance assainissement, 17 M€, en augmentation par rapport à 2021 grâce à deux facteurs :
 - Le plein effet de l'augmentation tarifaire de 17 centimes de 2021,
 - Le passage en régie de la ville de Saint-Etienne au 01/10/2022 entraine l'encaissement d'un trimestre complet (fin de la part délégataire).
- 0.6 M€ de redevance modernisation des réseaux de collecte facturée en 2021 à reverser (cette redevance est collectée dans le cadre de la facturation par SEM et reversée à l'Agence de l'eau).

- Des participations pour le financement de l'assainissement collectif (-1.7 M€) pour un total de 1.1 M€. La diminution conséquente (-0.7 M€) résulte de la fin du rattrapage des années antérieures. Il s'agit vraisemblablement d'un retour à un rythme normal
- La mise en place du procédé du biogaz à Furania permet de dégager une recette de 1.3 M€ malgré l'arrêt d'un digesteur sur deux pour maintenance.
- Des contributions des communes au titre des eaux pluviales qui s'élèvent à 1 M€.
*A cette somme, il convient de rajouter sur le budget principal :
Les participations eaux pluviales versées aux délégataires, au Syndicat Mixte des 3 Ponts et au SIAMVG sur le budget principal représentent une somme de 1.1 M€. Les travaux et dépenses d'entretien des réseaux et ouvrages d'eau pluviale s'élèvent à 0.5 M€ (pour mémoire, les sommes prélevées sur l'AC des communes s'élèvent à 3.6 M€).*
- Des recettes exceptionnelles à hauteur de 10 K€, en diminution (162 K€). En effet, en 2021 ont été rattachés des reversements de subventions aux particuliers. Ces reversements n'avaient pas lieu d'être ce qui a conduit à une régularisation pour 162 K€. En 2022, il n'y a pas eu d'opération de ce type.
- Des reprises de provisions pour 185 K€ pour financer les admissions en non-valeur et les effacements de dettes concernant le paiement de la redevance ou des PFAC, mais surtout pour solder les impayés.
- Des produits financiers pour 19 K€.
- Les autres recettes réalisées, 1.4 M€ en diminution (-0.6M€). Cette baisse est due à la fin de la DSP de la ville de Saint-Etienne. En effet, avant 2011, les communes de l'ex-SIDEFU (Syndicat des Eaux du Furan) versaient une participation à Saint-Etienne pour la station Furania. Afin de maintenir les équilibres antérieurs entre les modes de gestion (recettes pour la DSP, dépenses pour les régies) des écritures internes étaient réalisées. Toutes les communes étant dorénavant en régie, il n'y a plus d'intérêt à maintenir ces flux internes. En parallèle de la suppression de la recette, il n'y a plus la dépense correspondante.
 - 0.1 M€ de refacturation travaux à Génilac (mise en séparatif RD 77)
 - 0.6 M€ de recettes de redevance à reverser au SIAMVG et à son délégataire pour les communes de Doizieux, Farnay, Rive-de-Gier, Saint Joseph, Saint-Martin-La-Plaine et La Terrasse sur Dorlay,
 - 0.08 M€ de primes d'épuration versées par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour des stations d'épuration du Gier,
 - 0.08 M€ de remboursements des frais d'astreintes par le budget de l'eau,
 - 0.2 M€ de remboursements de travaux de branchements pour les usagers,
 - 0.2 M€ d'apporteurs extérieurs des stations d'épuration du Pertuiset et de Furania.
 - Le restant est composé essentiellement, des primes épurations, pour 80 K€ ; le remboursement des frais d'astreinte par le budget de l'eau à hauteur de 80 K€ ; les frais de contrôle des délégataires pour 34 K€.

1-3 Structure des dépenses réelles de fonctionnement 13.1 M€



Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 10,3 M€.

	2021	2022	Evolution
Dépenses réelles de fonctionnement	10 298 497	13 089 034	27%
Charges d'exploitation	5 332 009	6 388 812	20%
Remboursements aux communes	1 047 740	1 036 725	-1%
Remboursements aux budgets Eau et principal	1 706 384	3 403 796	99%
Redev. modernisation des réseaux	585 652	562 454	-4%
Charges exceptionnelles	380 147	364 401	-4%
Provisions pour risques et charges	53 251	152 552	186%
Intérêts	1 193 314	1 180 294	-1%

Les charges d'exploitation d'un montant de 6.4 M€ progressent (+1.1 M€, soit 20 %). Les causes principales sont l'inflation (matières premières, énergie, actualisation des marchés de maintenance...) mais aussi le passage de la Ville de Saint-Etienne en régie. En effet, les prestations autrefois comprises dans la DSP sont, à partir du dernier trimestre, payées en direct par la compétence assainissement (marché de prestation du périmètre de Furania).

Les charges d'exploitation se décomposent de la manière suivante :

- Entretien et maintenance des réseaux (0.6 M€) stables par rapport à 2021
- Entretien des stations (4.3 M€), en augmentation de 1.8 M€. C'est dû, pour l'essentiel, au marché de prestation du système Furania.

- Les études restent comparables au niveau de 2021 (0.3 M€).
- Les rémunérations versées aux délégataires de l'eau en contrepartie de la facturation reprennent un rythme « normal » suite aux régularisations de l'an dernier 0.2 M€.
- Des prestations diverses (expertises, annonces...) 0.1 M€,
- Des taxes foncières pour 0.1 M€,
- Des fluides et produits d'entretien divers à 0.2 M€ (+ 60K€),
- 0.6 M€ relatif au reversement des redevances facturées pour le compte du SIAMVG et de son délégataire La Saur pour les communes de Farnay, Rive-de-Gier, Saint Joseph et Saint-Martin-La-Plaine,
- Aux admissions en non-valeurs et effacements de dettes pour 0.1 M€.

Des remboursements de frais aux communes pour 1 M€, relativement stable.

Le remboursement aux autres budgets de SEM des coûts du personnel et des frais généraux (ingénierie notamment) pour 3.4 M€ (dont 3.2 M€ pour le budget principal et 0.2 M€ pour le budget de l'eau pour les frais de facturation notamment).

Le reversement aux deux agences de l'Eau Loire Bretagne et Rhône Méditerranée Corse de la redevance modernisation des réseaux de collecte s'élève à 0.6 M€.

Les charges exceptionnelles pour 0.4 M€ correspondant notamment à des annulations de titres sur les exercices précédents (régularisation/rectification de facturation) pour 0.4 M€,

Les dotations aux provisions et dépréciations de 0.2 M€ correspondent à la prise en compte de créances douteuses susceptibles d'être prononcées par la suite en créances irrécouvrables.

Les charges financières sont d'un montant de 1,2 M€.

1-4 Les niveaux d'épargne, la dette et la capacité d'autofinancement

1-4-1 L'épargne de gestion

<i>En K euros</i>	2021	2022
Produit de fonctionnement courant	19 353	22 334
Charges de fonctionnement courant	8 672	11 392
Excédent brut de fonctionnement	10 681	10 942
Solde exceptionnel et provisions	-164	-322
Epargne de gestion	10 517	10 620

L'augmentation de 2.7 M€ des charges de fonctionnement courant est compensée par une augmentation des produits de fonctionnement courant de 3 M€.

Pour les dépenses il s'agit en premier lieu d'un effet structurel (marché de prestation Furan et remboursement du personnel), A cela s'ajoute une dimension conjoncturelle (inflation).

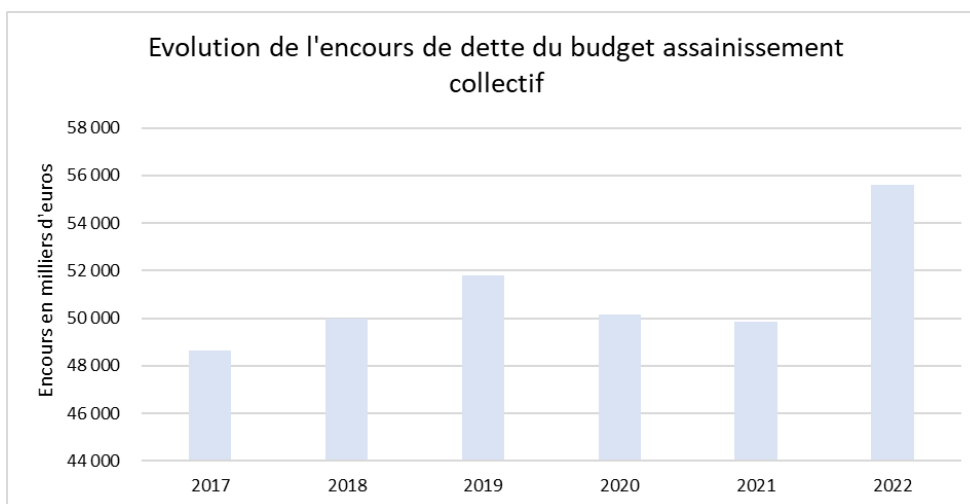
Pour les recettes c'est avant tout structurel pour les augmentations (fin de la DGF Saint-Etienne, plein effet de l'augmentation tarifaire de 2021), mais aussi conjoncturel pour les diminutions, avec un retour « à la normale » pour les PFAC et des recettes exceptionnelles minimales. L'excédent brut de fonctionnement en quasi-stagnation, ne s'accroît ainsi que de 2.4% et l'épargne de gestion progresse d'à peine 1 %...

1-4-2 – L'annuité de la dette

<i>En K euros</i>	2021	2022
Frais financiers nets	1 175	1 162
Capital de la dette	4 778	4 797
Annuité de dette	5 953	5 959

L'annuité de dette est stabilisée.

L'encours de dette du budget assainissement collectif s'élève au 31/12/2022 à **55.6 M€** (55 598 648 €).



Le ratio de désendettement est de 6 ans. La tendance est à la diminution du ratio, permise par la baisse continue de l'encours de la dette et par la croissance de l'épargne brute. Néanmoins, en 2022, le fort recours à l'emprunt pour financer les dépenses d'équipement entraîne une hausse conséquente du ratio de désendettement. L'augmentation devrait se confirmer dans les années à venir afin de répondre aux exigences du PPI.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Capital restant dû au 31/12	48 652	50 003	51 779	50 162	49 857	55 599
Ratio de désendettement	7,05	6,89	6,73	6,11	5,34	5,88

1-4-3 – La chaîne de l'épargne

<i>en K euros</i>	2021	2022
Epargne de gestion	10 517	10 620
- Frais financiers nets	- 1 175	- 1 162
Epargne brute	9 342	9 458
- Capital de la dette	- 4 778	- 4 797
Epargne nette	4 564	4 661

L'épargne brute, qui est le reliquat de l'épargne de gestion après paiement des intérêts de la dette suit la même tendance que cette dernière : une croissance très faible (1.2 %). Elle se situe autour de 9.5 M€ et correspond aux moyens dont dispose le budget annexe Assainissement Collectif de Saint-Etienne Métropole pour rembourser le capital de la dette et autofinancer ses nouveaux investissements.

Avec un remboursement du capital de la dette stable, l'épargne nette augmente elle aussi très peu (2.1%).

1-5 – Les investissements 2022 : 20.5 M€ (dont 15.7 M€ de dépenses d'équipement) et leur financement

en K euros

	2021	2022
Les dépenses d'investissement	18 134	20 473
dont dépenses d'équipement	13 356	15 677
dont dépenses financières d'investissement	4 778	4 797

1-5-1 Les recettes réelles d'investissement : 18.6 M€

Les recettes réelles d'investissement sont constituées :

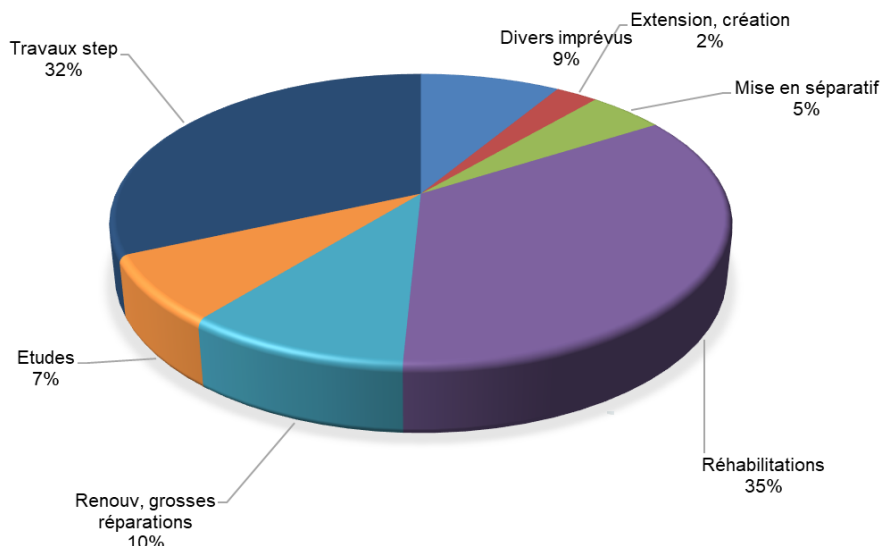
- de l'affectation du résultat de fonctionnement 2021 de 5.3 M€ (5 281 K€),
- du versement de subventions pour 2.8 M€ constituées pour l'essentiel de 2.4M€ des Agences de l'Eau, 0.2 M€ du Département, et 0.2 M€ de PUP et Bulle verte
- du financement par emprunt nouveau des travaux 2022 de 10.5 M€

5.1 M€ de recettes d'investissement sont reportés sur 2023 et correspondent à :

- 4.5 M€ de financement des 2 Agences de l'Eau,
- 0.6 M€ de financement du Conseil départemental,

1-5-2 Les dépenses réelles d'équipement : 15.7 M€

S'agissant des dépenses réelles d'investissement et plus particulièrement des **dépenses d'équipement**, celles-ci **sont de l'ordre de 15.7 M€** et 4.1 M€ sont reportés sur 2023.



Le taux de réalisation 2022 est de 76 %

Les **opérations prioritaires** représentent 58 % des réalisations 2022 (équivalent à 2021) soit 9.1 M€. Parmi celles-ci on trouve notamment les mises en demeure pour des systèmes d'assainissement globaux tels que ceux de Roche-la-Molière (3 M€), Saint-Genest-Lerpt (0.3 M€) ou Rozier-Côtes d'Aurec (150 K€)

Les travaux sur les stations d'épuration sont également une grande part des opérations prioritaires, comme la fin de la reconstruction des Tourettes à Saint-Victor-sur-Loire (1.2 M€), les travaux de Furania (0.9 M€), les débuts de la reconstruction de la station d'épuration de Saint-Galmier (0.4 M€), la suppression de la station de la Fouillouse et son raccordement à Furania (1.7 M€).

Par nature de travaux, ces dépenses se répartissent de la façon suivante :

- 9.6 M€ de travaux concernant les réseaux dont notamment :
 - o la mise en séparatif de réseaux eaux usées/eaux pluviales (0.7 M€),
 - o la création ou d'extension de réseaux (0.4 M€),
 - o les travaux de renouvellement ou de grosses réparations (1.6 M€),
 - o les réhabilitations (5.5 M€).
 - o les imprévus, branchements et autres opérations transversales 1.4 M€
- 1.2 M€ d'études diverses et maîtrise d'œuvre.
- 5 M€ de travaux dans les stations d'épurations

4.1 M€ de dépenses d'investissement sont **reportés sur 2023** et correspondent à :

- 0.6 M€ d'études ;
- 0.1 M€ d'extensions ou créations de réseaux ;
- 0.4 M€ de travaux de mise en séparatifs ;
- 0.7 M€ de renouvellement ou grosses réparations ;
- 0.9 M€ de réhabilitations ;
- 1.4 M€ de travaux concernant les stations d'épuration ;

On peut relever (montants arrondis HT) :

Sur le territoire du Furan :

- **Saint-Christo-en-Jarez** : Le gros des travaux concerne la mise en séparatif de la route de l'Abreuvoir 78 000 €.
- **L'Etrat** : 29 000 € pour l'extension de la rue de la Ferrandière
- **Fontanès** : 98 000 € pour la mise en séparatif rue de la Sibérie.
- **Marcenod** : 446 000 € pour les accompagnements des ECM.
- **Saint Etienne** : le total s'élève à près de 3.4M€, avec notamment :
Station Furania : 870 000 € de travaux divers notamment concernant un digesteur pour 700 000 € et 452 000 € d'études du système d'assainissement de Furania ;
392 000 € pour la continuation des travaux du bassin de stockage-restitution de la rue Vacher ;
1 232 000 € concernent la fin des travaux de la station d'épuration à Saint-Victor sur Loire ;
270 000€ pour le renouvellement des réseaux du boulevard Fraissinette ;
De nombreuses opérations ont été lancées, continuées ou terminées (Chemin du Grand Pré, Pontchardier, 3 tours Puccini, rue du gazomètre...)
- **Saint-Priest-en-Jarez** : 13 000 € de prestations diverses (branchements, reprises, petites réparations...)
- **Saint-Jean- Bonnefonds** : 92 000€ pour la réhabilitation de la rue Victor Hugo
- **Saint-Genest-Lerpt** : 346 000 € de travaux visant à la levée des mises en demeure du système d'assainissement, mais aussi 158 000 € pour la mise en séparatif de la rue de l'Egalité..
- **Sorbiers** : 25 000 € de mise en séparatif de la rue des creuses, 56 000 € d'interventions diverses et imprévues.
- **La Talaudière** : 56 000 € d'opération de réhabilitation de la place du 14 juillet et 47 000 € pour la réhabilitation de la rue Vauban
- **Villars** : 30 000 € de prestations diverses

Sur le territoire du Gier :

- **Saint-Chamond** : des travaux d'extension rue de l'éternité pour 82 000 €, 162 000 € pour des travaux rue Galliéni, 126 000 € pour l'ovoïde de la rue Dugas Montbel et enfin 168 000 € pour la Grande Rue de Saint-Julien
- **Châteauneuf** : 40 000 € de d'interventions diverses
- **Cellieu** : 90 000 € pour l'aménagement d'un déversoir d'orages afin d'éviter les pollutions
- **Doizieux** : 24 000 € de prestations diverses
- **Farnay** : 79 000 € pour l'extension de la Croix des Rameaux
- **La Grand-Croix** : 143 000 € pour les rejets d'eaux usées à Combérigol, 32 000 € pour la réhabilitation de la rue du Canal
- **Génilac** : renouvellement et grosses réparations route de Manissol pour 178 000 €, 63 000 € de travaux divers et imprévus et 23 000 € pour la route de Mont Feu
- **L'Horme** : 41 000 € de prestations diverses.
- **Lorette** : 78000 € pour des travaux patrimoniaux rue Eugène Brosse
- **Saint-Paul-en-Jarez** : 23 000 € pour l'extension route des Fabriques
- **Saint-Joseph** : 37 000 € pour les Castors
- **Rive-de-Gier** : 27 000 € pour la réhabilitation de la place Pasteur, 44 000 € de réhabilitation du Féloin et 58 000 € d'interventions diverses.
- **Saint-Martin-la-Plaine** : 139 000 € pour les Fartonnrières 105 000 € pour le dévoiement du réseau rue de l'industrie et 67 000 € de travaux divers.
- **Tartaras** : 34 000 € de travaux divers
- **La Terrasse-sur-Dorlay** : 16 000 € de travaux divers
- **La Valla-en-Gier** : 29 000 € de travaux patrimoniaux
- **Valfleury** : 21 000 € pour la station d'épuration
- A noter également 133 000 € concernant **la modélisation des déversoirs d'orage de la vallée du Gier.**

Sur le territoire de l'Ondaine :

- **Le Chambon-Feugerolles** : 289 000 € pour des travaux de renouvellement rue James Jackson
- **Firminy** : 176 000 € pour la phase 2 de la réhabilitation du boulevard Fayol, 30 000 € pour la Gampille, 59 000 € pour la réhabilitation de la rue Ambroise Paré



- **Fraisses** : 101 000 € pour du renouvellement Ruisseau des Gouttes, 14 000 € de réhabilitations pour la Gampille
- **Saint-Paul-en-Cornillon** : 53 000 € de prestations diverses
- **La Ricamarie** : 27 000 € de travaux divers.
- **Roche-La-Molière** : 3 024 000 € de travaux visant à la levée de la mise en demeure pour non-conformité du système d'assainissement.
- **Unieux** : 21 000 € pour la rue Lavoisier, 19 000 € rue Roger Salengro, 53 000 € d'études pour les rejets d'eau usées rue Mozart et Zola
- **Aboen** : 94 000 € de mise en séparatif des réseaux de la place de l'Eglise et 12 000 € de curage de station d'épuration
- **Rozier-Côtes-d'Aurec** : 59 000 € de travaux pour le raccordement du Pontet, 54 000 € pour la rue de la République
- A noter également 120 000 € de prestations **sur la station d'épuration du Pertuiset**

Sur le territoire de la Plaine :

- **Andrézieux-Bouthéon** : 134 000 € pour la réhabilitation de l'avenue des Martourets
- **Chamboeuf** : 60 000 € de prestations diverses dont 42 000 € pour vérifier l'étanchéité des regards (en accord avec les préconisations de la Bulle Verte et du Schéma Directeur d'Assainissement)
- **La Fouillouse** : l'extension des réseaux secteur de Moulin St Paul pour 2 217 000 €, 116 000 € pour le lotissement Beauvallon, 157 000 € pour la route de St-Héand Chantalouette
- **Saint-Héand** : 71 000 € pour la mise en séparatif du lotissement Bas-Riffof
- **Saint-Galmier** : pour un total de 160 000 €, début des travaux sur la station d'épuration pour 111 000 € et de nombreuses fin de chantiers (rue Vérut et Coise, avenue Jean Monnet, Petit pont Badoit...)
- **Saint-Bonnet-les-Oules** : 279 000 € pour les renouvellements de réseaux (tranches L&M)
- **La Gimond** 14 000 € pour le curage de la station d'épuration.

Et sur l'ensemble des territoires, divers travaux de gros entretien ponctuels ou de réparations urgentes localisés.

Le financement des dépenses d'équipement :

Il est assuré par :

- L'épargne nette avec 4.6 M€
- Les subventions (des Agences de l'eau ou du Département) d'un montant de 2.8 M€ ,
- Le recours à l'emprunt qui avec 10.5 M€.

Synthèse des réalisations 2022

	2021	2 022
Epargne nette	4 564	4 661
Subventions	2 334	2 836
Emprunt	4 431	10 500
Recettes d'investissement	11 329	17 997

Dépenses d'investissement	13 356	15 677
Variation du fonds de roulement	- 2027	2 320

Excédent global de clôture au 01 janvier	4 230	2 203
Variation du fonds de roulement	-2 027	2 320
Excédent global de clôture au 31 décembre	2 203	4 523

2 - Le Service public d'assainissement non collectif (SPANC)

Pour mémoire, sur les 53 communes de l'agglomération, la gestion du SPANC est assurée :

- par Saint-Etienne Métropole directement pour 49 communes et environ 6 745 usagers,
- par le biais du SIMACOISE pour les 4 dernières : Chamboeuf, La Gimond, Saint-Bonnet-les-Oules, Saint-Galmier.

LES REALISATIONS 2022 DU BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

FONCTIONNEMENT

Total Dépenses (réelles + ordre)		Total Recettes (réelles + ordre)	
	139 869 €		128 280 €
<u>Dépenses réelles :</u>	<u>137 912 €</u>	<u>Recettes réelles :</u>	<u>128 280 €</u>
Charges d'exploitation	137 613 €	Produits des contrôles	128 280 €
Charges exceptionnelles	60 €	Recettes exceptionnelles	0 €
Provisions	0 €	Autres Recettes	0 €
ANV	239 €		
Opérations d'ordre	1 957 €		
Résultat de clôture de fonctionnement	7 840 €	Résultat reporté	19 429 €

INVESTISSEMENT

Total Dépenses (réelles + ordre)		Total Recettes (réelles + ordre)	
	0 €		1 957 €
<u>Dépenses réelles :</u>	<u>0 €</u>	<u>Recettes réelles :</u>	<u>0 €</u>
Equipement	0 €		
Solde d'investissement :	74 345 €	Ordre entre sections	1 957 €
		Résultat reporté	72 388 €
	82 185 €	Excédent global de clôture	

En section de fonctionnement :

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 128 K€

	2021	2022	Evolution
Recettes réelles de fonctionnement	159 343	128 280	- 19.5 %
Produits des contrôles	158 140	128 280	-19 %
Autres Recettes	1 203	0	-

Elles sont en baisse de 19.5 %. En effet avec l'intégration en 2023 de la compétence SPANC dans le budget rattaché de l'assainissement il n'a pas été possible de procéder aux rattachements de recettes habituels.

Les autres recettes concernent les pénalités appliquées aux particuliers en cas d'absence aux rendez-vous ou de non-conformité, aux régularisations de rattachements de dépenses des exercices antérieurs ou aux reprises de provisions. Il n'y en a pas eu cette année.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 138 K€

	2021	2022	Evolution
Dépenses réelles de fonctionnement	141 081	137 912	-2.2 %
Charges d'exploitation	137 670	137 613	0 %
Charges exceptionnelles et provisions	3 411	299	- 8.8 %

Les charges d'exploitation d'un montant de 138 K€ sont stables.

- 51 653 € pour des remboursements de frais au budget principal de Saint Etienne Métropole pour le personnel et les frais de structure affectée au SPANC.
- 84 354 € au titre du marché d'exécution des contrôles.
- Le reste pour 1 430€ concerne les dépenses diverses (maintenance, annonces de marchés, fournitures diverses...)

Les charges exceptionnelles et les provisions ont été fortement diminuées. En effet, le provisionnement effectué en 2021 couvrait les besoins évalués par le Trésor Public. Il n'a donc pas été nécessaire d'augmenter la provision à nouveau. Pour rappel, cela sert à financer les admissions en non-valeur sur les prochains exercices.

Les 60 € correspondent à une régularisation de facturation.

Il n'y a pas de charge de la dette.

En section d'investissement,

Les seules écritures de cette section sont des mouvements d'ordre.

VI - L'EXECUTION 2022 BUDGETS ANNEXES EAU**1 - Présentation générale du compte administratif 2022**

Ce budget retrace au cours de l'année l'activité de l'eau des 34 communes, des 6 syndicats et de 1 régie intercommunale de l'agglomération (regroupement de Sorbiers, La Talaudière et St-Jean-Bonnefonds).

Les réalisations (réelles + ordre) de l'exercice 2022 représentent :

- 17.7 M€ en dépenses et 22 M€ en recettes pour la section de fonctionnement,
- 13.4 M€ en dépenses et 11.2 M€ en recettes concernant la section d'investissement (hors restes à réaliser à reporter en 2023 dont le solde négatif est égal 1.1 M€).

LES REALISATIONS 2022 DU BUDGET EAU**FONCTIONNEMENT**

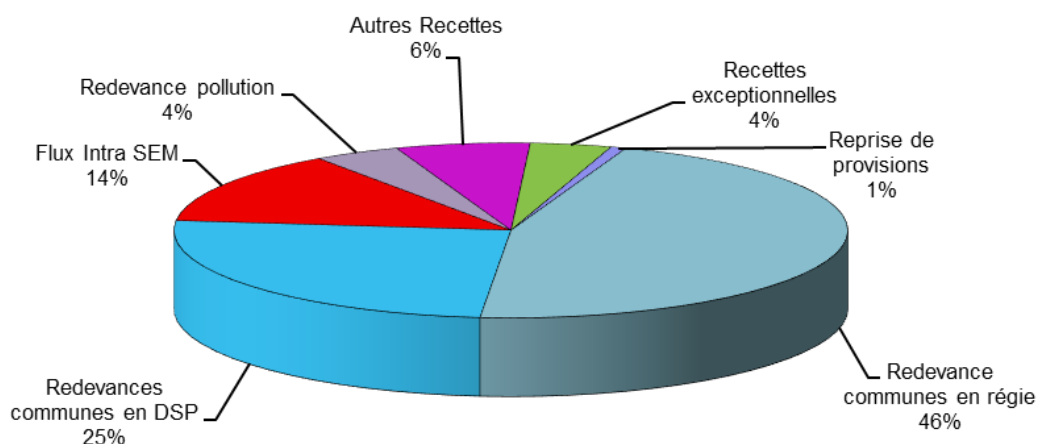
Total Dépenses (réelles + ordre)		17 688 195 €	Total Recettes (réelles + ordre)		21 954 468 €
<u>Dépenses réelles :</u>		<u>14 434 394 €</u>	<u>Recettes réelles :</u>		<u>21 541 991 €</u>
Dépenses d'exploitation y/c rbst aux communes et Budget principal	8 955 548 €		Produits d'exploitation (redevances location de compteurs,...)	15 426 868 €	
Ventes d'eau intra SEM et autres flux financiers (redevance transit ...)	2 833 846 €		Ventes d'eau intra SEM et autres flux financiers (redevance transit....)	2 833 846 €	
Redevance pollution domestique	915 309 €		Redevance pollution domestique	893 183 €	
Autres Charges dont exceptionnelles	538 643 €		Autres Recettes	1 388 149 €	
Provisions	147 440 €		Recettes exceptionnelles	839 925 €	
Intérêts	1 043 608 €		Reprise de provisions	160 020 €	
Opérations d'ordre	3 253 801 €		Opérations d'ordre	412 477 €	
Résultat de clôture de fonctionnement :		7 843 333 €	Résultat reporté		3 577 060 €

INVESTISSEMENT

Total Dépenses (réelles + ordre)		13 391 260 €	Total Recettes (réelles + ordre)		11 223 128 €
<u>Dépenses réelles :</u>		<u>12 978 783 €</u>	<u>Recettes réelles :</u>		<u>7 969 327 €</u>
Capital de la dette	2 946 298 €		Emprunts	2 298 000 €	
Subvention	0 €		Subventions, divers	671 882 €	
Etudes - travaux	10 032 485 €		Opérations pour compte de tiers	29 084 €	
Opérations d'ordre	412 477 €		Affectation du résultat	4 970 361 €	
Opérations d'ordre patrimoniales	0 €		Opérations d'ordre	3 253 801 €	
Résultat d' investissement :		- 960 266 €	Résultat reporté		1 207 866 €
		6 883 067 €	Résultat Global de Clôture		
Restes à réaliser	3 306 186 €		Restes à réaliser	2 219 056 €	
		- 1 087 130 €	Solde des restes à réaliser		
Solde de clôture d'investissement (RàR compris) :		- 2 047 396 €			
		5 795 937 €	Excédent global de clôture (RàR compris) :		

2 - Structure des recettes réelles de fonctionnement 21.5 M€

	2021	2022	Evolution
Recettes réelles de fonctionnement	21 849 645	21 541 991	-1.4 %
Produits d'exploitation	15 618 920	15 337 097	-1.8 %
Flux intra	3 029 884	2 923 617	-3.5 %
Redevance pour pollution domestique	975 132	893 183	-8.4 %
Autres Recettes	1 325 866	1 388 149	4.7 %
Recettes exceptionnelles	637 488	839 925	31.8 %
Reprise de provisions	262 355	160 020	-39.0 %



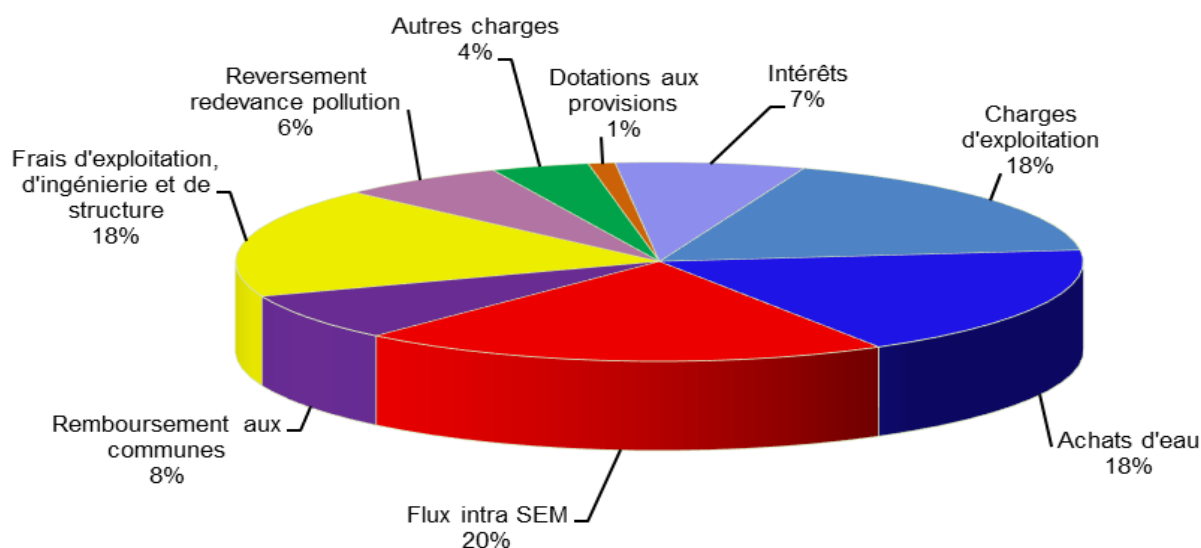
Les **recettes réelles de fonctionnement 21.5 M€** sont constituées essentiellement :

- Du produit de la vente d'eau, 15.3 M€ (dont 1.8 M€ de rattachement à l'exercice de recettes non perçues au 31 décembre). Celles-ci se répartissent à hauteur de 5.4 M€ de versement par les délégataires pour la gestion déléguée et de 9.9 M€ d'encaissement pour la régie directe dont 0.2 M€ de location de compteurs.
- Des ventes d'eau en gros ou non intra SEM entre entités (communes et syndicats) ainsi que les différents flux financiers (participations, adhésions, redevance de transit) à faire perdurer pour conserver les équilibres budgétaires antérieurs pour 2.9 M€ dont 2.6 M€ pour les ventes d'eau.
- De la redevance pollution, 0.9 M€.
- Les autres recettes de l'ordre de 1.4 M€, se décomposent des différentes redevances EDF, de frais de contrôle et le reversement de la part fixe dû par le délégataire du SIAEMVG.
- De recettes exceptionnelles, 0.8 M€ correspondent principalement au versement par la ville de Saint Etienne de la RUDB (redevance utilisation des barrages) pour 0.5 M€, de pénalités reçus des délégataires pour non-respect du rendement et d'annulations de titres, ces dernières sont en fortes hausses

- Une reprise de provisions de l'ordre de 0.2 M€. Elle permet de financer les ANN et les engagements de dettes.

3 - Structure des dépenses réelles de fonctionnement 14.4 M€

	2021	2022	Evolution
Dépenses réelles de fonctionnement	14 101 365	14 434 394	2.4 %
Dépenses du service <i>dont achat d'eau</i>	4 807 334 2 395 776	5 168 828 2 626 210	7.5 % 9.6 %
Flux intra	3 029 884	2 923 617	-3.5 %
Remboursements aux communes	904 224	1 107 348	22.5 %
Remboursements budget Principal	2 511 473	2 589 601	3.1 %
Redevance pour pollution domestique	1 004 713	915 309	-8.9 %
Autres Charges de gestion courantes et créances irrécouvrables	153 320	124 382	-18.9 %
Charges exceptionnelles	363 722	414 261	13.9 %
Provisions pour actifs circulants (créances douteuses)	216 370	147 440	-31.9 %
Intérêts	1 110 325	1 043 608	-6.0 %



Les **dépenses réelles de fonctionnement** s'élèvent à **14.4 M€**. Elles sont constituées notamment :

- **Des charges d'exploitation courantes** 5.2 M€ liées à la gestion du service (dont 0.2 M€ de rattachement à l'exercice de paiements non effectués au 31/12) telles que les achats d'eau, fluides, produits de traitement, fourniture, maintenance des usines de potabilisation, entretien de réseaux des pompes et réservoirs...
L'augmentation provient essentiellement de la hausse sur les achats d'eau et des frais d'études notamment pour les missions d'assistance aux modes de gestion sur le territoire Plaine et Gier.

- Des **achats d'eau en gros** ou non intra SEM entre entités (communes et syndicats) ainsi que les différents flux financiers (participations, adhésions, redevance de transit) à faire perdurer pour conserver les équilibres budgétaires antérieurs pour 2.9 M€ dont 2.6 M€ pour les ventes d'eau. (Cf recettes).
- des **remboursements de frais** aux communes 1.1 M€ correspondant aux conventions de coopération. L'augmentation s'explique par la diminution de remboursement pour certaine collectivité (mesure d'équilibre budgétaire) en 2021.
- du **remboursement au budget principal** de SEM 2.6 M€ au titre des coûts du personnel d'exploitation et de l'ingénierie et frais de structure. L'augmentation est due suite à la refonte du calcul. En raison de nombreux recrutements nécessaire dans certaines directions, notamment l'eau potable, il convenait d'ajuster au réel le cout du service.
- du **versement aux deux agences de l'Eau** Loire Bretagne et Rhône Méditerranée Corse de la redevance pollution d'origine domestique 0.9 M€. (cf recettes)
- **d'autres charges** pour 0.5 M€ dont :
 - charges exceptionnelles 0.4 M€ correspondant notamment à des annulations de titres sur les exercices précédents (régularisation/rectification de facturation)
 - 71 K€ d'admission en non valeurs et 45 K€ d'effacement de dette.
- **Provisions pour créances douteuses** 0.1 M€ (factures d'eau risquant d'être impayées à terme).
- des **charges financières** : 1.1 M€ correspondant aux intérêts de la dette.

4 - Les niveaux d'épargne, la dette et la capacité d'autofinancement

4-1 L'épargne de gestion

<i>en K euros</i>	2021	2022
Produit de fonctionnement courant	20 950	20 542
Charges de fonctionnement courant	12 411	12 829
Excédent brut de fonctionnement	8 539	7 713
Solde exceptionnel -solde Prov/reprise Prov	319	438
Epargne de gestion	8 858	8 151

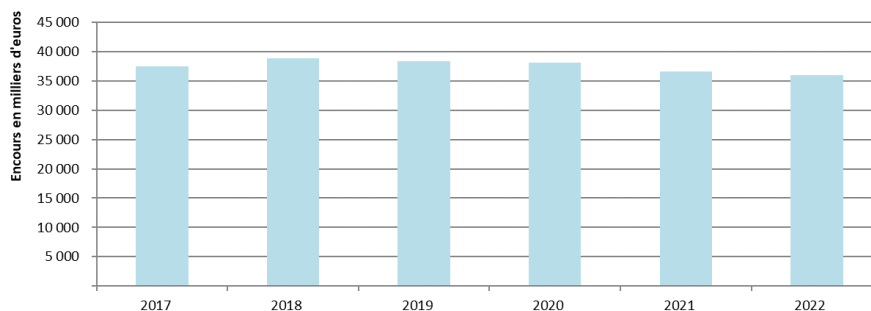
4-2 – L'annuité de la dette

<i>en K euros</i>	2021	2022
Intérêts nets de la dette *	1 110	1 044
Capital de la dette	2 946	2 946
Annuité de dette	4 056	3 990

* les intérêts nets de la dette comprennent les intérêts de la dette et la variation des ICNE

L'encours de dette du budget eau s'élève au 31/12/2022 à 36 M€ (35 989 517 €).

Evolution de l'encours de dette du budget Eau



Le ratio de désendettement est de **5 ans**.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Capital restant du	37 441 564	38 851 527	38 376 666	38 086 338	36 637 815	35 989 517
Epargne Brute	5 101 092	4 977 464	6 534 362	6 734 450	7 748 280	7 107 597
Ration de désendettement	7,3	7,8	5,9	5,7	4,7	5,1

4-3 – La chaîne de l'épargne

en K euros

	2021	2022
Epargne de gestion	8 858	8 151
- Intérêts de la dette	- 1 110	- 1 044
Epargne brute	7 748	7 107
- Capital de la dette	- 2 946	- 2 946
Epargne nette	4 802	4 161

5 – Les investissements 2022 : 13 M€ (dont 10.1 M€ de dépenses d'équipement) et leur financement

en K euros

	2021	2022
Les dépenses d'investissement	9 705	12 978
dont dépenses d'équipement	6 759	10 032
dont dépenses financières d'investissement	2 946	2 946

5-1 Les dépenses d'équipement 10.1 M€

Les dépenses d'équipement d'un total de 10.1 M€ répartis comme suit :

- 2.2 M€, relatifs aux barrages avec principalement les travaux pour la mise en sécurité du barrage de l'Échandre (1.3 M€), du Barrage de Lavalette (0.2 M€) et de la Rive (0.4 M€), du Couzon (0.3M€).
- 7.6 M€ concernant des travaux sur réseaux d'eau notamment :
 - sur le Territoire Ondaine : **Firminy 108 K€** (chemin des Molières, Bd Fayol, Branchements), **Roche la Molière 709 K€** (secteur Pomaraise, rue des Jacinthes), **Le Chambon Feugerolles 159 K€** (rue Schuman et sectorisation), **La Ricamarie 138 K€** (Le Montcel, JP Blachier), **Caloire 34 K€** (chemin du Garet), **Fraisses 71 K€** (rue des Coquelins et Jollot Curie), **Unieux 25 K€** (Branchements, bornes de comptage).
 - sur le Territoire Plaine : **La Fouillouse 432 K€** (Allée Chantalouette, Route de Saint-Héand, Allée de Beauvalon), **Andrézieux 455 K€** (Réservoir de la Chapelle, AEP zone les Coquelicots, les Essarts, Avenue H Boucher), **Saint-Bonnet-les-Oules 26 K€** (Chemin des Oules, des Ogiers), **Saint-Galmier 291 K€** (Chemin de la Charpinière, Avenue de coise), **Saint-Héand 232 K€** (Lotissement Riffoy), La Bornière, **Chamboeuf 84 K€** (Allée des Cerisiers, Rd 11-Ferme Thollot).
 - sur le Territoire Furan : **Villars 147 K€** (rue des Cyclotouristes), **l'Etrat 210 K€** (rue Simone de Beauvoir, Chemin des Roses, des Lauriers et des acacias) , **Fontanès 71 K€** (Rue de la Sibérie, des acacias et route de Saint-Galmier), **Saint-Priest-en-Jarez 58 K€** (rue Champirol, Croizat), **Saint-Genest-Lerpt 122 K€** (rue de l'Égalité, JB Dupré, secteur Marandon) **Marcenod 118 K€** (ECM centre Bourg), **Régie intercommunale Saint-Jean-Bonnefonds, La Talaudière, Sorbiers 367 K€** (rue de savoie et du Beaujolais, Mirabeau, Victor Hugo et rue des Creuses, **Saint-Etienne 85 K€** (démolition rue du guizay).
 - sur le Territoire Gier : divers rues (Grande rue, Galiéni, Blanqui, Drivon, Place Neyrand) sur le périmètre de l'ex syndicat **Saint-Chamond l'Horme 1.2 M€** dont 281 K€ pour l'Horme, **Chateauneuf 42 K€** (maillage réseau), **Saint-Paul-en-Jarez 53 K€** (Chemin Moulin Dampierre), **La Grand-Croix 26 K€** (Branchements), **Saint-Martin-la-Plaine 183 K€** (chemin de la Creuse, branchements), **Saint-Joseph 57 K€** (les Castors, branchements), **Génilac 215 K€** (route de Tarévieux), **Syndicat des Eaux du Dorlay 55 K€** (Aep Moulin Pinte et les Genêts d'or à La Terrasse sur Dorlay) , **Ex syndicat Cellieu-Chagnon 38 K€** (réservoir Hameau de Peyrieux), **Ex syndicat SIEMVG 437K€** (dévoiement Pont, Réservoir Filtres), **Rive de Gier 424 K€** (régulation débit , divers branchements, Réservoir, place Pasteur), **Pavezin 19 K€** (route du col, Diagnostic), **La Valla 6 K€** (logiciel).
- et 0.3 M€ destinés au renouvellement des compteurs usagers et de sectorisation.

3.3 M€ de dépenses d'investissement sont reportés sur 2023 dont 0.8 M€ pour les barrages, 0.2 pour les compteurs et 2.3 M€ pour le renouvellement des réseaux.

5-2 Le financement des investissements

Le Budget EAU dispose de différents types de ressources pour financer ses investissements nouveaux :

- L'épargne dégagée **4.2 M€**,
- Les ressources propres d'investissement, c'est-à-dire les ressources libres d'affectation : le Fonds de Compensation de la TVA pour **0.1 M€**,
- Les subventions reçues pour **0.6 M€**,
- L'emprunt pour **2.3 M€**,
- Et un prélèvement sur fonds de roulement de **2.9 M€**

2.2 M€ de recettes d'investissement sont reportés sur 2023 et correspondent pour 1.1 M€ aux subventions et 1.1 M€ aux emprunts.

Synthèse des réalisations 2022

	2021	2 022
Epargne nette	4 802	4 161
Ressources propres	85	89
subventions	425	582
Emprunt	1 498	2 298
Recettes d'investissement	6 810	7 130

Dépenses d'investissement	6 759	10 002
Variation du fonds de roulement	51	-2 872

Excédent global de clôture au 01 janvier	9 704	9 755
Variation du fonds de roulement	51	-2 872
Excédent global de clôture au 31 décembre	9 755	6 883

VII - L'EXECUTION 2022 DU BUDGET RATTACHE PARCS ET AIRES DE STATIONNEMENT

Ce budget concerne 11 parkings répartis sur 2 communes : Saint-Etienne (9) et Saint-Chamond (2). 4 sont exploités en gestion directe (régie) et les 7 autres sont en délégation de Service Public (2 DSP à Saint-Etienne).

L'exercice 2022, a vu la compétence se scinder en 2 budgets distincts : un budget rattaché pour les parkings de la régie à autonomie financière, un budget annexe pour les budgets en gestion déléguée.

Toutefois la jurisprudence nous conduit à réunir les 2 budgets en un seul pour 2023. Face à cette échéance et suite à des difficultés techniques, il a été convenu avec le Trésor Public de réunir les 2 budgets dès la DM de décembre 2022.

Les réalisations de l'exercice 2022 représentent :

1 208 K€ en dépenses et 1 488 K€ en recettes pour la section de fonctionnement, 396 K€ en dépenses et 555 K€ en recettes concernant la section d'investissement (il n'y a pas de restes à réaliser à reporter en 2023).

LES REALISATIONS 2022 DU BUDGET PARCS DE STATIONNEMENT

FONCTIONNEMENT

Total Dépenses (réelles + ordre)		1 207 884 €	Total Recettes (réelles + ordre)		1 487 996 €
<u>Dépenses réelles :</u>		1 012 869 €	<u>Recettes réelles :</u>		1 459 663 €
Charges d'exploitation		804 701 €	Usagers parkings		866 319 €
Charges exceptionnelles		207 202 €	Reversements des délégalés		271 646 €
Intérêts		966 €	Subvention budget princip		290 665 €
			Autres recettes		31 033 €
Opérations d'ordre		195 015 €	Opérations d'ordre		28 333 €
Résultat de clôture de fonctionnement		528 174 €	Résultat reporté		248 062 €

INVESTISSEMENT

Total Dépenses (réelles + ordre)		396 148 €	Total Recettes (réelles + ordre)		555 016 €
<u>Dépenses réelles :</u>		367 815 €	<u>Recettes réelles :</u>		360 000 €
Capital de la dette		6 000 €	Emprunts		0 €
Equipement		1 815 €	Avance		360 000 €
Remboursement avance		360 000,00	Affectation		0 €
Ordre entre sections		28 333 €	Ordre entre sections		195 016 €
Solde d'investissement :		639 481 €	Résultat reporté		480 614 €

1 167 655 € Excédent global de clôture (RàR compris)

Section de fonctionnement :

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 460 K€

	DSP			REGIE		
	2021	2022	Evolution	2021	2022	Evolution
Recettes réelles de fonctionnement	117 038	511 046	336.7 %	890 451	948 617	6.5%
Usagers parkings				816 317	866 319	6.1 %
Reversement des délégataires	117 038	271 646	232.1 %			
Subvention d'équilibre		239 400		65 506	50 850	-7.8 %
Autres Recettes				8 628	31 448	364.5 %

Pour la DSP :

Les **recettes réelles de fonctionnement connaissent une forte hausse**. En effet en 2021, la séparation des budgets en 2 entités n'avait pas permis de procéder au rattachement des reversements des délégataires.

Elles sont constituées notamment par le remboursement des taxes foncières (111 854 €), les frais de contrôles (31 155 €) et les redevances (128 637 €).

La subvention d'équilibre s'élève à 239 400 €.

Pour la Régie :

Les recettes réelles de fonctionnement connaissent également une bonne progression (6.5%). Première cause, l'augmentation des recettes des usagers des parkings (+6.1%), grâce au plein effet des halles Mazerat et aux réparations des automates à Saint-Chamond. Il n'y a pas toujours pas d'amélioration pour le parking du Clapier.

La subvention d'équilibre de 50 850 € versée par le budget principal ne concerne plus que Saint-Chamond (et correspond à un prélèvement sur l'AC)

Les autres recettes connaissent une forte augmentation suite au versement par l'Etat d'une compensation pour les pertes dues au COVID pour 23 005 €. Une fois cette somme déduite, les autres recettes restent stables pour un montant de 8 443 €. Il s'agit de la RODP pour l'occupation du parking de la Liberté par le marché à Saint Chamond 8 028 € et d'une régularisation de rattachement pour 415 €.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 013 K€

	DSP			REGIE		
	2021	2022	Evolution	2021	2022	Evolution
Dépenses réelles de fonctionnement	419 399	436 375	4 %	563 595	576 493	2.3 %
Charges d'exploitation	214 082	229 173	7 %	531 047	575 528	8.4 %
Charges exceptionnelles	205 317	207 202	1 %	31 382	-	-
Intérêts	-	-		1 167	966	-8.3%

Pour la DSP :

Les charges d'exploitation connaissent une légère augmentation. Elles se décomposent comme suit :

- les taxes foncières à 200 257 € (+7.5%)
- 28 916 € de remboursement de frais généraux au budget principal (frais de structures, ingénierie, assurances).

Les charges exceptionnelles correspondent à la subvention d'équilibre au délégataire des parkings du Palais de Justice, de Chavanelle et de l'Hôtel de Ville à Saint-Etienne est de 207 202 €. Il s'agit d'une augmentation contractuelle.

Pour la Régie :

Les charges d'exploitation connaissent toutes une augmentation.

- 308 882 € de frais de maintenance des équipements (+5%)
- 70 024 € de remboursement de frais généraux au budget principal (frais de structures, ingénierie, assurances),
- 5 482 € de frais bancaires,
- 7 590 € de frais divers (fluides...)
- Augmentation des taxes foncières à 84 689 € (+5%)
- 98 860 € de gardiennage du parking du Clapier (+35 %).

Il n'y a pas eu de charges exceptionnelles (régularisations...).

Les intérêts de la dette s'élèvent à 966 €.

Section d'investissement :

La création du budget rattaché de la régie nécessite d'avoir une trésorerie autonome distincte de celle du budget principal.

Pour être sûr de pouvoir faire face aux décaissements du budget il avait été débloqué une **avance** par le budget principal de **360 000 €** (intégralité des **recettes réelles d'investissement**). Elle était remboursable en 3 ans. La situation de la trésorerie du budget rattaché a permis le remboursement intégral de l'avance dès cette année (**dépense réelle d'investissement**).

Les autres **dépenses réelles** s'élèvent à **7 815 €**.

Il s'agit du remboursement de l'amortissement du capital pour 6 000 €. Il s'agit de remboursements directs à la ville de Saint-Chamond au titre du financement des investissements antérieurs à la remontée de compétence.

Une dépense d'équipement de 1 815 € a également été réalisée pour la mise à jour du terminal de paiement des Ursules.

Aucun emprunt n'a été contracté.

VIII - L'EXECUTION 2022 DU BUDGET RATTACHE RESEAUX DE CHALEUR

Ce budget retrace au cours de l'année l'activité des 9 réseaux de chaleur répartis sur 8 communes : Saint-Etienne (2), Saint-Chamond, Andrézieux, Firminy, Unieux, Saint-Christo-en-Jarez, La Valla-en-Gier et Saint-Héand.

- 5 en Délégation de Service Public (DSP),
- 4 en régie directe.

En 2022, le budget s'est scindé en deux budgets distincts :

- Un budget rattaché à autonomie financière pour l'exploitation en régie directe (cf. art. L.1412-1 du CGCT)
- Un budget annexe pour la gestion déléguée.

Toutefois la jurisprudence nous conduit à réunir les 2 budgets en un seul pour 2023. Face à cette échéance et suite à des difficultés techniques, il a été convenu avec le Trésor Public de réunir les 2 budgets dès la DM de décembre 2022.

Les réalisations (réelles + ordre) de l'exercice 2022 représentent :

- 1.8 M€ en dépenses et 2.2 M€ en recettes pour la section de fonctionnement,
- 1.7 M€ en dépenses et 2.4 M€ en recettes concernant la section d'investissement (hors restes à réaliser à reporter en 2023 dont le solde négatif est égal à 313 K€).

LES REALISATIONS 2022 DU BUDGET RESEAUX DE CHALEUR**FONCTIONNEMENT**

Total Dépenses (réelles + ordre)		1 821 499 €	Total Recettes (réelles + ordre)		2 219 916 €
<u>Dépenses réelles :</u>		<u>1 044 390 €</u>	<u>Recettes réelles :</u>		<u>2 077 512 €</u>
Dépenses d'exploitation	690 163 €		Produits d'exploitation (redevances location de compteurs,...)	467 495 €	
Charges exceptionnelles	157 €		Redevances versées	1 539 021 €	
Intérêts	354 070 €		Recettes exceptionnelles	70 996 €	
Opérations d'ordre	777 109 €		Opérations d'ordre	142 404 €	
Résultat de clôture de fonctionnement :		1 471 316 €	Résultat reporté		1 072 899 €

INVESTISSEMENT

Total Dépenses (réelles + ordre)		1 671 084 €	Total Recettes (réelles + ordre)		2 442 395 €
<u>Dépenses réelles :</u>		<u>1 528 680 €</u>	<u>Recettes réelles :</u>		<u>1 665 286 €</u>
Capital de la dette	675 069 €		Emprunts	380 000 €	
Remboursement avance	110 000 €		Avances de trésorerie	550 000 €	
Etudes - travaux	743 611 €		Immobilisation en cours	261 885 €	
Opérations patrimoniales	0 €		Subventions, divers	24 480 €	
Opérations d'ordre	142 404 €		Affectation	448 921 €	
Résultat d'investissement	469 810 €		Opérations patrimoniales	0 €	
	1 941 126		Opérations d'ordre	777 109 €	
			Résultat reporté	-301 501 €	
			Résultat Global de Clôture		
Restes à réaliser	697 704 €		Restes à réaliser	383 947 €	
	-313 757 €		Solde des restes à réaliser		
Solde de clôture d'investissement (RàR compris) :	156 053 €				
	1 627 369 €		Excédent global de clôture (RàR compris) :		

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 2 078 K€

	DSP			REGIE		
	2021	2022	Evolution	2021	2022	Evolution
Recettes réelles de fonctionnement	1 657 862	1 579 071	-4.7 %	484 273	498 441	2.9 %
Produits des ventes de chaleur				484 183	467 495	-3.4 %
Redevance des délégataires	1 458 450	1 533 075	5.1 %			
Autres charges d'exploitation				-	5 946	-
Recettes exceptionnelles	199 412	45 996	-76.9 %	90	25 000	+277.7 %

Elles sont constituées essentiellement :

- du produit des ventes de chaleur 467 K€ pour la régie
- de la redevance des délégataires 1 533 K€ pour la DSP
- Autres charges d'exploitation, (bouclier tarifaire)
- de subventions d'exploitation 71K€

L'écart par rapport à 2021 s'explique :

- Pour les produits de ventes de chaleur par la baisse de consommation.
- Pour la redevance des délégataires par des raccordements de nouveaux usagers sur le réseau de Chaleur de Firminy.
- Pour les recettes exceptionnelles par les annulations des écritures d'ICNE pour les réseaux de la gestion déléguée (129K€) en 2021.

Les dépenses réelles de fonctionnement se chiffrent à 1 044 K€

	DSP			REGIE		
	2021	2022	Evolution	2021	2022	Evolution
Dépenses réelles de fonctionnement	528 417	649 191	22,8 %	369 553	395 198	6,9 %
Charges d'exploitation	65 381	131 558	101,2 %	323 076	330 123	2,2 %
Remboursements aux communes	39 149			7 236	2 032	-71,9 %
Remboursements budget Principal	178 332	193 364	8,4 %	7 763	33 085	326,2 %
Charges exceptionnelles	0			-	157	
Intérêts	245 554	324 269	32,0 %	31478	29 801	-5,3 %

Elles sont constituées notamment :

- de l'ensemble des charges à caractère général 462 K€ liées à la gestion du service essentiellement pour les collectivités en régie telle que les achats de combustible, fournitures, maintenance, entretien des chaufferies, taxe foncière. L'écart provient principalement par la non possibilité de rattacher les dépenses des réseaux de la gestion déléguée en 2021.
- des remboursements de frais aux communes 2 K€ correspondant aux conventions de gestion de coopération, la diminution provient de la fin de la convention avec la ville de Saint-Etienne et celle d'Unieux.
- du remboursement au budget principal de SEM des coûts du personnel et des frais généraux 226 K€, l'augmentation résulte du transfert des charges de personnel des budgets de Chaleur de Saint-Etienne au budget principal en lieu et place de la ville suite à la fin de la convention.

- des charges financières : 354 K€ correspondant aux intérêts de la dette, l'augmentation est due principalement par le remboursement du nouvel emprunt (700K€) pour le réseau de Firminy.

Les niveaux d'épargne, la dette et la capacité d'autofinancement

L'épargne de gestion

en K euros	2021	2022
Produits de fonctionnement courant	1 942	2 006
Charges de fonctionnement courant	621	690
Excédent brut de fonctionnement	1 321	1 316
Solde exceptionnel	200	71
Epargne de gestion	1 521	1 387

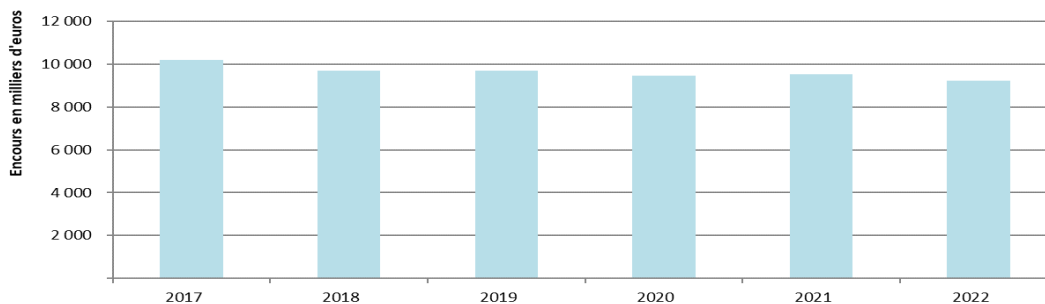
L'annuité de la dette

en K euros	2021	2022
Intérêts de la dette	277	354
Capital de la dette*	639	685
Annuité de dette	916	1 039

* Remboursement de 1/5^{ème} de l'avance de trésorerie non pris en compte dans le Capital de la dette

L'encours de dette du budget eau s'élève au 31/12/2022 à 9.2 M€ (9 228 663 €).

Evolution de l'encours de dette du budget Réseaux de chaleur



Le ratio de désendettement est de **9 ans**.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Capital restant du	10 191 527	9 705 430	9 704 984	9 462 880	9 523 732	9 228 663
Epargne Brute	1 535 595	987 100	1 022 654	1 184 845	1 244 166	1 033 123
Ration de désendettement	6,6	9,8	9,5	8,0	7,7	8,9

La chaîne de l'épargne

<i>en K euros</i>	2021	2022
Epargne de gestion	1521	1 387
- Intérêts de la dette	277	- 354
Epargne brute	1 244	1 033
- Capital de la dette	- 639	- 675
Epargne nette	605	358

Les investissements 2022 : 1 529 K€ (dont 744 K€ de dépenses d'équipement) et leur financement.

<i>en K euros</i>	2021	2022
Les dépenses d'investissement	2 077	1 529
dont dépenses d'équipement	1 438	744
dont dépenses financières d'investissement	639	685
dont remboursement de 1/5^{ème} de l'avance de trésorerie		110

✓ **Les dépenses d'équipement 744 K€**

Les dépenses d'équipement d'un total de 744 K€ répartis comme suit :

- Dépenses d'équipement d'un total de 744 K€, elles concernent principalement le renouvellement des réseaux sur la commune de Firminy 339 K€, l'achat d'un terrain sur Saint-Chamond pour leur agrandissement du réseau et de 262 K€ de régularisation de compte (cf recettes).

698 K€ de dépenses d'investissement sont reportés sur 2023 dont 685 K€ pour Firminy.

✓ **Le financement des investissements**

Le Budget des Réseaux de Chaleur dispose de différents types de ressources pour financer ses investissements nouveaux :

- L'épargne dégagée **358 K€**,
- Les subventions reçues pour **25 K€**,
- Régularisation de compte à compte au chapitre 23 pour **262 K€**
- L'emprunt pour **380 K€**,
- Avance e trésorerie du budget principal **550 K€**

384 K€ de recettes d'investissement sont reportés sur 2023 et correspondent aux subventions.

Synthèse des réalisations 2022

	2021	2 022
Epargne nette	605	358
Ressources propres		262
Subventions	670	25
Emprunt	700	380
Avance de trésorerie		550
Recettes d'investissement	1 975	1 575

Dépenses d'investissement	1 438	854
Variation du fonds de roulement	537	721

Excédent global de clôture au 01 janvier	683	1 220
Variation du fonds de roulement	537	721
Excédent global de clôture au 31 décembre	1 220	1 941

RAPPORT SUR LA DETTE DE SAINT-ETIENNE METROPOLE ANNEXE AU COMPTE ADMINISTRATIF

INFORMATIONS SUR LA DELEGATION DONNEE AU PRESIDENT RECOURS A L'EMPRUNT ET OPERATIONS DE COUVERTURE DE TAUX POUR L'ANNEE 2022

Ce rapport dresse un état des lieux de la dette au 31/12/2022 avec les actions réalisées en 2022 (I), puis il décrit en détail la dette structurée (II), ainsi que les moyens mis en œuvre pour sécuriser ces encours (III-Opérations complexes). Enfin, une dernière partie reprend le suivi de la trésorerie sur l'année 2022 (IV).

I – Etat des lieux au 31/12/2022

Au 31/12/2022, l'encours de dette consolidé s'élève à 556 M€. La durée résiduelle moyenne⁽¹⁾ est de 13 ans.

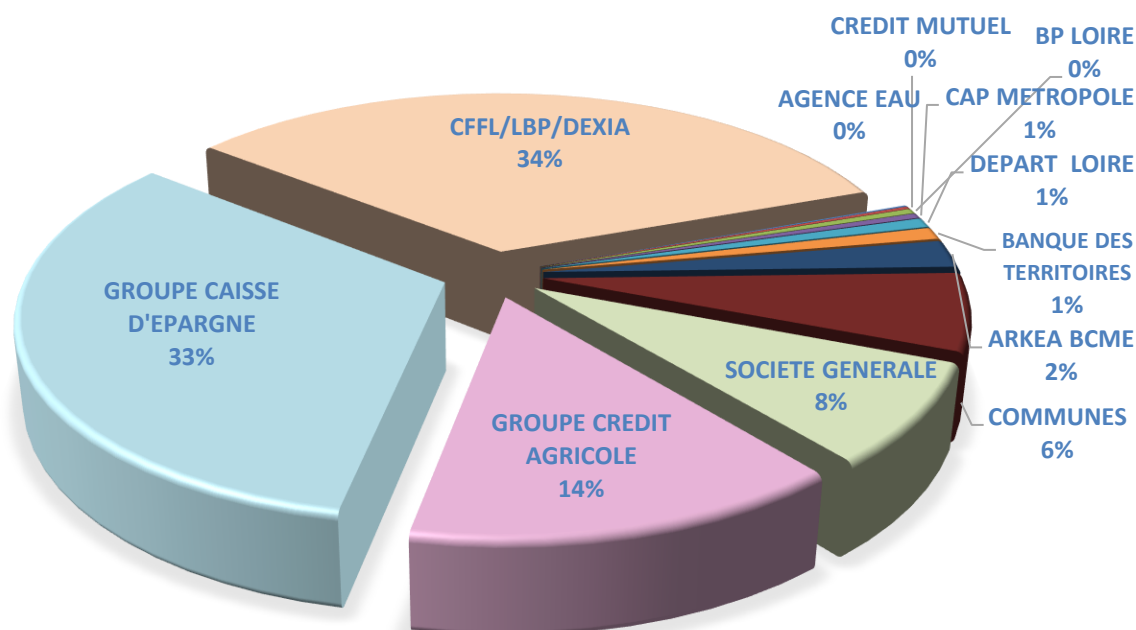
1 – Encours et structure de la dette au 31/12/2022

1.1 - Répartition par budget :

BUDGETS	ENCOURS au 1/01/2022	Reports 2021	Prévisions recettes emprunts 2022	Amortisse- ments 2022	Encours au 31/12/2022	
					En euros	En %
Budget Principal	319 413 467	21 521 660	13 072 000	29 688 226	324 318 901	57,26%
dont Opérations générales	282 028 582	21 521 660	13 072 000	21 006 199	295 616 043	52,20%
dont Remise de biens Novacière (2021)	5 283 446			3 000 000	2 283 446	0,40%
dont transfert 2020 Voirie Département	5 295 879			882 438	4 413 441	0,78%
dont transfert 2019 (NOVIM)	1 429 887			109 860	1 320 027	0,23%
dont transfert SDCI 2017	1 353 339			89 754	1 263 585	0,22%
dont transfert Voirie, VéhicVSE, pépin ent. 2016	23 794 920			4 582 586	19 212 335	3,39%
dont transfert 2011	227 414			17 390	210 024	0,04%
Zones industrielles	1 575 098			171 146	1 403 952	0,25%
Transports Urbains	144 354 189	3 600 000	1 000 000	9 177 070	139 777 120	24,68%
Intérêts capitalisés emprunt ex Sivo (chap 040)			38 227		38 227	0,01%
Assainissement régie directe	35 772 496		6 870 000	2 700 355	39 942 141	7,05%
Assainissement gestion déléguée	14 084 444		3 630 000	2 096 164	15 618 280	2,76%
Assainissement collectif	49 856 940	-	10 538 227	4 796 519	55 598 648	9,82%
Eau	36 637 815	250 000	2 048 000	2 946 298	35 989 517	6,35%
Parcs et stationnement (régie directe)	42 000			6 000	36 000	0,01%
Réseau de chaleur	9 523 732	-	380 000	675 069	9 228 663	1,63%
TOTAL GENERAL	561 403 241	25 371 660	27 038 227	47 460 328	566 352 800	100,00%

1.2 - Structure de la dette au 31/12/2022 :

↳ Répartition de la dette propre par prêteurs :



↳ Répartition de la dette propre par type de taux (avant swap) :

Type de taux	Encours dette globale au 31/12/2022 (en euros)	Encours dette (%)	Taux moyen 2022
Taux fixes *	404 818 899	71,48%	2,57%
Index monétaires courants	160 422 155	28,33%	0,83%
dont EURIBOR	156 674 939	27,66%	0,81%
dont livret A	3 697 460	0,65%	1,40%
dont inflation	49 756	0,01%	3,59%
Taux à risque	1 111 746	0,20%	3,95%
Taux structurés (5 contrats)	1 111 746	0,20%	3,95%
dont TF avec barrière désactivante simple	477 460	0,08%	4,40%
dont TF avec barrière désactivante avec effet de levier	634 285	0,11%	3,58%
Dette totale	566 352 800	100,00%	2,10%

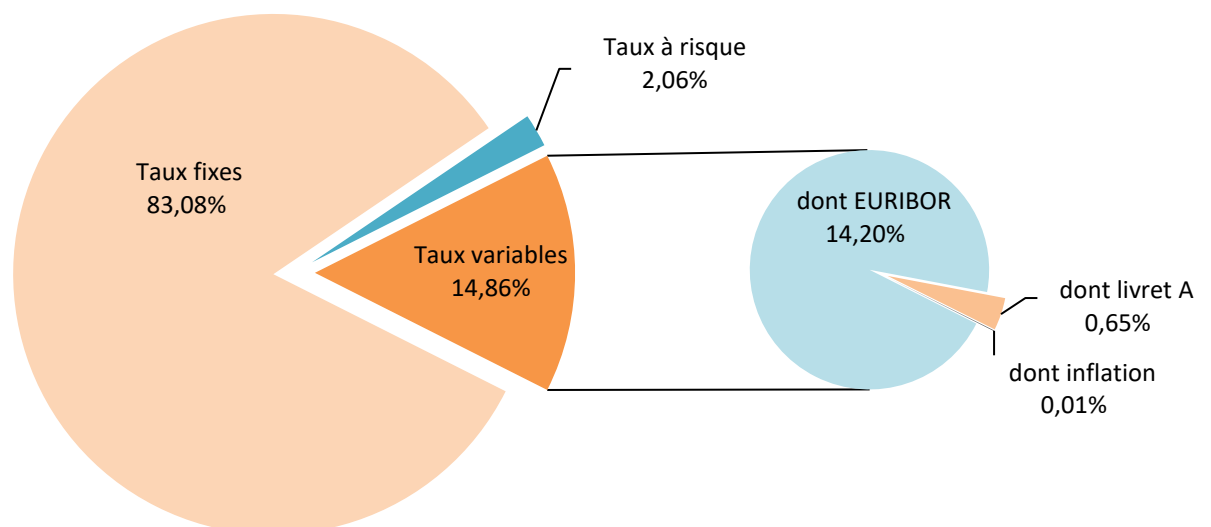
* comprend 2 emprunts libellés en devise CHF

↳ Exposition finale de la dette propre y compris swaps :

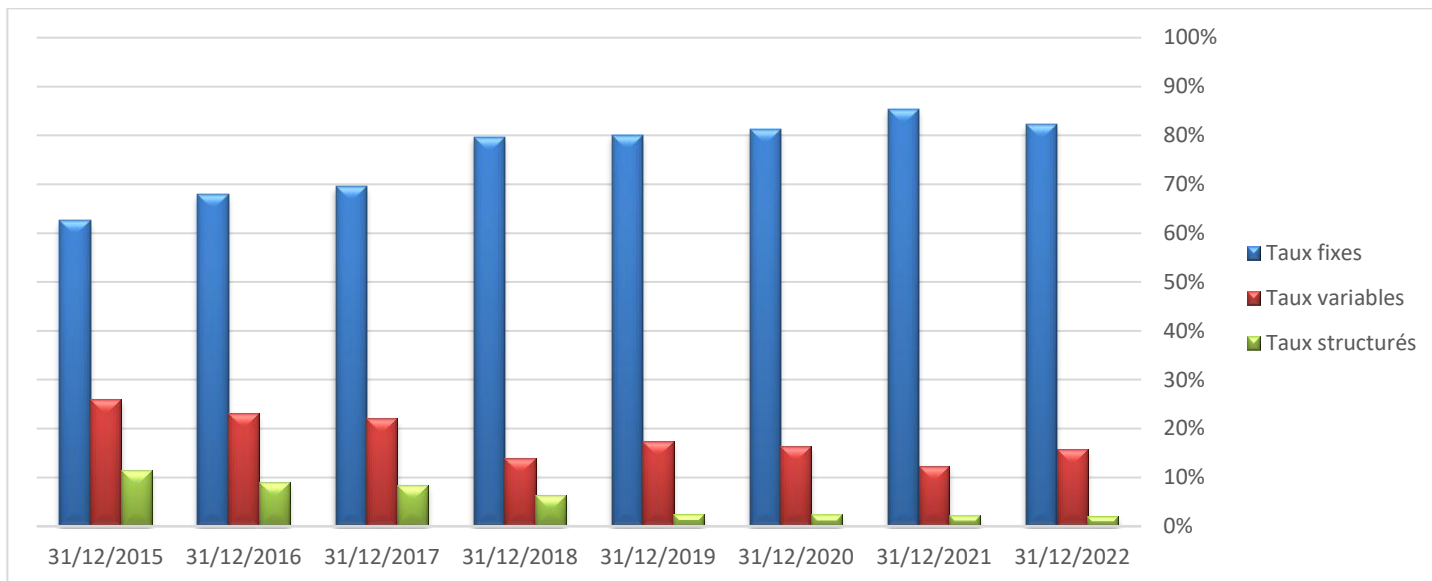
Type de taux	Encours dette au 31/12/2022 (en euros)	Encours dette (%)	Taux moyen 2022
Taux fixes	470 545 454	83,08%	2,55%
Index monétaires courants	84 177 891	14,86%	1,15%
dont EURIBOR	80 430 676	14,20%	1,14%
dont livret A	3 697 460	0,65%	1,40%
dont inflation	49 756	0,01%	3,59%
Taux à risque	11 629 454	2,06%	4,46%
Taux structurés (5 contrats)	11 629 454	2,06%	4,46%
dont TF avec barrière désactivante simple	477 460	0,08%	4,40%
dont TF avec barrière désactivante avec effet de levier	634 285	0,12%	3,58%
dont TF suivi d'un taux indexé sur la devise	10 517 709	1,86%	4,52%
Dette totale	566 352 800	100,00%	2,40%

* comprend 2 emprunts libellés en devise CHF

Il n'y a plus de swap indexé sur la pente, car le swap a été annulé jusqu'en 2023. Le taux du contrat initial est indexé sur Euribor.



↶ Evolution de l'encours de dette globale par type de taux (au 31/12)



Depuis mai 2015, l'Euribor 3 mois est négatif (il vaut -0.57 % fin 2021 contre -0,55 % fin 2020). Ainsi, les taux révisables appliquées sont toujours faibles voir nuls pour certains contrats dont les marges sont très basses.

La part des taux fixes ne cesse de progresser et s'élève à 84.4 % fin 2021. En effet en 2021, 35 M€ d'emprunts ont été contractés à taux fixe. Par ailleurs, le niveau des taux fixe est en légère hausse mais toujours très faible avec des contrats signés à 0.66% sur 20 ans en 2021, (contre 0.50% en 2020).

La part des taux variables s'élève à 13.2 %, en baisse légère par rapport à 2020 (16.4%) en raison de l'encours qui diminue (aucun nouveau contrat versé en 2021 n'est à taux variable).

La part des taux structurés à 2.4% s'explique par une sécurisation fin 2018, à taux fixe cappé à 3.80% pendant 5 ans, de deux Swap Natixis indexés sur la devise EURCHF et par l'annulation pendant 5 ans de deux swaps indexés sur l'écart CMS30-CMS1.

2 – Opérations réalisées en 2022

L'encours de dette au 31/12/2022 s'élève à 566 352 800 €. Ce montant tient compte de la dette transférée liée à l'extension des compétences et des emprunts nouveaux mobilisés en 2022.

En 2022, Saint-Etienne Métropole a mobilisé des emprunts pour 52,3 M€ (dont 25,3 M€ au titre des reports de 2021) et reporté 15,5 M€ sur 2023, les montants ont été répartis par budget de la manière suivante :

BUDGETS	Recettes Emprunts votées BP +BS + DM (hors Reports 2021)	Emprunts mobilisés début 2022 (Reports 2021)	Emprunts contractés et mobilisés en 2022	Somme des emprunts titrés sur 2022	Reports Emprunts sur 2023 signés en 2022
Budget Principal	50 388 556	21 521 660	13 072 000	34 593 660	14 329 000
Transports Urbains	1 000 000	3 600 000	1 000 000	4 600 000	
Assainissement collectif	10 581 689		10 500 000	10 500 000	
Eau	8 508 800	250 000	2 048 000	2 298 000	1 171 000
Réseau de Chaleur	767 400		380 000	380 000	
Parcs et stationnement					
Zones industrielles					
TOTAL GENERAL	71 246 445	25 371 660	27 000 000	52 371 660	15 500 000

► **Emprunts signés en 2021 pour financer les reports 2021 versés sur 2022 : 25,3 M €**

✓ **Emprunt Société Générale pour 20 M €**

- Phase amortissement : 20 ans, du 30/06/2022 au 31/03/2042 (amortissements linéaires)
- Taux variable : Euribor 3 mois + 0.23 %
- Typologie Gissler : 1A
- Cet emprunt est réparti sur le budget Principal avec un versement le 31/03/2022

✓ **Emprunt La banque Postale pour 1 569 160 €**

- Phase amortissement : 20 ans, (amortissements progressifs)
- Taux fixe : 0.66 %
- Typologie Gissler : 1A
- Avec un versement le 07/01/2022 de 47 500 € sur le budget Eau et **1 521 660 €** sur le budget Principal

✓ **Emprunt La banque Postale pour 202 500 €**

- Phase amortissement : 30 ans, (amortissements progressifs)
- Taux fixe : 0.81 %
- Typologie Gissler : 1A
- Cet emprunt est réparti sur le budget Eau avec un versement au 7/01/2022 pour **202 500€**

✓ **Emprunt La banque Postale : 3,6 M € en « Prêt Vert »**

- Phase amortissement : 20 ans, (amortissements progressifs)
- Taux fixe : 0.66 %
- Typologie Gissler : 1A
- Cet emprunt est réparti sur le budget Transports avec un versement le 7/01/2022

► **Emprunts signés en 2022 pour financer les investissements et reports 2022 :**

32,5 M €

En juin 2022, une première consultation bancaire a été lancée, **17 M €** ont été contractés :

- ✓ **Emprunt La Banque postale : 8 M €** en « Prêt Vert »
 - Phase amortissement : 20 ans, (amortissements progressifs) avec un *versement le 16/09/2022*
 - Taux fixe : 2.73 %
 - Montant : **1 M €** sur le budget Transport et **7 M €** sur le budget Assainissement
 - Typologie Gissler : 1A

- ✓ **Emprunt Crédit agricole : 4 M € budget principal**
 - Phase amortissement : 20 ans, (amortissements progressifs) avec un *versement le 28/12/2022*
 - Taux fixe : 2.37 %
 - Typologie Gissler : 1A

- ✓ **Emprunt Arkéa : 5 M € budget principal**
 - Phase amortissement : 20 ans, (amortissements progressifs) avec un *versement au 31/12/2022*
 - Taux variable : Euribor 3 mois + 0.54 %
 - Typologie Gissler : 1A

En octobre 2022, une seconde consultation bancaire a été lancée, **25,5 M €** ont été contractés :

- ✓ **Emprunt La banque Postale : 10 M €**
 - Phase amortissement : 20 ans, (amortissements progressifs) avec un versement le 30/12/2022
 - Taux fixe : 3.43 %
 - Typologie Gissler : 1A
 - Répartition : **8 072 000 €** sur le budget principal **et 1 928 000 €** sur le budget Assainissement

- ✓ **Emprunt La banque Postale : 15.5 M €** (reports 2022)
 - Phase amortissement : 20 ans, (amortissements progressifs) avec un versement le 18/01/2023
 - Taux variable : Euribor + 0.60 %
 - Typologie Gissler : 1A
 - Répartition : **14 329 000 €** sur le budget principal **et 1 171 000 €** sur le budget Eau

Pour le calcul du taux moyen après swap, les charges financières comprennent les intérêts et les charges de Swap.

Structure du budget principal

Type de taux	Encours dette au 31/12/2022 (en euros)	Encours dette (%)	Charges financières	Taux moyen 2022
Taux fixes	249 919 326	77,06%	6 909 375	2,68%
Index monétaires courants	63 881 866	19,70%	631 233	1,18%
dont EURIBOR	63 159 276	19,47%	622 607,92	1,18%
dont livret A	722 590	0,22%	8 624,77	1,14%
Taux à risque	10 517 709	3,24%	916 583	8,40%
dont TF suivi d'un taux indexé sur la devise	10 517 709	3,24%	916 583,25	8,40%
Dette totale	324 318 901	100,00%	8 457 191	2,63%

Structure du budget Transports

Type de taux	Encours dette au 31/12/2022 (en euros)	Encours dette (%)	Charges financières	Taux moyen 2022
Taux fixes	126 114 177	90,23%	3 157 717	2,47%
Index monétaires courants	13 662 943	9,77%	113 813	0,81%
dont EURIBOR 3M	11 877 943	8,50%	108 448	0,88%
dont EURIBOR 12M	1 785 000	1,28%	5 366	0,29%
Dette totale	139 777 120	100,00%	3 271 530	2,30%

Structure du budget Zones industrielles

Type de taux	Encours dette au 31/12/2022 (en euros)	Encours dette (%)	Charges financières	Taux moyen 2022
Taux fixes	1 403 952	100,00%	39 631	2,66%

Structure du budget Réseaux de chaleur

Type de taux	Encours dette au 31/12/2022 (en euros)	Encours dette (%)	Charges financières	Taux moyen 2022
Taux fixes	7 678 152	83,20%	244 673	3,15%
Index monétaires courants	1 550 511	16,80%	16 386	1,02%
EURIBOR	225 250	2,44%	677	0,29%
Livret A	1 325 261	14,36%	15 709	1,14%
Dette totale	9 228 663	100,00%	261 059	2,78%

Structure du budget Parcs et Stationnements

Type de taux	Encours dette au 31/12/2022 (en euros)	Encours dette (%)	Charges financières	Taux moyen 2022
Taux Fixe	36 000	100,00%	966	2,48%

Structure du budget Assainissement collectif

Type de taux	Encours dette au 31/12/2022 (en euros)	Encours dette (%)	Charges financières	Taux moyen 2022
Taux fixes	47 975 875	86,29%	1 039 720	2,33%
Index monétaires courants	6 511 026	11,71%	70 570	1,03%
dont EURIBOR 3M	5 384 051	9,68%	65 874	1,16%
dont EURIBOR 12M	1 126 975	2,03%	4 696	0,40%
Taux à risque	1 111 746	2,00%	46 563	3,95%
dont TF avec barrière désactivante sim	477 460	0,86%	23 133	
dont TF avec barrière désactivante ave	634 285	1,14%	23 430	
Dette totale	55 598 648	100,00%	1 156 853	2,19%

Structure du budget Eau

Type de taux	Encours dette au 31/12/2022 (en euros)	Encours dette (%)	Charges financières	Taux moyen 2022
Taux fixes	32 317 972	89,80%	1 018 411	3,13%
Index monétaires courants	3 671 545	10,20%	41 225	1,08%
dont EURIBOR 3M	1 972 180	5,48%	10 379	0,50%
dont Livret A	1 649 609	4,58%	28 982	1,72%
dont Inflation	49 756	0,14%	1 863	
Dette totale	35 989 517	100,00%	1 059 635	2,92%

II – Dette structurée

Au 31/12/2022, la dette avec un risque de taux s'élève à 32 298 645 € (contre 74 503 729 € fin 2014)

Elle se répartit de la façon suivante :

- Dette Saint-Etienne Métropole : 31 186 900 € (4 contrats de swap, avec un risque fort)
- Dette assainissement : 1 111 745 € (7 emprunts dont 2 libellés en Franc suisse, avec un risque faible)

1 – Taux moyen et gains de swap

• Taux moyen tous budgets confondus

Années	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taux moyen ³ hors swap	2,98%	2,79%	2,87%	2,70%	2,71%	2,36%	2,30%	2,18%	2,10%
Taux moyen ³ avec swap	3,19%	3,03%	3,10%	2,93%	3,20%	2,98%	2,83%	2,49%	2,40%

En 2022, le taux moyen diminue légèrement en raison des nouveaux emprunts mobilisés à taux variable pour 25 M€

• Flux de Swap (versés ou reçus) :

BUDGETS	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Principal	145 253	343 099	1 203 808	809 296	1 065 498	1 029 415	827 341	229 321	215 021	- 930 333
Bat. Eco-> Bpal	246 931	102 499	181 530	180 196	173 532	167 377	162 790	- 29 171	- 26 432	- 16 500
Molina-> Bpal	43 576	18 088	32 035	31 799	30 623	29 537	28 728	- 5 148	- 4 664	- 2 912
Transports	316 067	646 967	1 504 083	1 054 950	712 462	436 947	242 594	-1 164 970	-1 243 274	
Assainissement										
Siotas	- 184 489	- 110 489	- 23 737	962	-	-	-	-	-	-
TOTAL	567 338	1 000 164	2 897 719	2 077 203	1 982 115	1 663 276	1 261 453	- 969 968	-1 059 349	- 949 745

BUDGETS	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL
Principal	- 930 333	-1 107 325	-1 273 664	-1 222 414	-1 907 562	- 1 125 273	-1 102 322	-1 047 725	- 982 831	- 4 831 396
Bat. Eco-> Bpal	- 16 500	-15 786	- 13 817	- 14 983	- 163 399	- 116 550	- 113 680	- 112 163	- 98 682	509 478
Molina-> Bpal	- 2 912	- 2 786	- 2 438	- 2 644	- 40 710	- 53 906	- 53 658	- 51 304	- 49 814	- 55 597
Transports					- 204 604	- 597 948	- 579 351	- 571 461	- 537 787	14 675
Assainissement					- 30 757	- 42 414	- 41 072	- 40 401	- 35 937	- 190 580
Siotas	-	-								- 317 753
TOTAL	- 949 745	-1 110 111	-1 289 919	-1 240 041	-2 347 032	- 1 936 090	-1 890 084	-1 823 053	-1 705 050	- 4 871 173

* En 2014, les swaps du budget transports ont été intégrés au Budget Principal

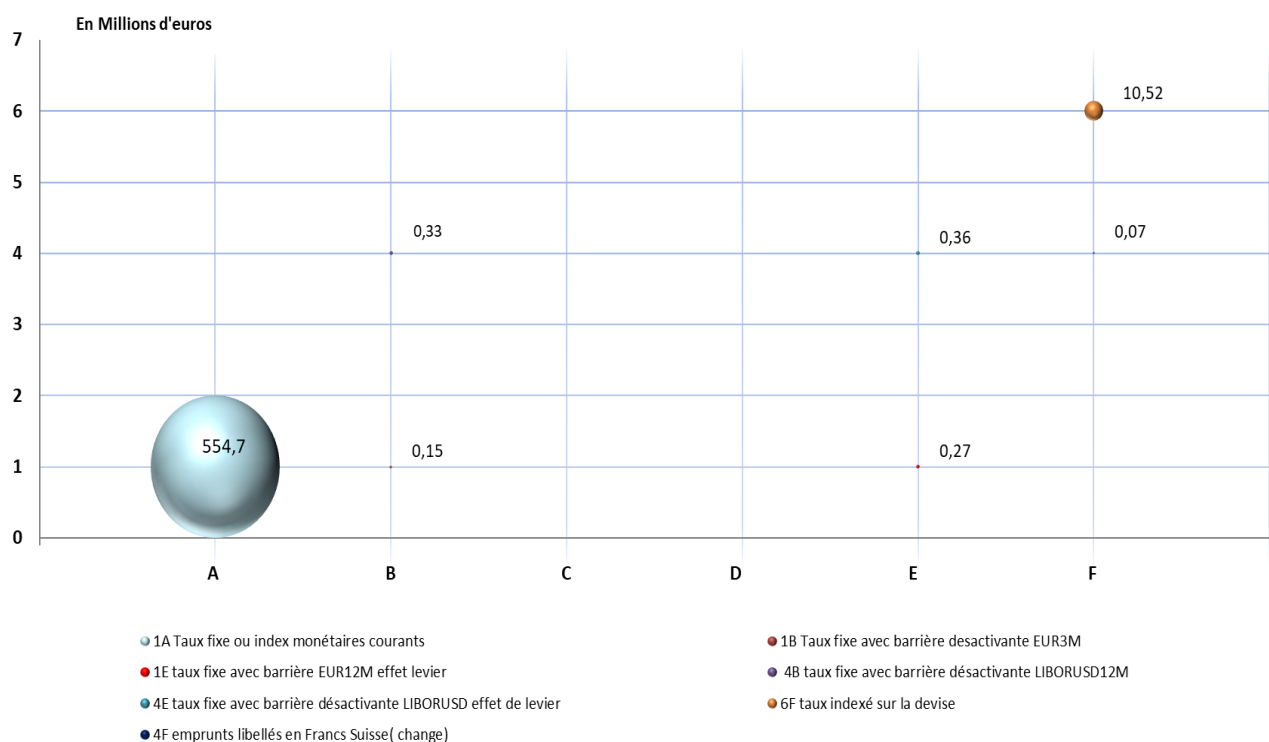
Les produits structurés ont permis de réaliser des gains d'environ 11.4 M€ pendant les phases bonifiées et non exposées, mais ces produits comportent de forts risques notamment les 4 contrats de swaps souscrits auprès de Natixis. 2 de ces swaps ont été sécurisés à taux fixe et les 2 autres ont été annulés pour la période 2018 à 2023.

2 – Risque de la dette selon la charte Gissler

Destinée à favoriser une meilleure compréhension des produits proposés aux collectivités, la classification Gissler⁽³⁾ permet de les ranger selon une matrice à double entrée :

- le chiffre (de 1 à 5) traduit la complexité de l'indice servant au calcul des intérêts de l'emprunt
- la lettre (de A à E) exprime le degré de complexité de la formule de calcul des intérêts.

Par extension, la circulaire du 25 juin 2010 définit une catégorie « Hors Charte » (F ou 6) qui regroupe tous les produits déconseillés par la Charte et que les établissements signataires se sont engagés à ne plus commercialiser.



Lors de la renégociation en 2018 des produits structurés, les conditions de taux ont permis d'annuler les deux swaps indexés sur la pente jusqu'en octobre 2023. Le taux du contrat initial est indexé sur Euribor, ces contrats sont donc jusqu'en 2023 classé A1.

III Détail des opérations complexes

1 – Contrats d'emprunts structurés

Description	ENCOURS 31/12/2022	TAUX PAYE <u>(taux actuel)</u>	Charte Gissler	Observations / Risque <i>Et Coût de sortie au 31/12/2022</i>
Prêt Dexia n° 106003 Assainiss. RD/La Grand-Croix	105 562 CHF (EUR/CHF à l'origine=1,6183)	Du 01/01/2011 au 01/10/2020 Taux= LIBORCHF3M + 0,35 % Puis du 1/10/2020 au 1/10/2032 : Taux 0%	4F	Possibilité de remboursement anticipé sans indemnité mais avec une perte sur change sur le capital. Coût de sortie = 12 488 €
Prêt CE n° 105001 Assainis.GD/Chate auneuf	362 991 €	Durée : Du 01/01/2011 au 25/04/2038 : - si LIBORUSD12M < 6,20 % : TF= 2,93 % - si LIBORUSD12M > 6,20 % : taux= 2,93%+ 5 x (LIBORUSD12M – 6,20%) ⇒ Au 31/12/2022, le LIBORUSD12M vaut 5,48%, le taux payé est de 2,93 %	4E	Aujourd'hui barrière éloignée. Effet de levier si désactivation de la barrière Coût de sortie = 40 335 €
Prêt Dexia n° 137001 Assainiss. Regie directe/Taladière	271 293 €	Durée : Du 01/01/2011 au 01/11/2035 : • 1 ^{ère} phase jusqu'en 2027 : -si EUR12M < 6%: TF= 4,18 % -si EUR12M > 6%: Taux = 4.18 % + 5 x (EUR12M – 6%) • 2 ^{ème} phase jusqu'en 2035 : TF = 4,18 % ⇒ Au 31/12/2022, l'EURIBOR 12M vaut 3,70 %, le taux payé est de 4,18 %	1E	Aujourd'hui barrière éloignée. Effet de levier si désactivation de la barrière Coût de sortie = 22 203 €
Prêt CE n° 130006 Assainiss. Régie Directe/St- Jean- Bfds	329 073 €	Durée : Du 01/01/2011 au 25/12/2030 - si LIBORUSD12M < 6,20 % : TF= 3,98 % - si LIBORUSD12M > 6,20 % : taux = LIBORUSD12M ⇒ Au 22/02/2023, le LIBORUSD12M vaut 5,48%, le taux payé est de 3,98 %	4B	Aujourd'hui barrière éloignée. Taux équivalent soit à un taux fixe soit à un taux révisable ⇒ risque faible Coût de sortie = 21 658 €
Prêt CE n° 140006 Assainis RD Taladière	138 988 €	Durée : Du 01/01/2011 au 05/01/2028 - si EUR3M < 5,50 % : TF= 4,48 % - si EUR3M > 5,50 % : taux = EUR3M ⇒ Au 22/02/2023, L'EURIBOR3M vaut 2,23 %, le taux payé est de 4,48 %	1B	Aujourd'hui barrière éloignée. Taux équivalent soit à un taux fixe soit à un taux révisable ⇒ risque faible Coût de sortie = 5 441 €

Pour l'emprunt 106003 libellé en Francs Suisse : l'EUR/CHF=1,61 signifie qu'1 Franc Suisse s'échange contre 1.61 euros. La perte de change correspond à l'écart entre le change d'origine de l'emprunt et le change actuel. Actuellement 1 EUR/CHF = 1.03 euros.

2 – Contrats de swap structurés

EMPRUNTS ADOSES		OPERATIONS DE SWAP MIS EN PLACE			
Description	ENCOURS 31/12/2022	TAUX RECU	TAUX PAYE (taux actuel)	Coût de sortie au 31/12/2022 valorisation Natixis	Charte Gissler
Prêt Dexia n° 58	6 434 675 €	TF=4,42%	Swap Natixis : Durée : du 01/01/07 au 01/04/2037	20 140 000 €	6F
TKFX714			SEM paye :		
Adossement d'origine : 15 M€			Ÿdu 01/01/2007 au 01/10/2011 : taux = 2 %		
Taux fixe = 4,42%			du 01/10/2011 au 01/10/2013 : taux = 4,85 %		
Budget Principal			Ÿdu 01/10/2013 au 01/10/2018 : taux = 4,70 % puis		
			du 01/10/2018 au 01/10/2023 : taux = 3,80 %		
			Ÿdu 01/10/23 au 1/04/2037 :		
			- 2 % tant que EUR/CHF* ≥ 1,43 - sinon taux =		
			2% + 76,5 % x (1,6262 - EUR/CHF) / EURCHF		
			Au 031/12/2022, l'EUR/CHF = 0,98 la formule donnerait un taux de 51 %		
Prêt Dexia n° 41	4 088 050 €	TF=4,41%	Swap Natixis : Durée : du 01/01/06 au 01/01/2035	11 050 000 €	6F
TKFX 711			SEM paye :		
Adossement d'origine : 15 M€			Ÿdu 01/01/2007 au 01/10/2011 : taux = 2 %		
Taux fixe = 4,41%			du 01/10/2011 au 01/10/2013 : taux = 4,85 %		
Budget STU			Ÿdu 01/10/2013 au 01/10/2018 : taux = 4,70 % puis		
puis budget Principal			du 01/10/2018 au 01/10/2023 : taux = 3,80 %		
			Ÿdu 01/10/2023 au 1/04/2037 :		
			- 2 % tant que EUR/CHF* ≥ 1,44 - sinon taux =		
			2% + 80% x (1,6267 - EUR/CHF) / EURCHF		
			Au 31/12/2022, l'EUR/CHF = 0,98 la formule donnerait un taux de 54 %		
Prêt Société Générale n° 47	5 113 636 €	TF=3,68%	Swap Natixis : Durée : du 23/06/06 au 23/06/2030	1 254 000 €	3F
ST483/06			SEM paye : Ÿdu 23/6/06 au 23/6/08 : 0 %		
Adossement d'origine : 15 M€			Ÿdu 23/6/08 au 23/9/11 : 5,28%-10 x (CMS30ans- CMS1an) avec un floor à 0%		
taux fixe 3,68 %			Ÿdu 23/9/11 au 23/9/13 : taux = 4,85 % puis du		
Budget Principal			23/9/2013 au 23/9/2018 : taux = 4,70 %		
			Ÿ du 23/9/2018 au 23/9/2023 : Swap annulé		
		Ÿ du 23/9/23 au 23/6/30 : 5,28%-10 x			
		(CMS30ans-CMS1an) avec un floor à 0%			
		Au 31/12/2022, l'écart de taux entre CMS 30 ans et 1 an est de -0,82%, le taux payé serait de 13,5%			
Prêt RBS n° 49	15 555 555 €	EUR3M + 0,04%	Swap Natixis : Durée : du 29/06/06 au 29/12/2036	9 910 000 €	3F
ST 482/06			SEM paye : Ÿdu 29/6/06 au 29/6/08 : 0 %		
Adossement d'origine : 30 M€			Ÿdu 29/6/08 au 29/9/11 : 6,24 %-10 x (CMS30ans- CMS1an) avec un floor à 0%		
EUR3M + 0,04 %			Ÿdu 29/9/11 au 29/9/13 : taux = 4,85 % puis du		
Budget STU			29/9/2013 au 29/9/2018 : taux = 4,70 %		
puis budget principal			Ÿ du 23/9/2018 au 23/9/2023 : Swap annulé		
		Ÿ du 29/9/23 au 29/12/36 : 6,24 %-10 x			
		(CMS30ans-CMS1an) avec un floor à 0%			
		Au 31/12/2022, l'écart de taux entre CMS 30 ans et 1 an est de -0,82%, le taux payé serait de 14,4%			
TOTAL	31 191 616 €			42 354 000 €	

Les CMS 30 ans ou 1 an (Constant Maturity Swap) sont les taux d'échanges interbancaires in fine maturité 1 an ou 30 ans.

3- Dette swapée : SWAP NATIXIS (nouveaux swaps 2018 suite à la sécurisation des swaps structurés)

EMPRUNTS ADOSES		OPERATIONS DE SWAP MIS EN PLACE			
Description	ENCOURS 31/12/2022	TAUX RECU	TAUX PAYE (taux actuel)	Coût de sortie 31/12/2022	Charte Gissler
Prêt BPL n° 63 (93M...Budget Principal)	5 920 141 €	Euribor 3M + 0.49%	Swap Natixis : Durée : du 30/12/2017 au 30/12/2033 SEM paye : du 30/12/2017 au 30/12/2033 : taux = 3.40 %	277 174 €	1A
Prêt BPL n° 64 (86M...Budget Principal)	6 119 870 €	Euribor 3M + 0.49%	Swap Natixis : Durée : du 30/12/2017 au 30/06/2034 SEM paye : du 30/12/2017 au 30/06/2034 : taux = 3.40 %	283 172 €	1A
Prêt BPL n° 740 (59M) <i>Budget Principal</i> N° 741-742 <i>Budget assainissement</i>	8 052 062 €	Euribor 3M + 1.65%	Swap Natixis : Durée : du 01/01/18 au 01/10/2031 SEM paye : du 01/10/2018 au 01/10/2031 : taux = 3.40 %	33 909 €	1A
Prêt BPL n° 670 – 672 (99M) <i>Budget Principal</i> n° 671 <i>Budget Transport</i>	8 649 780 €	Euribor 3M + 0.49%	Swap Natixis : Durée : du 25/11/2017 au 25/11/2034 SEM paye : du 25/11/2017 au 25/11/2034 : taux = 3.40 %	316 303 €	1A
Prêt BPL n° 680-681-683 (386M) <i>Budget Principal</i> n° 682 <i>Budget Transport</i>	11 536 487 €	Euribor 3M + 0.49%	Swap Natixis : Durée : du 31/12/2017 au 31/03/2035 SEM paye : du 31/12/2017 au 31/03/2035 : taux = 3.40 %	689 748 €	1A
Prêt BPL n° 86 (94M) <i>Budget Principal et Budget Transport</i>	15 500 000 €	Euribor 3M + 0.70%	Swap Natixis : Durée : du 01/05/2018 au 01/05/2038 SEM paye : du 01/05/2018 au 01/05/2038 : taux = 3.40 %	785 544 €	1A
TOTAL	49 658 470 €			2 385 850 €	

4- Provision pour risque :

La provision budgétaire totale, ainsi constituée depuis 2010, s'élève à 15 000 000 € au 31/12/2022, plus une provision de 4 496 344 € neutralisée par le compte 7788.

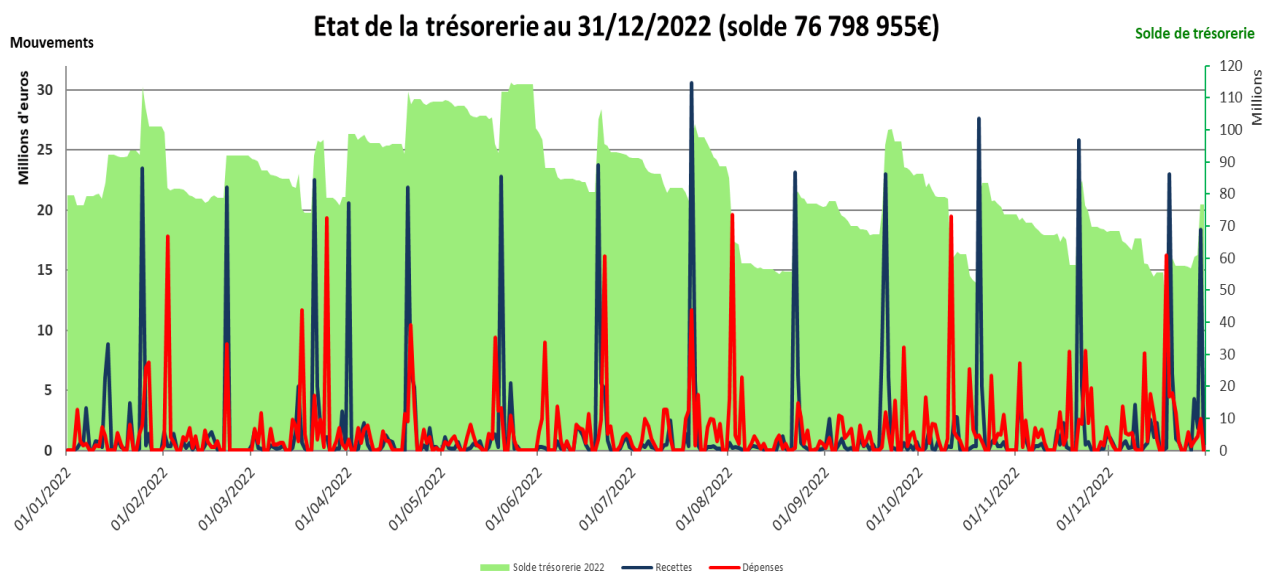
En effet, en application des dispositions du Conseil de Normalisation des Comptes Publics (CNoCP), une augmentation de la provision budgétaire de 2 447 495 € a été effectuée afin d'ajuster le montant de la provision sur les emprunts complexes en fonction de l'évaluation du risque (cf délibération CC/2018.00485 du 20/12/2018).

La provision non budgétaire est de 8 544 521€ (compte 194 chez le trésorier)

Ainsi, le montant total des provisions pour risque a été porté à 28 040 865 € fin 2022.

	Provision budgétaire chez l'ordonnateur (hausse D/6865 et reprise C/7865)				Provision non budgétaire chez le trésorier		TOTAL DES PROVISIONS (budgétaires et non budgétaires)
	Montant réalisé	Solde Provision	Montant augmentation neutralisé par le compte 7788	Solde neutralisé par le compte 7788	Montant réalisé	Solde Provision	
31/12/2021		13 000 000		2 048 849	-2 297 854	8 544 521	23 593 370
BS 2022	2 000 000	15 000 000		2 048 849		8 544 521	25 593 370
31/12/2022		15 000 000	2 447 495	4 496 344		8 544 521	28 040 865

IV – Etat de la trésorerie sur l'année 2022



QUELQUES DEFINITIONS :

¹ Durée résiduelle : La durée de vie résiduelle (exprimée en années) est la durée restant avant l'extinction totale de la dette ou d'un emprunt.

Durée résiduelle moyenne : c'est la moyenne des durées résiduelles de chaque emprunt, pondérées par l'encours.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année). La durée de vie moyenne est la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement. La $DVM = \text{somme des } (Ci \times i) / \text{somme des } Ci$ où : Ci représente le capital amorti la i -ème année.

Un emprunt de 20 ans avec un amortissement constant a une durée de vie moyenne de 10 ans. Dès lors que l'amortissement est différé ou progressif, la durée de vie moyenne est allongée et le taux fixe est généralement plus cher. La durée de vie moyenne permet d'évaluer rapidement un taux fixe, si la durée de vie moyenne d'un emprunt est de 10 ans alors le taux fixe sans marge cotera l'équivalent du CMS ou de l'OAT 10 ans.

² Taux moyen : le taux moyen de la dette est égal au montant des intérêts courus de la période divisé par l'encours moyen journalier mobilisé (somme des encours journaliers/ nombre de jours d'utilisation).

³ Classification des risques selon la charte Gissler et la circulaire du 25/06/2010 :

Risque d'indice :

- 1 : indices zones Euro
- 2 : indices inflation française zone Euro ou écarts entre ces indices
- 3 : écarts d'indices zone Euro
- 4 : indices hors zone Euro.
- 5 : écart d'indice hors zone Euro
- 6 : indexations non autorisées dans le cadre de la charte (taux de change.)

Risque de structure :

- A : échange de taux contre variable ou fixe
- B : barrière simple sans effet de levier
- C : option d'échange (swaption)
- D : multiplicateur jusqu'à 3 ou jusqu'à 5 si capé
- E : multiplicateur jusqu'à 5
- F : structurés non autorisés par la charte (cumulatif, multiplicateur >5...)